

L'ORGANISATION INTERNATIONALE  
POUR LES MIGRATIONS POSE  
LE PRINCIPE SELON LEQUEL No.26  
LES MIGRATIONS DIALOGUE  
ORDONNEES SONT INTERNATIONAL  
BENEFIQUES SUR LA MIGRATION  
POUR LES MIGRANTS ET LA SOCIETE  
L'OIM CONTRIBUE A RELEVER LES  
DEFIS CROISSANTS QUE POSE LA  
GESTION DES FLUX SUIVI ET EXAMEN  
MIGRATOIRES DE LA MIGRATION  
FAVORISE DANS LES OBJECTIFS  
LA DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
DES QUESTIONS DE MIGRATION  
PROMEUT LE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET SOCIAL A TRAVERS  
LES MIGRATIONS ŒUVRE AU  
RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE  
ET AU BIEN-ÊTRE DES MIGRANTS



L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les vues exprimées par les auteurs des différents chapitres ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIM.

Editeur :            Organisation internationale pour les migrations  
                         17, Route des Morillons  
                         1211 Genève 19  
                         Suisse  
                         Tél : + 41 22 717 91 11  
                         Télécopie : +41 22 798 61 50  
                         Courriel : [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int)  
                         Internet : [www.iom.int](http://www.iom.int)

ISSN 1726-4030

ISBN 978-92-9068-734-4

© 2017 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

No. 26

**DIALOGUE  
INTERNATIONAL  
SUR LA MIGRATION**

**SUIVI ET EXAMEN DE LA MIGRATION  
DANS LES OBJECTIFS  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**



Organisation internationale pour les migrations  
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations



*L'OIM a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales... Pour y parvenir, agissant à la demande des Etats Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :...*

*7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.... (Stratégie de l'OIM, adoptée par le Conseil de l'OIM en 2007).*

L'OIM a lancé son Dialogue international sur la migration (IDM) en 2001, à l'occasion de la session du Conseil célébrant le cinquantième anniversaire de l'Organisation, à la demande de ses Membres. En accord avec le mandat de l'Organisation tel qu'énoncé dans sa Constitution, le Dialogue international sur la migration se veut une tribune d'échanges où les Etats Membres et observateurs viennent se rencontrer pour définir et examiner les principaux enjeux et les défis dans le domaine des migrations internationales, contribuer à une meilleure compréhension du phénomène migratoire, et renforcer les mécanismes de coopération sur les questions de migration entre les gouvernements et les autres acteurs. Le Dialogue international sur la migration joue également un rôle clé dans le renforcement des capacités, permettant aux experts de différents domaines et régions de faire connaître les approches politiques et pratiques efficaces suivies dans des domaines d'intérêt particuliers et de mettre en place des réseaux pour les actions à venir.

Les Membres de l'OIM choisissent un thème annuel pour orienter l'IDM, ainsi que les sujets qui seront traités dans ses ateliers. Le dialogue large, informel et constructif qui s'est instauré a contribué à rendre plus ouvert le débat sur les politiques migratoires et à instaurer la confiance entre les diverses parties prenantes. Conjugué à des recherches et à une analyse stratégique ciblée, le Dialogue a également favorisé une meilleure compréhension des questions migratoires actuelles et émergentes et de leurs liens avec d'autres domaines politiques. Il a aussi facilité les échanges, entre responsables politiques et praticiens, sur les possibilités et approches en matière de politiques, dans la perspective d'une gouvernance plus efficace et plus humaine de la migration internationale.

La série des "Livres rouges" consacrée au Dialogue international sur la migration est une compilation de documents analysant les résultats des activités et des études menées dans ce cadre. L'Unité

de l'IDM du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM en assure la rédaction et la coordination. De plus amples informations sur le Dialogue international sur la migration sont disponibles à l'adresse : [www.iom.int/idm](http://www.iom.int/idm).

La présente publication comprend le rapport et les documents supplémentaires de deux ateliers organisés à New York (29 février-1er mars 2016) et à Genève (11-12 octobre 2016) dans le cadre de l'IDM qui avait pour thème général, en 2016, « Suivi et examen de la migration dans les objectifs de développement durable ». Ces ateliers ont réuni 68 orateurs et plus de 600 participants constituant un échantillon représentatif de responsables politiques, d'experts, d'universitaires, d'acteurs du secteur privé, de fonctionnaires d'organisations internationales et de migrants.

Cette publication rend compte, regroupées par thème, des délibérations auxquelles ont donné lieu les principales questions abordées, ainsi que des expériences nationales, des pratiques exemplaires et des recommandations formulées pour que le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration soit transparent et largement ouvert. Enfin, elle renferme également l'ordre du jour, le document de travail et le résumé des principales conclusions de chaque atelier.

Le rapport de l'IDM 2016 a été rédigé par Kathleen Newland, Directrice de recherche et cofondatrice du Migration Policy Institute, sous la direction d'Azzouz Samri, Chef de la Division des organes directeurs et de l'Unité de l'IDM, et sous la supervision de Jill Helke, Directrice du Département de la coopération internationale et des partenariats. Nous remercions tout particulièrement Paula Benea (Unité de l'IDM) d'avoir coordonné, vérifié et édité le contenu du rapport et d'avoir préparé les documents de travail des ateliers, ainsi qu'Annalisa Pellegrino (Unité de l'IDM), pour son aide à la rédaction du rapport et des documents de travail des ateliers, David Martineau (MPD), pour ses contributions au rapport et sa préparation des documents de travail des ateliers, le Bureau de l'OIM à New York, pour son étroite collaboration à l'organisation de l'atelier de New York et son soutien à l'IDM 2016, Carlos Julian Hernandez (Bureau de l'OIM à New York), Cecilia Hedlund et Ashley Walcott (MPD), pour leur prise de notes pendant les ateliers, Carmen Andreu, Fabienne Witt et leur équipe des services de traduction, Valerie Hagger de l'Unité des publications, Carmelo Torres pour son assistance avec la mise en page du rapport, et le Secrétariat des réunions.

L'OIM tient à exprimer sa profonde gratitude aux Gouvernements de l'Australie et des Etats-Unis d'Amérique pour leur généreuse contribution financière à la réalisation de l'IDM 2016, ainsi que pour le soutien qu'ils continuent, d'une manière générale, d'apporter au Dialogue international sur la migration.

# CONTENU

<b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>	<b>v</b>
<b>RAPPORT .....</b>	<b>1</b>
Introduction.....	3
Chapitre 1. Les migrants et la migration dans le Programme 2030.....	7
Chapitre 2. Mesurer et suivre les progrès accomplis en vue d’atteindre les objectifs de développement durable .....	13
Chapitre 3. Planification sans exclusive aux fins de la mise en œuvre et de l’examen des objectifs de développement durable .....	37
Chapitre 4. Suivre les progrès accomplis en vue d’atteindre les cibles du Programme 2030 relatives à la migration dans le cadre d’enceintes multilatérales.....	53
Chapitre 5. Le temps est venu d’agir .....	65
Chapitre 6. Vers un pacte mondial sur la migration – comment arriver à destination .....	75
<b>ANNEXE .....</b>	<b>85</b>
New York	
Ordre du jour finale .....	85
Document de travail .....	95
Résumé des conclusions .....	107
Genève	
Ordre du jour final .....	117
Document de travail .....	129
Résumé des conclusions .....	143



## SIGLES ET ACRONYMES

AVR	Retour volontaire assisté
BINAM	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (Montréal (Canada))
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
COCM	Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire
DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
Dollars E.-U.	Dollars des Etats-Unis
ECOSOC	Conseil économique et social
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
G-7	Groupe des Sept
G-8	Groupe des Huit
G-20	Groupe des Vingt
GMG	Groupe mondial sur la migration
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICAT	Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes

IDM	Dialogue international sur la migration
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KNOMAD	Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (Banque mondiale)
OIE	Organisation internationale des employeurs
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PCR	Processus consultatif régional sur la migration
PIB	Produit intérieur brut
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
Programme 2030	Programme de développement durable à l'horizon 2030
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

# **RAPPORT DES DEUX ATELIERS ORGANISES EN 2016**

**29 février-1er mars  
Siège des Nations Unies, New York  
et  
11 et 12 octobre  
Palais des Nations, Genève**



# INTRODUCTION



Réunion de l'IDM. © OIM 2016 (Photo: Amanda Nero)

Deux ateliers ont été organisés en 2016 dans le cadre du Dialogue international sur la migration (IDM), la principale enceinte de dialogue de l'OIM sur les politiques migratoires. Tous deux étaient consacrés à l'analyse approfondie de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen des points relatifs à la migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus spécialement des cibles concernant la migration qui figurent dans les 17 objectifs de développement durable. Le premier atelier s'est tenu au Siège des Nations Unies, à New York, les 29 février et 1er mars (une première pour une session ordinaire de l'IDM de deux jours<sup>1</sup>), et le second à Genève, les 11 et 12 octobre. Ce choix de deux endroits

---

<sup>1</sup> En octobre 2012, l'OIM et l'Institut international pour la paix avaient organisé un séminaire d'une demi-journée intitulé « Les migrants en périodes de crise : un nouveau défi pour la protection ». Pour plus d'informations, voir [www.iom.int/idmnewyork](http://www.iom.int/idmnewyork).

répondait à un impératif : réunir pour un débat multipartite des acteurs du développement, concentrés à New York, et des acteurs de la migration, normalement présents à Genève. L'IDM 2016 a constitué une interface précieuse entre les délégués auprès des Nations Unies à New York, dont bon nombre avaient joué un rôle important dans la négociation et l'adoption du Programme 2030, et les milieux s'occupant des politiques migratoires. Il a permis aux délégations nationales auprès de l'ONU à New York et à celles auprès des organismes des Nations Unies et de l'OIM<sup>2</sup> à Genève de franchir ensemble l'étape suivante, à savoir examiner les points relatifs à la migration qui sont pertinents pour le suivi et l'examen des objectifs de développement durable.

Le processus d'éducation mutuelle lancé à New York en février allait faire ses preuves lors du Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, tenu le 19 septembre 2016, qui a été le premier sommet du genre à réunir des chefs d'Etat et de gouvernement pour débattre au sein de l'Assemblée générale de questions relatives à la migration et aux réfugiés. Ce Sommet a débouché sur la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, par laquelle les Etats Membres de l'ONU se sont engagés à sauver des vies, à protéger les droits et à partager les responsabilités que représentent l'accueil et le soutien des migrants et des réfugiés. On trouve aussi dans la Déclaration des projets concrets pour aller de l'avant sur la base de ces engagements, et des détails sur certains aspects du processus qui conduira à l'adoption, lors d'une conférence internationale en 2018, d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce pacte mondial sera un élément clé de la gouvernance des migrations et engagera les Etats à atteindre les objectifs de développement durable se rapportant à la migration et à inclure les migrants et la migration dans tous les objectifs de développement durable.

Le premier atelier de l'IDM a été l'occasion d'examiner les outils et les mécanismes disponibles pour aider les Etats Membres à mesurer les progrès accomplis au regard des cibles des objectifs

---

<sup>2</sup> A l'époque du premier atelier, l'OIM ne faisait pas encore partie du système des Nations Unies ; lors du second, elle avait acquis le statut d'organisation apparentée.

de développement durable relatives à la migration. Il s'est articulé autour de trois sessions et six tables rondes, au cours desquelles les participants ne se sont pas contentés d'examiner les objectifs de développement durable qui mentionnent explicitement la migration mais ont aussi étudié les articulations entre la migration et les autres cibles des objectifs de développement durable. Ils ont débattu des questions migratoires qui n'étaient pas pleinement prises en considération dans les objectifs de développement durable, et de la façon dont elles pourraient être abordées lors du suivi et de l'examen. Ils ont également étudié différentes possibilités pour préparer les examens thématiques des cibles des objectifs de développement durable concernant la migration devant être présentés au Forum politique de haut niveau qui se réunit chaque année sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC). Les participants ont entendu plusieurs exposés, notamment de M. Denis Coderre, maire de Montréal (Canada), et de M. Jan Eliasson, Secrétaire général adjoint des Nations Unies. Au total, 34 orateurs ont présenté leur expérience et leurs pratiques exemplaires, et énuméré les difficultés inhérentes au suivi et à l'examen des objectifs de développement durable liés à la migration.

Le second atelier, articulé autour de quatre sessions et sept tables rondes, a été l'occasion de faire le point sur les politiques migratoires un an après l'adoption du Programme 2030, sous l'optique des Etats et d'autres parties prenantes de la migration, y compris les migrants. Comme lors du premier atelier, les participants se sont penchés sur les lacunes que comportaient les cibles des objectifs de développement durable se rapportant à la migration, et ont réfléchi aux moyens de les combler. Ils ont abordé les difficultés liées à l'amélioration des capacités de collecte de données, ainsi que la contribution des partenariats à la réalisation des objectifs de développement durable et au renforcement des capacités en vue de suivre les progrès accomplis en la matière. Ils ont aussi réfléchi aux moyens de trouver des sources de financement fiables pour la réalisation des objectifs de développement durable. Cet atelier a été alimenté par des contributions de ministres et d'autres représentants gouvernementaux de onze pays, par une allocution de Jeffrey Sachs, Directeur de l'Earth Institute à l'Université de Columbia et Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU sur les objectifs de développement durable, et par des exposés de

hauts représentants d'organismes internationaux et d'entités du secteur privé. Au total, 43 orateurs étaient au programme.

Aux deux ateliers, les orateurs et les participants – plus de 600 – constituaient un échantillon représentatif de décideurs, de spécialistes, d'universitaires, d'acteurs du secteur privé, de fonctionnaires d'organisations internationales et de migrants. Comme toujours, la liste des orateurs pour chaque atelier a été établie de façon à respecter l'équilibre géographique et entre les sexes.

Le Directeur général de l'OIM, M. William Lacy Swing, a ouvert et clos les deux ateliers.

On trouvera dans le présent rapport, organisées par thème, les principales questions abordées et une série de pratiques exemplaires et de recommandations formulées lors de l'IDM 2016.

# CHAPITRE 1.

## LES MIGRANTS ET LA MIGRATION DANS LE PROGRAMME 2030

*« Le Programme tient compte en particulier des besoins [...] des réfugiés, des déplacés et des migrants. » Paragraphe 23 de la Déclaration du Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

L'un des grands thèmes récurrents de l'IDM 2016 était l'importance capitale que revêtait l'inclusion des migrants et de la migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en septembre 2015, les chefs d'Etat et de gouvernement et les hauts représentants ont adopté le Programme « au nom des peuples que nous servons », précisant dans un long paragraphe de fond (le paragraphe 29) qu'ils étaient conscients de la contribution positive apportée par les migrants au développement durable, et de la nécessité, de la part de tous les pays, d'apporter des réponses cohérentes et globales à la migration. Dans le même paragraphe, les Etats s'engageaient à coopérer « pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité » les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées. Surtout, ils s'engageaient « à ne laisser personne de côté », un engagement qui serait vide de sens si les 244 millions de migrants internationaux dénombrés dans le monde étaient exclus des efforts visant à atteindre les buts du Programme.

*« Il y a quinze ans, des discussions comme celles que nous avons eues cette semaine n'auraient pas été possibles car la communauté internationale n'était alors pas bien au fait du lien existant entre la migration et le développement. » William Swing, Directeur général, lors du second atelier de l'IDM, tenu à Genève.*



Table ronde dans le cadre de l'IDM à Genève. M. Swing, Directeur général de l'OIM, M. André Vallini, Secrétaire d'Etat chargé du développement et de la francophonie, France, Mme María Matamoros, Sous-Secrétaire d'Etat chargée des relations extérieures et de la coopération internationale, Honduras, M. Mahmoud Mohieldin, Premier Vice-Président pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats, Groupe de la Banque mondiale. © OIM 2016 (Photo: Amanda Nero)

Le Programme 2030 compte 17 objectifs et 169 cibles visant à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la poursuite d'un développement durable. Les migrants ou la migration sont mentionnés explicitement dans diverses cibles relevant de plusieurs objectifs. Par exemple, la situation des travailleurs migrants est évoquée dans l'objectif 8, qui porte sur la croissance économique et le travail décent ; la traite des personnes est mentionnée dans l'objectif 16, qui vise à l'avènement de sociétés pacifiques, ainsi que dans certaines cibles ; le statut migratoire est explicitement cité comme l'un des facteurs selon lesquels il faut

ventiler les données au cours des processus de suivi et d'examen préconisés dans l'objectif 17. La cible 10.7 relevant de l'objectif 10, qui vise à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, est la pièce maîtresse du Programme 2030 en ce qui concerne la migration. Elle énonce un engagement ambitieux pour les Etats : faciliter « la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ».

Aux deux ateliers de l'IDM 2016, plusieurs orateurs ont relevé que la pertinence du Programme 2030 pour la migration (et inversement) allait bien au-delà de la mention explicite des migrants et de la migration dans les objectifs de développement durable et leurs cibles. M. Jürg Lauber (Représentant permanent de la Suisse auprès des Nations Unies) a ainsi souligné qu'il était impossible d'atteindre la cible 4.1<sup>3</sup>, sur l'accès universel à l'enseignement primaire et secondaire, si l'on excluait les enfants réfugiés et déplacés qui, aujourd'hui, ne sont pas scolarisés et dont le nombre dépasse le million. Il a également noté que la cible 11.1<sup>4</sup>, sur l'accès de tous à un logement décent et à des services de base, à un coût abordable, est étroitement liée à l'urbanisation, à laquelle la migration contribue dans une large mesure<sup>5</sup>. D'où la nécessité de tenir compte de la migration dans tout examen des progrès accomplis au regard de la cible 11.1. M. David Nabarro (Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030) a souligné que les migrants non seulement bénéficieraient de la réalisation de l'objectif 16 (promouvoir l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives) mais qu'ils y contribueraient également de manière déterminante, ce qui conduirait à une croissance inclusive et durable pour tous.

---

<sup>3</sup> Cible 4.1 des objectifs de développement durable : « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles. »

<sup>4</sup> Cible 11.1 des objectifs de développement durable : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. »

<sup>5</sup> Voir aussi le rapport de la Conférence sur les migrants et les villes, qui présente des pratiques exemplaires et des recommandations aux fins de la gestion de la migration au niveau local. Publication disponible à l'adresse suivante : [www.iom.int/sites/default/files/our\\_work/ICP/IDM/2016\\_IDM/RB\\_25\\_CMC\\_Report\\_FR\\_web.pdf](http://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/IDM/2016_IDM/RB_25_CMC_Report_FR_web.pdf).

M. Eliasson a fait observer que de nombreux pays peinaient à faire face aux questions soulevées par les déplacements, les migrants et les réfugiés. Les Nations Unies ne devaient pas rester en retrait. Ces questions, aussi complexes soient-elles, ne devaient pas nous empêcher de mettre au point des réponses, de chercher des solutions, de recenser de bonnes pratiques et de mettre en place des systèmes et des institutions bien financés. La quasi-totalité des objectifs de développement durable étaient pertinents pour la migration ; ils ne pourraient être réellement atteints que si les migrants étaient pris en considération pendant la phase de mise en œuvre.

La mobilité internationale avait atteint un niveau sans précédent. Comme l'a rappelé M. Swing, la migration n'était pas seulement inévitable, elle était généralement souhaitable, et constituait l'une des forces directes les plus puissantes pour réduire les inégalités (objectif 10). Il n'en demeurait pas moins que les événements survenus tout au long de 2015 et de 2016 ont attiré l'attention sur les risques et la vulnérabilité accrus auxquels devaient faire face de nombreux migrants, surtout les réfugiés et les autres personnes contraintes de migrer en raison de circonstances indépendantes de leur volonté - catastrophes naturelles, dégradation de l'environnement (souvent liée au changement climatique), instabilité politique, violence criminelle extrême, ou effondrement des moyens de subsistance. Comme M. Peter Sutherland (Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement) l'a souligné à l'atelier de l'IDM tenu à New York, tous les migrants, quels que soient leurs motifs, méritaient de voir leurs droits respectés et d'avoir accès aux avantages découlant de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le rôle de la migration dans le développement et le droit des migrants de jouir des avantages du développement sont aujourd'hui largement reconnus. M. Michael Doyle (Directeur de l'Initiative politique mondiale de l'Université de Columbia) a néanmoins rappelé que la migration n'apparaissait pas dans le programme du Millénaire pour le développement ni dans les objectifs du Millénaire pour le développement (il était Sous-Secrétaire général des Nations Unies à l'époque). Les objectifs de développement durable, plus vastes et plus ambitieux, sont le fruit

d'un processus plus participatif. Mme Mwaba Patricia Kasese-Bota (Représentante permanente de la Zambie auprès des Nations Unies) a, pour sa part, rappelé que la Conférence internationale sur la population et le développement (tenue au Caire [Egypte] du 5 au 13 septembre 1994) avait posé d'importants jalons vers la reconnaissance de la migration comme un phénomène lié au développement.

Depuis 2000, la migration occupe une place bien plus centrale dans les préoccupations de la plupart des Etats Membres des Nations Unies, ce qui a été un facteur clé dans l'élaboration du Programme 2030. En 2015, il était devenu impossible d'ignorer les incidences des migrants et de la migration sur le développement durable, ou d'imaginer qu'il soit possible de faire advenir un développement durable sans la participation des migrants.



## **CHAPITRE 2.**

# **MESURER ET SUIVRE LES PROGRES ACCOMPLIS EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*« Il faudra disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, pour mesurer les progrès accomplis et garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte du développement durable. » Paragraphe 48 de la Déclaration du Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

La mesure et le suivi des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, y compris en matière de migration, présentent toutes sortes de difficultés, tant qualitatives que quantitatives. En effet, il faut s'assurer qu'un cadre politique propre à faciliter des migrations sûres et ordonnées est en place ; faire en sorte que les mesures et méthodes existantes soient adaptées à l'objectif visé ; définir les indicateurs à mesurer et les termes dans lesquels les cibles sont décrites ; élaborer de nouvelles sources de données ; et ventiler les données recueillies selon le statut migratoire, le sexe, l'âge, etc.. Le processus d'examen des objectifs de développement durable se déroulera aux niveaux national, régional et mondial, et selon des orientations thématiques.

Le Programme 2030 table sur une adaptation des objectifs de développement durable aux besoins particuliers de chaque pays, dans la mesure où c'est aux Etats qu'il appartient de donner la priorité à un certain nombre de cibles et de traduire les indicateurs mondiaux en indicateurs nationaux, afin que la réalisation des

objectifs de développement durable tiennent compte des différents contextes nationaux. Un certain nombre de pays participeront aux examens nationaux volontaires du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, où ils présenteront des rapports sur les questions auxquelles ils ont donné la priorité.

Plusieurs exposés ont souligné qu'il est important que des organisations internationales mesurent régulièrement, et aident les Etats Membres à mesurer, les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. De nombreux participants ont relevé que l'OIM, en sa qualité d'organisation chef de file dans le domaine de la migration, avait un rôle particulier à jouer à cet égard.

### **Evaluer les cadres de gouvernance et de politique migratoires**

La prise en considération de l'articulation étroite et à plusieurs niveaux entre la migration et le développement est l'un des facteurs qui déterminent l'évaluation des politiques dans ces deux domaines. M. Stefano Manservigi (Directeur général, Direction générale de la coopération internationale et du développement, Commission européenne), exprimant le point de vue d'un acteur du développement, a affirmé que la politique de développement avait désormais un nouveau rôle à jouer, qui n'est pas seulement de réduire la pauvreté et les inégalités, mais aussi de tenir compte de la migration. Dans ce contexte, la cohérence des politiques était d'ordre conservatoire, plutôt axée sur ce qu'il *ne faut pas* faire (par exemple, maintenir en place les subventions agricoles qui nuisent aux producteurs des pays en développement), alors qu'aujourd'hui elle devait être proactive et viser à capter le potentiel offert par la politique de développement, à long terme et à court terme, pour faciliter la gouvernance des migrations. Par exemple, l'Union européenne travaillait non seulement sur le court terme, en investissant dans les pays d'origine des migrants pour améliorer la gestion des frontières et faciliter la réintégration des migrants retournés au pays, mais aussi sur le long terme, en tentant de s'attaquer aux causes profondes de la migration, en vue de donner aux migrants potentiels la perspective d'un

avenir viable dans leur pays d'origine. Les cadres de politique et de gouvernance des migrations devaient être évalués sur trois aspects : leur investissement dans les personnes, leur efficacité à renforcer les capacités de l'Etat, et la mesure dans laquelle ils permettent d'ouvrir un plus grand nombre de voies légales de migration. M. Manservisi s'est toutefois dit préoccupé par le fait que la « culture des objectifs de développement durable » ne s'était pas encore imposée dans la réflexion politique.

Plusieurs représentants ont soutenu qu'il fallait éviter le type de distinction entre les réfugiés et les autres migrants qui entraîne souvent une sous-estimation des besoins des migrants. S'il est vrai que les cadres de gouvernance et de politique applicables aux réfugiés sont différents, dans la pratique, la distinction n'est pas toujours claire. De nombreux migrants qui ne satisfont pas aux critères de la définition juridique du réfugié ont néanmoins des besoins urgents similaires en matière de protection et d'aide humanitaire.

De nombreux panélistes ou intervenants ont rendu compte des efforts déployés par leur gouvernement pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable de façon à tenir pleinement compte des migrants en tant qu'acteurs et bénéficiaires du développement. Certaines de leurs déclarations, dans lesquelles étaient présentés des pratiques exemplaires et des enseignements tirés, sont résumées ci-après.

M. El Habib Nadir (Secrétaire général, Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Maroc) a dit que le Maroc était désormais un pays de destination, d'origine et de transit pour les migrants. Le Gouvernement avait modifié sa politique générale de migration en conséquence, et donnait aujourd'hui la priorité à des objectifs tels que la facilitation de l'intégration des migrants au Maroc. Ses principes et ses programmes étaient étroitement reliés aux objectifs de développement durable. Par exemple, conformément à la cible 4.1 des objectifs de développement durable, tous les enfants immigrants et réfugiés sont autorisés à fréquenter les écoles publiques et à bénéficier des programmes d'éducation informelle, y compris les colonies de vacances et les voyages organisés, sur un pied d'égalité avec les enfants marocains. Les programmes de

soins de santé auxquels ont accès les Marocains sont également ouverts aux enfants réfugiés et immigrants ; en outre, les migrants, en particulier les femmes, peuvent bénéficier de nombreuses autres prestations sociales, telles que des prêts immobiliers et une formation professionnelle. Le Maroc a supprimé la préférence nationale en matière d'emploi pour les migrants réguliers. Par ailleurs, le Gouvernement s'est fixé des objectifs clés en matière de collecte de données et des points de référence essentiels pour son action. Il s'emploie à garantir la cohérence interne de sa politique migratoire, et d'intégrer celle-ci dans les priorités nationales. Il compte également tirer le meilleur parti du Forum mondial sur la migration et le développement (que le Maroc coprésidera avec l'Allemagne en 2017-2018) et des autres enceintes de dialogue sur les objectifs de développement durable.

Mme Sara Gabriela Luna Camacho (Directrice générale adjointe, Direction générale des droits de l'homme et de la démocratie, Ministère des affaires étrangères, Mexique) a souligné l'approche fondée sur les droits que le Gouvernement mexicain suit en matière de migration. La loi de 2011 sur la migration est centrée sur les droits des migrants, prévoyant notamment l'inclusion socioéconomique de ces derniers et la décriminalisation de la migration irrégulière. Elle consacre le droit à la protection et à l'accès à la justice pour tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire. Actuellement, les préoccupations du Gouvernement tournent autour des enfants et des adolescents migrants. Elles ont débouché sur de nombreux protocoles d'action visant à protéger les mineurs non accompagnés qui transitent par le territoire mexicain, ainsi que sur des mesures de lutte contre la traite. Plusieurs campagnes de lutte contre la xénophobie ont été lancées, notamment dans le sud et près des frontières du pays, afin d'encourager l'inclusion sociale des migrants. Récemment, un programme a été élaboré à l'intention des travailleurs temporaires migrants originaires du Triangle du Nord, afin de faciliter leur intégration dans l'économie mexicaine et de donner à ceux qui le souhaitent la possibilité de retourner chez eux en toute sécurité et de façon ordonnée. Le Mexique a également créé, en application du Programme 2030, un groupe de travail chargé de prévenir la violence à l'encontre des migrants sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, il a une longue tradition de protection de

ses ressortissants à l'étranger, dont la plupart résident aux Etats-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire de son réseau consulaire. Le Gouvernement a, en outre, pris des mesures concrètes pour améliorer le traitement des demandes d'asile, par exemple en doublant le nombre d'agents chargés d'évaluer le statut des quelque 5 000 demandes déposées au Mexique rien qu'en 2016, et en mettant en œuvre des programmes qui, entre autres, visent à garantir des alternatives à la détention des enfants migrants pendant la durée de traitement de leur demande d'asile. Le Gouvernement s'est engagé à ce qu'il n'y ait aucun enfant en détention à la fin de 2016.

Mme Camacho a expliqué que les principales difficultés que rencontre le Mexique pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable concernant la migration tiennent au renforcement des capacités institutionnelles, à l'évaluation des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs, à la coordination au sein du Gouvernement et avec les partenaires régionaux, et à la mise en place d'un cadre cohérent de politique migratoire dans les différentes régions du pays.

Mme Maria Theresa T. Almojuela (Représentante permanente adjointe des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève) a dit que 8 % des Philippins vivaient à l'étranger, dans plus de 140 pays et que, dans ce contexte, son Gouvernement voulait créer un mécanisme de remontée de l'information avec des données sur les objectifs de développement durable. Cependant, il n'avait pas encore de feuille de route pour la réalisation de ces objectifs. Etant donné que ceux-ci ont une vaste portée intersectorielle, leur mise en œuvre et leur suivi mobiliseront tous les organismes publics clés et nécessiteront un mécanisme de coordination et d'établissement de rapports centralisé. Les mécanismes mis à contribution à cette fin pour les objectifs du Millénaire pour le développement n'avaient pas encore été activés pour les objectifs de développement durable. L'actuel plan sectoriel pour le marché du travail était ancré dans la cible de l'objectif 8 concernant le plein emploi. A cet égard, les Philippines avaient récemment lancé, en coopération avec l'Allemagne, un projet de renouvellement des compétences conçu pour compenser les difficultés engendrées par l'émigration de

travailleurs hautement qualifiés. Les Gouvernements philippin et allemand ont conclu un accord de recrutement au titre du projet intitulé « Triple Win nurses – Sustainable recruitment of nurses from four countries », qui vise à concilier les besoins de l'Allemagne, où il existe une pénurie d'infirmiers, et ceux des Philippines, qui ont un excédent d'infirmiers qualifiés que le marché du travail local ne peut absorber. Depuis la signature de l'accord, l'Allemagne a accueilli 222 infirmiers philippins, dont 128 ont été affectés auprès de quatorze employeurs en Allemagne, tandis que les autres terminent leur apprentissage de l'allemand aux Philippines<sup>6</sup>.

Mme Almojuela a relevé que si la définition d'indicateurs nationaux pour les cibles concernant la migration pouvait être un exercice politiquement sensible, elle n'en demeurerait pas moins nécessaire pour la réalisation des objectifs de développement durable. Sans aller jusqu'à rendre compte du fait que chaque migrant est un être humain à part entière, de bons indicateurs et de bonnes données contribuent toutefois à une meilleure compréhension du phénomène de la migration dans son évolution et permettent aux responsables politiques de mieux mesurer les progrès accomplis. Il pourrait toutefois être nécessaire de réviser ces indicateurs au fil du temps.

Mme Karine Kuyumjyan (Chef de la Division Recensement de la population et démographie, Arménie) a présenté le programme national visant à faire concorder les plans et activités prévus par l'Arménie avec les objectifs de développement durable, étant entendu que, malgré leur envergure mondiale, ceux-ci ne pouvaient être atteints que s'ils étaient adoptés au niveau local et adaptés au contexte national. L'Arménie a ainsi défini ses priorités nationales au regard des cibles des objectifs de développement durable relatives à la migration conformément aux intérêts généraux du pays. Le cadre des objectifs de développement durable devrait s'articuler avec les politiques de développement locales, afin que des méthodes locales de mise en œuvre des objectifs de développement durable puissent être élaborées.

---

<sup>6</sup> Les informations communiquées par Mme Almojuela ont été complétées par des détails trouvés dans le Journal officiel des Philippines du 29 mars 2016, à l'adresse [www.gov.ph/2016/03/29/nurses-in-demand-germany/](http://www.gov.ph/2016/03/29/nurses-in-demand-germany/).

Certaines des étapes clés nécessaires, selon Mme Kuyumjyan, pour une bonne adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités nationales sont les suivantes :

- Identifier les priorités au titre des cibles des objectifs de développement durable relatives à la migration (y compris les cibles multidimensionnelles) ;
- Cartographier et analyser les données nationales sur la migration existantes en fonction des données nécessaires pour le suivi des objectifs de développement durable, et analyser les lacunes ;
- Elaborer des indicateurs pour mesurer les progrès nationaux accomplis sur la voie de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable, compte tenu des priorités et des objectifs nationaux ;
- Harmoniser les indicateurs nationaux et internationaux (des indicateurs élaborés à l'échelle nationale doivent être mis en conformité avec les normes et les orientations mondiales sur la migration et les objectifs de développement durable, et notamment avec les travaux pertinents de l'ECOSOC, de l'OIM et d'autres organismes) ; et
- Veiller à la mise en place de systèmes et de processus appropriés en matière de données sur la migration, et examiner et adapter les systèmes et processus statistiques selon les besoins.

En Arménie, tout ce processus repose sur la participation de l'ensemble des parties prenantes, tant horizontalement, avec la société civile, que verticalement, avec les échelons de gouvernement infranationaux et locaux. Il a fallu tenir compte des différents points de vue concernant les priorités de l'Arménie en matière de migration pour construire un cadre complet et durable sur les points relatifs à la migration dans les objectifs de développement durable. Il faudrait diffuser largement les connaissances produites grâce aux données recueillies, au moyen de méthodes et d'activités transparentes, et chercher à obtenir des commentaires en retour. Les pratiques exemplaires et les

enseignements tirés des évaluations du processus devraient être diffusés en interne et à l'extérieur. Surtout, étant donné que l'amélioration de la collecte et l'analyse des données sur la migration est une question de plus en plus importante partout dans le monde, d'autres pays pourraient tirer des leçons de l'expérience arménienne d'adaptation au contexte national des objectifs de développement durable.

M. Sönke Lorenz (Chef d'unité, Questions migratoires, Ministère fédéral des affaires étrangères, Allemagne) a dit que son pays avait, à la lumière des ambitions et des objectifs du Programme 2030, entrepris de réviser sa stratégie nationale de développement durable, qui fournit un cadre essentiel pour la réalisation de ce programme en Allemagne. Cette nouvelle stratégie précisera la contribution de ce pays pour chaque objectif de développement durable et reliera les cibles nationales et les politiques gouvernementales, ce qui renforcera l'orientation nationale. La société civile est largement associée à sa rédaction, et les indicateurs nationaux qu'elle contient permettront d'évaluer les progrès enregistrés par l'Allemagne sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. La stratégie est conçue comme un document évolutif qui sera constamment adapté aux faits nouveaux, y compris en ce qui concerne les questions de migration. Pour ce qui est des objectifs de développement durable se rapportant à la migration, le cadre institutionnel de l'Allemagne permet aux migrants d'accéder à la sécurité sociale et à l'éducation, donne aux travailleurs migrants qui ont le statut de résident le droit de bénéficier de conditions de travail identiques à celles des travailleurs nationaux, et aide les étudiants migrants à trouver du travail à la fin de leurs études, grâce à un système d'évaluation et de reconnaissance des compétences. Il existe une liste des secteurs d'emploi qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cependant, les programmes de gestion de la migration de main-d'œuvre, et notamment les dispositifs bilatéraux de formation professionnelle, n'en sont qu'à leurs débuts. Une grande attention est portée au respect des pratiques de recrutement éthiques pour les travailleurs migrants.

Lors du second atelier de l'IDM, un délégué du Soudan est intervenu pour préciser que les principaux problèmes que rencontrait son pays en matière de migration étaient liés au trafic

illicite et à la traite. D'où la priorité donnée au renforcement de la gestion des frontières. Cependant, le Soudan s'efforçait également de sensibiliser les migrants aux dangers inhérents aux voyages illégaux. Le Gouvernement est conscient de la nécessité d'améliorer la base de données à l'appui de la coopération et du suivi.

## **Innovations en matière de collecte de données sur les migrants et la migration**

Si l'étroite articulation entre la migration et le développement est reconnue sur le plan analytique, il n'en demeure pas moins que ces deux domaines restent souvent séparés dans la pratique, surtout au niveau national, en ce qui concerne les cadres qui régissent l'élaboration des politiques. En conséquence, les données recueillies sur les indicateurs nationaux, notamment le niveau d'instruction et l'état de santé, ne sont pas systématiquement ventilées selon le statut migratoire, ce qui permet difficilement de savoir si les migrants sont « laissés de côté » ou non. La rareté des données ventilées de qualité est un obstacle important à un examen et à un suivi efficaces des progrès réalisés au regard de la cible 10.7 et des autres objectifs de développement durable concernant la migration. Le renforcement des capacités en matière de collecte de données sur la migration à l'échelle nationale doit être une priorité de la coopération internationale.

Les participants au premier atelier ont entendu des exposés sur plusieurs innovations en matière de collecte de données, qui aideront les gouvernements et d'autres parties prenantes à définir et à mesurer la bonne gouvernance des migrations à l'échelle nationale, régionale et mondiale. En gardant à l'esprit, comme le leur a rappelé M. Nikhil Seth (Sous-Secrétaire général des Nations Unies, Directeur général de l'UNITAR), qu'il n'existe pas un modèle unique de migrations bien gérées et qu'il appartient à chaque pays de concevoir le sien, les participants se sont attelés à des questions difficiles concernant, par exemple, les indicateurs permettant aux gouvernements de suivre leurs progrès sur la voie d'une « politique migratoire bien gérée », ou les moyens d'évaluer la sécurité et le bon ordre des flux migratoires

internationaux. Ils ont également analysé des méthodes et des outils de mesure existants, tels que l'indicateur 10.7.2 élaboré par l'OIM et le DAES sur le nombre de pays qui mettent en œuvre des politiques migratoires bien gérées. Cet indicateur a pour objet de décrire l'état des politiques migratoires à l'échelle mondiale et de suivre leur évolution au fil du temps. Il permettrait aux pays d'avoir, pour la première fois, une vision globale de l'état de la gouvernance des migrations et des progrès enregistrés à cet égard par la communauté internationale pendant la période couverte par les objectifs de développement durable.

M. John Wilmoth (Directeur de la Division de la population, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies) a expliqué que les objectifs de développement durable mondiaux s'appuyaient sur les six domaines du Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM, approuvé par le Conseil de l'OIM par sa résolution n° 1310 du 24 novembre 2015. Ces domaines sont : les capacités institutionnelles et les politiques ; les droits des migrants ; des migrations sûres et ordonnées ; la migration de main-d'œuvre et les coûts de recrutement ; les partenariats internationaux ; et les crises humanitaires et la politique migratoire. L'indicateur 10.7.2 est pertinent pour toutes les cibles des objectifs de développement durable relatives à la migration, et devrait compléter et éclairer d'autres cibles, notamment les cibles 4.b, 5.2, 8.8, 16.2 et 17.18, lors de l'évaluation des progrès accomplis à l'échelle mondiale sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

Les données utilisées pour analyser les progrès accomplis au regard de cet indicateur proviendront essentiellement de l'enquête de l'ONU sur la population et le développement menée auprès des gouvernements, qui sert depuis plusieurs décennies à étudier les politiques démographiques à l'échelle mondiale et, depuis 2011, les politiques migratoires. Cette enquête sera actualisée de façon à analyser les mesures dans les six domaines d'action concernant la migration mentionnés plus haut. A chaque domaine d'action correspondra un sous-indicateur clé, qui constituera un indicateur supplétif pour le domaine en question. Cet indicateur n'a pas pour objectif d'établir un classement des pays. Bien plutôt, les informations tirées de l'enquête permettront d'enregistrer les

progrès accomplis et d'identifier les lacunes dans les différents domaines d'action, par exemple en recensant les pays qui ont besoin d'aide pour la mise en place ou le renforcement d'institutions, ou tout autre domaine d'action pertinent. L'un des problèmes que pose l'enquête tient au petit nombre de réponses et au suivi difficile avec les gouvernements en l'absence de bureaux de pays du DAES. C'est la raison pour laquelle celui-ci estime qu'un partenariat avec l'OIM, très présente à l'échelle des pays, contribuerait à un taux de réponse plus élevé, à une meilleure qualité des données, et à un suivi plus facile avec les gouvernements. L'indicateur 10.7.2 pourrait aussi fournir des données empiriques à l'appui des examens thématiques qui seront effectués sous l'égide du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, étant donné que la migration est un thème commun à nombre de cibles et d'objectifs de développement durable.

En ce qui concerne le suivi et l'examen à l'échelle nationale, l'OIM collabore avec l'Economist Intelligence Unit à l'élaboration d'un cadre d'étalonnage des politiques de migration nationales à l'aune des critères, convenus au niveau international, qui caractérisent une politique migratoire bien gérée. Leur indice de gouvernance des migrations permet aux gouvernements de faire le point de leurs lacunes, de leurs priorités et des progrès accomplis au regard de la cible 10.7 des objectifs de développement durable, au titre de laquelle les Etats se sont engagés à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ». Avec cet indice, trois grands objectifs sont visés : construire et harmoniser le cadre d'étalonnage ; développer les travaux de recherche existants, afin de dégager une vision générale de la gouvernance des migrations ; et doter les gouvernements d'un outil pour évaluer leurs propres politiques. Le but n'est pas d'établir un classement des pays sur la base de leurs politiques migratoires globales, mais plutôt de les aider à identifier les progrès ou les lacunes dans différents domaines d'action.

L'indice comporte des indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans cinq domaines d'action, inspirés du Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM :

- Les capacités institutionnelles ;
- Les droits des migrants ;
- La migration de main-d'œuvre ;
- La gestion propre à garantir des migrations sûres et ordonnées ;
- La coopération régionale et internationale et les autres partenariats.

L'indice prend acte du fait que les pays d'origine et les pays de destination ne se heurtent pas aux mêmes difficultés, et que les divers éléments d'une « bonne gouvernance » des migrations ne revêtent pas la même importance pour tous les pays. Pour un pays d'origine, par exemple, des programmes de rapatriement de fonds efficaces, des accords bilatéraux portant sur la main-d'œuvre ou des initiatives visant à associer les diasporas aux efforts de développement pourront être les éléments clés d'une bonne politique migratoire, tandis que pour un pays de destination, les droits des migrants, l'intégration et la gestion des frontières revêtiront peut-être une priorité plus grande.

Au premier atelier, M. Leo Abruzzese (Directeur des prévisions mondiales, Politiques publiques, Economist Intelligence Unit) a présenté un aperçu des résultats d'un projet pilote au titre duquel l'indice avait été appliqué à quinze pays très variés, représentant différentes régions et différents niveaux de développement économique, et situés en différents endroits du spectre migratoire. Il est apparu que cette forme d'évaluation pouvait être réalisée dans un contexte politique complexe et multiforme d'une façon qui permette la comparaison et l'apprentissage mutuel. Les premiers résultats portent à croire qu'il existe un lien de corrélation entre les notes élevées de l'indice et les facteurs suivants : transparence des règles régissant la migration ; organismes chefs de file dynamiques dans le domaine de la migration ; et collaboration transfrontalière.

Gallup et l'OIM ont collaboré pendant plusieurs années dans le domaine de la collecte de données sur la migration à l'aide du Gallup World Poll, une enquête menée auprès des ménages dans plus de 164 pays depuis 2006. Parmi d'autres initiatives conjointes, il convient de citer deux rapports fondés sur des enquêtes : l'un sur le bien-être des migrants, intitulé *Etat de la migration dans le monde 2013 : Le bien-être des migrants et le développement*, et l'autre sur l'opinion publique face à la migration, intitulé *How the World Views Migration, 2015*. Ce dernier ouvrage s'appuie sur des données du Gallup World Poll, y compris des entretiens menés avec 183 000 adultes dans 140 pays. Etant donné que les bureaux nationaux de statistique sont à l'avant-garde des efforts de collecte de données concernant les objectifs de développement durable mais qu'ils n'ont pas tous les capacités et les moyens nécessaires pour assumer l'importante charge de travail que représente la collecte de données sur les 169 cibles, l'OIM et Gallup ont envisagé d'élargir leur collaboration pour fournir une source de données pouvant compléter le travail de surveillance des bureaux nationaux de statistique concernant l'inclusion des migrants dans les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet, intitulé « Migrant Lives Matter », a été présenté à l'IDM par M. Andrew Rzepa (Consultant principal, Gallup). Il s'appuiera sur un ensemble de questions figurant dans le Gallup World Poll sur l'expérience des migrants, qui permettront de savoir si ceux-ci progressent ou non aux côtés de non-migrants. Les questions se rapportant aux objectifs de développement durable concernent notamment la sécurité alimentaire (objectif 2), une vie en bonne santé (objectif 3), l'éducation (objectif 4), la croissance économique partagée (objectif 8), les villes ouvertes à tous (objectif 11) et la sécurité (objectif 16). Les enquêtes auprès des ménages, fondées sur des échantillons représentatifs sur le plan national d'adultes de 15 ans ou plus, comprennent les migrants. La ventilation des données des enquêtes selon le statut migratoire montrera si les migrants sont laissés pour compte dans ces domaines. Les résultats seront présentés pour l'ensemble de la planète et pour neuf régions. Un rapport sur quinze pays d'Afrique australe doit permettre de mettre en œuvre ce projet pilote.

L'initiative Global Pulse, lancée par le Secrétariat des Nations Unies, vise à utiliser des « mégadonnées » pour éclairer les

politiques migratoires. On entend par « mégadonnées » la mine d'informations contenues dans les opérations en ligne réalisées chaque jour par d'innombrables personnes. Tout appel ou paiement effectué sur un téléphone portable, tout accès à un site Web, que ce soit pour acheter une chemise, régler une facture, tracer un itinéraire ou réserver un voyage, et tout texto envoyé laissent des traces électroniques qui, ensemble, fournissent d'énormes quantités de données sur les déplacements et les habitudes des êtres humains du 21<sup>e</sup> siècle. Google, Microsoft, Amazon, Facebook et d'autres grandes sociétés (ainsi que les services de renseignement nationaux) apprennent à exploiter ces données, et il est important que les politiques migratoires puissent elles aussi s'appuyer sur cette source gigantesque. L'initiative Global Pulse étudie la façon dont la science et l'analyse des données peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. M. Robert Kirkpatrick (Directeur de l'initiative Global Pulse) a expliqué que des partenariats avaient été noués avec des spécialistes des organismes des Nations Unies, des gouvernements, des milieux universitaires et du secteur privé en vue de mettre au point des moyens permettant d'appliquer les données numériques en temps réel aux défis actuels de l'action humanitaire et du développement. Par exemple, les habitudes de dépenses au moyen des téléphones portables pourraient livrer des données indirectes sur l'évolution des niveaux de revenu, tandis que le suivi des prix des denrées alimentaires en ligne pourrait aider à surveiller la sécurité alimentaire. Les candidats à la migration font souvent une recherche sur Google lorsqu'ils planifient leur voyage. Une simple analyse des schémas révélés par ces recherches a permis à l'initiative d'établir une corrélation à 80 % avec les statistiques officielles sur la migration, ce qui est prometteur quant à la précision de ce genre d'analyse.

M. Kirkpatrick a montré, en s'appuyant sur plusieurs exemples, comment les mégadonnées génèrent des informations susceptibles d'améliorer la compréhension des schémas et des facteurs de déplacement de populations. Par exemple, un partenariat noué en 2009 avec le Programme alimentaire mondial a permis à l'initiative Global Pulse d'utiliser des relevés de télécommunications anonymisés de Telefónica Mexico pour modéliser les déplacements et la formation des camps, dans le but de créer une application visant à améliorer la logistique. Autre

exemple intéressant : un projet mené au Sénégal sur les moyens de subsistance et la mobilité pour lequel des données anonymisées et regroupées provenant de la société de télécommunications Orange Sonatel ont servi à définir un comportement migratoire de référence pour les treize zones nationales des moyens de subsistance du pays. Ces données permettront de développer les capacités de détection des changements inattendus dans les déplacements de population et d'y réagir, un aspect essentiel de l'alerte précoce aux premiers stades d'une crise.

De nombreux gouvernements sont conscients de l'importance de recueillir des données sur la migration, mais ils ont besoin d'acquérir une plus grande expertise de la collecte et de l'utilisation des données. M. Franck Laczko (Directeur du Centre mondial d'analyse des données sur la migration de l'OIM) a présenté le Centre d'analyse des données, installé à Berlin, que l'OIM a établi pour étoffer les sources de données existantes et les rendre plus accessibles et utiles pour les gouvernements et les autres parties prenantes. Ce centre, qui s'inscrit dans le cadre des mesures prises par l'OIM en réponse à la demande croissante de données complètes sur les tendances migratoires dans le monde, poursuit trois grands objectifs : fournir une analyse fiable et rapide des données sur les questions migratoires dans le monde et devenir un centre mondial de données sur la migration ; contribuer au suivi des cibles relatives à la migration dans le cadre des objectifs de développement durable et faciliter la recherche sur les nouvelles tendances migratoires dans le monde ; et intensifier les efforts déployés par l'OIM pour renforcer les capacités de ses Etats Membres, observateurs et partenaires en matière de données.

M. André Vallini (Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du développement et de la francophonie, France) comptait parmi les délégués qui ont salué la création du Centre. Il a fait remarquer que les données fiables et de qualité sur la migration étaient encore trop rares, et que les Etats devaient bâtir ces données sur des méthodes communes. En aidant les Etats à renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse des données sur la migration, le Centre mondial d'analyse des données sur la migration de l'OIM contribuerait à des débats fondés sur des bases plus solides. Avec son partenaire d'exécution technique, l'Economist Intelligence

Unit, le Centre avait entrepris de mettre au point un portail sur les données migratoires mondiales, conçu pour réunir et organiser des informations clés sur les migrations dans le monde, fournies par différents organismes et bureaux nationaux de statistique, en vue d'alimenter une base de données en ligne. Il permettra aussi d'analyser les tendances. Les Etats-Unis d'Amérique se sont joints à l'Allemagne pour soutenir la phase pilote du portail.

L'OIM collabore aussi avec des membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest en vue d'améliorer la collecte et l'analyse des données, de façon à promouvoir le développement et la libre circulation des personnes en Afrique de l'Ouest. Financé par l'Union européenne en partenariat avec l'OIT et le Centre international pour le développement des politiques migratoires, ce projet a débouché sur quinze profils migratoires nationaux et consultations.

Un manuel du Groupe mondial sur la migration (GMG)<sup>7</sup> et de l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et développement (KNOMAD), intitulé *Global Migration Group Handbook for Improving the Production and Use of Migration Data for Development* (à paraître en 2017) est un autre outil utile pour augmenter la quantité et la qualité des rapports nationaux volontaires. Les décideurs et les praticiens y trouveront des conseils pratiques sur la mesure de la migration internationale et de ses incidences sur le développement. Ce manuel réunit l'expérience de quinze organismes membres du GMG et fournit des informations sur les pratiques novatrices et les enseignements tirés en matière de données sur la migration. Plus particulièrement, il récapitule les normes et définitions existantes pour la collecte de données sur la migration, fait un tour d'horizon international des principales sources de données sur la migration, et dresse l'inventaire des données existantes. Il donne des exemples de bonnes pratiques de collecte de données sur la migration et de leur utilisation dans l'élaboration des politiques, et évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes et directives mondiales. Enfin, il résume les recommandations clés que les pays devraient suivre lorsqu'ils recueillent des données sur la migration.

---

<sup>7</sup> Le Groupe mondial sur la migration réunit les organismes des Nations Unies dont les activités ont, à divers degrés, trait à la migration.

Une politique migratoire avisée ne saurait être bâtie sur des idées fausses et des informations erronées. Les innovations décrites plus haut sont indissociables d'un effort mondial, durable et d'envergure qui vise à renforcer les capacités, à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, de collecte et d'analyse des données sur la migration, afin de les intégrer ensuite dans l'élaboration des politiques. Les Etats doivent disposer des outils qui leur permettent de réunir et de traiter les données. Par exemple, grâce à une initiative conjointe de l'OIM et de l'Union européenne, les services d'immigration régionaux et d'arrondissement de la République-Unie de Tanzanie sont équipés d'un matériel biométrique pour enregistrer les migrants, de façon à produire des données qui éclaireront les décisions et les mesures prises par le Gouvernement et ses partenaires. Le personnel national doit être formé aux méthodes statistiques et bénéficier d'une aide en la matière et, avec l'aide des pouvoirs publics locaux et de la société civile, doit contribuer à l'extension de la collecte des données à tous les éléments de la société, y compris les migrants.

## **Inclure les migrants dans les évaluations nationales**

Un certain nombre d'orateurs ont prédit un accroissement des flux migratoires entre les pays, notamment en raison de la conjoncture démographique qui incite à migrer. M. Jeffrey Sachs (Earth Institute, Université de Columbia) a illustré ce point de vue en citant l'exemple de l'évolution démographique en Afrique, où le taux de fécondité moyen dépasse les cinq enfants par femme. Sans une transition démographique rapide, l'Afrique subsaharienne pourrait abriter une population de quatre milliards de personnes à la fin du siècle ce qui, selon M. Sachs, n'est pas viable. L'expérience montre que le moyen le plus efficace d'obtenir une croissance démographique acceptable est de renforcer l'éducation, surtout parmi les filles, comme le préconise l'objectif de développement durable 4.

En raison de cette « nouvelle norme » de mobilité accrue, il faut intégrer le couple migration et déplacement dans les politiques de développement nationales. De nombreux délégués ont pris la parole, aux deux ateliers, pour dire comment leur

pays s'en sortait à cet égard. Mme Esther Cuesta Santana (Vice-Ministre de la mobilité humaine, Equateur) a indiqué que son Gouvernement avait créé une institution nationale chargée de la mobilité humaine, qui met l'accent sur les droits de l'homme des migrants. L'Equateur a adopté une position unique en son genre à l'égard des migrants et de la migration : personne n'y est « irrégulier » du fait de son statut au regard de l'immigration. Le pays veille à la cohérence de sa politique législative en ce qui concerne les migrants équatoriens et les migrants qui se trouvent sur son territoire. Il est essentiel de protéger ces deux groupes et, à cette fin, le Gouvernement travaille avec les consulats étrangers en Equateur. Les services consulaires de l'Equateur aident les communautés de migrants équatoriens qui vivent à l'étranger à s'intégrer dans leur pays de destination ou à revenir au pays. S'agissant de cette dernière possibilité, le Gouvernement garantit aux émigrants équatoriens le droit de retourner dans leur pays et de rapporter leurs biens mobiliers en franchise de droits. Il s'efforce d'encourager le retour des enseignants et des professionnels de la santé (tout en offrant des bourses pour étudier à l'étranger) et offre des services de placement aux migrants de retour. L'Equateur reconnaît aux réfugiés et aux demandeurs d'asile le droit de circuler librement et d'accéder aux services sur un pied d'égalité avec les ressortissants équatoriens. Quelque 30 000 personnes ont été considérées comme des réfugiés au titre de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, dont la définition des personnes ayant besoin de protection est plus large que celle donnée dans la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Grâce à toutes ces mesures, l'Equateur a entièrement intégré les migrants et les personnes déplacées dans sa planification nationale du développement.

Le Mali a adopté une approche différente pour garantir l'adéquation entre la migration et la planification du développement. M. Abdramane Sylla (Ministre des Maliens de l'extérieur, Mali) a présenté la politique nationale de migration, adoptée le 3 septembre 2014, qui intègre la migration et les objectifs de développement durable dans des stratégies et des plans d'action nationaux concrets. Les interventions et mesures adoptées au titre de cette politique s'attaquent aux causes de la migration, parmi lesquelles la pauvreté est, de loin, la plus décisive. Le plan d'action 2015-2019 recense des mesures précises adaptées aux

causes profondes de la migration dans des régions stratégiques du pays et entend relever des défis concrets. Il couvre un certain nombre d'aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration (assurer la sécurité et la protection des migrants par des activités de sensibilisation et de promotion, la protection en route, le contrôle et la gestion des flux de migrants, la lutte contre la traite, l'information et la sensibilisation grâce à une meilleure communication, les soins de santé, etc.). Le renforcement et la mobilisation des capacités de la diaspora y sont également abordés explicitement. Cette politique est conforme au Cadre stratégique malien pour la relance économique et le développement durable (2016-2020), dont l'objectif global est de « promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ». Plus particulièrement, le Mali est déterminé à renforcer sa capacité à faire face au changement climatique.

M. Phusit Prakongsai (Directeur du Bureau de la santé internationale, Ministère de la santé publique, Thaïlande) a dit que 1,4 million de migrants pourvus de documents et 2,4 millions de migrants dépourvus de documents originaires des pays de la région voisine sont attirés en Thaïlande par les perspectives et les soins de santé de meilleure qualité offerts par ce pays, et qu'ils contribuent au PIB de la Thaïlande à hauteur de deux milliards de dollars E.-U. par an. C'est pourquoi le Gouvernement a mis en place des dispositifs pour faire en sorte que les travailleurs tant migrants que thaïlandais bénéficient d'une couverture médicale et de programmes de sécurité sociale. Il a aussi mis sur pied un régime d'assurance maladie pour les migrants dépourvus de documents. Cependant, les migrants ignorent souvent leurs droits, si bien que cette assurance est peu utilisée et peu développée. Une gestion inefficace de l'ouverture des droits est également responsable de la faible mesure dans laquelle cette prestation est sollicitée.

Mme Gabriela Agosto (Secrétaire exécutive, Conseil national de coordination des politiques sociales, Argentine) a expliqué comment son pays fixait ses priorités parmi les objectifs et cibles du Programme 2030. Le Gouvernement avait créé une commission

interministérielle pour arrêter les indicateurs nationaux destinés à mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, organisés en groupes de questions et en thèmes transversaux. Plusieurs sources statistiques étaient utilisées, notamment le recensement national, des enquêtes auprès des ménages, une enquête sur la migration et les relevés administratifs des entrées et sorties des migrants. Le processus comprend un « espace de dialogue » avec des responsables de la politique sociale. En réponse à la question de savoir s'il existait un processus susceptible d'être adopté comme une pratique exemplaire par d'autres pays, Mme Agosto a répondu que l'Argentine pouvait expliquer sa méthode aux Etats intéressés. Elle a souligné que certaines questions liées aux objectifs de développement durable nécessitaient une coopération régionale, notamment celles qui ont trait à l'environnement et aux océans.

M. Suleiman Mziray (Sous-Directeur, Département des services aux réfugiés, Ministère de l'intérieur, République-Unie de Tanzanie) a fait part de quelques enseignements importants tirés de l'expérience de son pays en matière d'incorporation des migrants forcés et des réfugiés dans les évaluations des processus nationaux de planification. La République-Unie de Tanzanie est de longue date le théâtre de flux migratoires mixtes, qui viennent de toutes les directions. Bon nombre des huit pays qui lui sont limitrophes ont été, ou sont toujours, aux prises avec un conflit armé. Dans ce contexte, l'enregistrement s'est imposé comme un outil essentiel. En 2014, la stratégie globale de gestion des migrations en Tanzanie (COMMIST) a été adoptée dans le but d'enregistrer tous les migrants installés et les migrants irréguliers en Tanzanie occidentale et d'en établir le profil. Cet exercice pilote a permis d'enregistrer plus de 22 000 migrants irréguliers depuis février 2015 et, ce faisant, de fournir au Gouvernement des données sur lesquelles appuyer ses politiques, ce qui réduit le risque que les migrants soient victimes de la traite. La stratégie COMMIST s'articule autour des éléments suivants : information de masse, cartographie des populations, enregistrement, retour volontaire assisté (AVR) des migrants irréguliers, vérification du statut de résidence de ceux qui demandent la régularisation ou la confirmation de leur statut en République-Unie de Tanzanie, et régularisation/officialisation du statut de ceux qui satisfont aux critères énoncés dans la loi ou les directives adoptées par

le Gouvernement. L'enregistrement sera prochainement étendu à l'ensemble du pays. Un autre enseignement concerne la naturalisation des réfugiés de longue date. En 2009 et en 2010, la République-Unie de Tanzanie a naturalisé plus de 162 156 anciens réfugiés venus du Burundi en 1972, facilitant ainsi leur intégration et leur permettant de contribuer davantage à leur communauté d'accueil. Le projet COMMIST a notamment donné les résultats suivants : existence de données sur les migrants irréguliers, qui permettent d'éclairer l'élaboration et l'examen des politiques ; changement de mentalité parmi les agents d'immigration, qui apportent désormais leur assistance aux migrants selon une approche fondée sur les droits de l'homme, grâce à la formation qui a accompagné l'enregistrement ; renforcement de la sécurité et de l'accès aux services sociaux pour les migrants. M. Mziray a précisé que l'élargissement de la stratégie COMMIST à l'ensemble du pays nécessiterait un soutien financier supplémentaire. Les fonds additionnels serviraient à l'achat de kits d'enregistrement, au renforcement des capacités du service de l'immigration dans tout le pays, à l'amélioration de la communication de masse pour sensibiliser l'opinion et réduire au minimum les attitudes et comportements xénophobes à l'égard des migrants. Ils contribueraient en outre à l'examen des politiques migratoires, pour faire en sorte que la migration soit prise en compte dans la stratégie nationale relative aux objectifs de développement durable.

Un représentant de la Chine a dit que son pays avait déjà commencé à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, qui étaient repris dans sa stratégie nationale de développement. De nouveaux programmes, qui simplifient les règles régissant l'entrée, la sortie et le séjour des étrangers, sont en cours de mise en œuvre. En mars 2016, la Chine a lancé son treizième plan quinquennal, qui couvre ses objectifs de développement économique et social pour la période 2016-2020. Conformément à ce plan, elle appliquera une politique migratoire plus proactive, ouverte et efficace. Elle améliorera son régime de résidence permanente pour les étrangers et ses services administratifs aux étrangers qui viennent travailler et vivre en Chine. En sa qualité d'hôte du sommet du G-20 en 2016, la Chine avait activement promu le Programme 2030 dans le cadre du G-20, qui a ainsi adopté un plan d'action sur le Programme 2030 visant à

favoriser, redynamiser et renforcer le partenariat mondial pour le développement durable. Afin d'aider les pays en développement à réaliser les objectifs de développement durable, la Chine a l'intention de participer aux cadres de coopération internationale pertinents, de continuer à augmenter ses investissements dans la coopération Sud-Sud, et de partager ses pratiques exemplaires en matière de développement. Elle est disposée à faire profiter d'autres pays de ses expériences, qu'il s'agisse d'enseignements tirés ou de pratiques fructueuses.

Un représentant de Maurice a indiqué que le Gouvernement de son pays avait incorporé les objectifs de développement durable dans son plan national de développement et avait pris des mesures en vue d'atteindre les cibles concernant la migration. Il avait commencé à collaborer avec l'OIM sur le changement climatique et la migration environnementale. En outre, il se concentrait sur l'intégration des travailleurs migrants, dont les conditions de travail sont surveillées par un service du Ministère du travail.

Plusieurs participants ont fait valoir que l'incorporation de la migration dans les objectifs de développement durable encourageait les Etats à prendre celle-ci en considération dans leurs évaluations et plans nationaux en matière de développement.

Pays d'émigration de longue date, le Portugal n'est devenu que récemment un pays de destination pour les migrants. Mme Catarina Marcelino (Secrétaire d'Etat à la citoyenneté et à l'égalité, Portugal) a présenté les investissements majeurs que ce pays avait consentis ces vingt dernières années pour promouvoir l'intégration des immigrants. Trois domaines d'action se sont révélés particulièrement importants : garantir l'accès aux services de santé et à l'éducation, encourager la participation citoyenne, et embrasser la diversité culturelle et sociale. Mme Marcelino a insisté sur la nécessité de surveiller l'intégration des migrants au moyen d'indicateurs spécifiques concernant, par exemple, la participation au marché du travail et la réussite scolaire. Le Portugal attache une grande importance à l'élaboration de politiques fondées sur des informations statistiques et à une surveillance permanente. Depuis 2010, les plans nationaux du Portugal pour l'intégration des migrants comprennent des mesures précises fondées sur un système permanent de collecte de données sur la migration.

Les déclarations des participants relatives à la planification nationale ont fait apparaître que les réponses apportées jusqu'à présent aux objectifs de développement durable concernant la migration étaient très variées, allant de mesures provisoires à des mesures assez avancées, ou de déclarations d'intention à une action concrète. Le délai de 15 ans fixé pour la réalisation des objectifs de développement durable peut sembler long, mais les années consacrées à cette entreprise ambitieuse passeront très vite. Un an après l'adoption du Programme 2030, il est clairement apparu qu'il restait encore beaucoup à faire pour mettre en chantier les mécanismes de suivi et d'examen concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable.



### CHAPITRE 3.

## PLANIFICATION SANS EXCLUSIVE AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'EXAMEN DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

*« L'ampleur et la portée du nouveau Programme appellent un Partenariat mondial revitalisé [...] rassemblant [...] les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles. »  
Paragraphe 39 de la Déclaration du Programme de développement durable à l'horizon 2030.*



Directrice générale adjointe de l'OIM, Mme Laura Thompson, M. Jeffrey Sachs, Directeur de l'Earth Institute à l'Université de Columbia et Conseiller du Secrétaire général des Nations unies sur les enjeux de développement à l'IDM à Genève. © OIM 2016 (Photo: Amanda Nero).

C'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe au premier chef d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable, y compris celles qui se rapportent à la migration. Cependant, ceux-ci ne sont pas les seuls concernés, et leur succès dépendra dans une très large mesure de leur capacité à associer d'autres parties prenantes au processus de planification. Les organisations internationales, les autorités locales, la société civile, les communautés de la diaspora et le secteur privé doivent tous être considérés comme des partenaires clés permettant de tirer le meilleur parti de la mobilité humaine et d'en réduire le coût.

### **Le rôle des organisations multilatérales**

Le rôle des organisations mondiales et régionales dans les processus officiels d'examen au titre du Programme 2030 est traité au chapitre 4. Il convient toutefois de prendre aussi en considération les connaissances et l'expérience que les organismes et programmes multilatéraux peuvent offrir aux Etats lorsque ceux-ci élaborent leurs programmes d'action aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Mme Lakshmi Puri (Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Directrice exécutive adjointe d'ONU-femmes, Présidente du Groupe mondial sur la migration en 2016), tout en reconnaissant que l'OIM était l'organisation chef de file pour les questions de migration, a dit que d'autres organisations et parties prenantes, y compris les 18 organismes membres du Groupe mondial sur la migration (GMG), avaient également une contribution à apporter. Chaque membre du GMG possédait une expertise propre dans laquelle il aidait les gouvernements à élaborer des indicateurs nationaux et à mettre en œuvre des programmes.

Aux deux ateliers, le Directeur général de l'OIM a souligné l'utilité des partenariats, quels que soient les aspects de la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration – collecte de données, mise au point de modèles de financement innovants, partage de pratiques exemplaires. Selon lui, si les objectifs de développement durable offrent un cadre pour l'élaboration de politiques et stratégies nationales, seule une action menée à tous les niveaux permet d'améliorer

concrètement et durablement la situation pour les migrants. Le caractère transversal de la migration et le nombre de cibles relatifs à la migration dans les différents objectifs de développement durable appellent un renforcement des partenariats et une action coordonnée de la part de tous les acteurs multilatéraux compétents. Lors du Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies tenu le 19 septembre 2016, les dirigeants mondiaux ont pris acte de la nécessité de mettre en place un cadre concret pour un partenariat solide, apte à permettre un partage effectif des responsabilités à l'échelle mondiale, en vue de promouvoir une bonne gestion des migrations.

Le statut d'organisation apparentée au sein du système des Nations Unies conféré à l'OIM dote celui-ci de solides capacités en matière de politiques migratoires, de données et d'assistance technique à un moment charnière. Grâce à sa grande expérience au contact des migrants et des pays d'origine, de transit et de destination, l'OIM pouvait contribuer de manière déterminante à l'amélioration des conditions dans lesquelles se déroule la migration et de ses résultats.

De nombreux orateurs se sont félicités du nouveau statut d'organisation apparentée acquis par l'OIM et se sont déclarés certains que sa présence dans les différents organes de coordination et de décision des Nations Unies renforcerait la cohérence et l'efficacité du soutien multilatéral aux mesures de développement liées à la migration, notamment dans le contexte des objectifs de développement durable et du futur pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le document final du Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, tenu le 19 septembre 2016, lançait un appel pour que le pacte mondial : énonce un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les Etats Membres des Nations Unies en ce qui concerne les migrations internationales sous tous leurs aspects ; apporte une contribution importante à la gouvernance mondiale ; renforce la coordination s'agissant des migrations internationales ; et traite de tous les aspects des migrations internationales, notamment l'aide humanitaire, le développement et les droits de l'homme. Le service des négociations du pacte mondial serait assuré conjointement par le Secrétariat des Nations Unies et l'OIM, celle-ci

étant expressément censée apporter les compétences nécessaires sur les plans technique et stratégique.

Mme Suzanne Sheldon (Directrice du Bureau des migrations internationales, Bureau de la population, des réfugiés et des migrations, Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique) a dit que son pays espérait que l'OIM jouerait un rôle de premier plan dans les travaux préparatoires du pacte mondial, en partenariat avec les Etats, les organismes des Nations Unies, la société civile et d'autres acteurs. Elle a vivement engagé tous les Etats Membres des Nations Unies à soutenir activement l'OIM dans ce rôle. Celle-ci avait déjà posé une grande partie des bases nécessaires pour éclairer à la fois le pacte mondial et les mesures plus larges visant à aider les Etats à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Son Cadre de gouvernance des migrations, par exemple, donnait des indications propres à aider les Etats à établir un cadre pour une gestion des migrations efficace et fondée sur les droits.

Le Groupe des Nations Unies pour le développement a dégagé les éléments d'une approche commune visant à contribuer avec efficacité et cohérence à la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'échelle nationale, qui peuvent être classés dans trois catégories, l'intégration, l'accélération et le soutien aux politiques, qui définissent la contribution du système de développement des Nations Unies à l'action menée par les équipes de pays des Nations Unies au titre de la mise en œuvre du nouveau programme, par l'intermédiaire de leur plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)<sup>8</sup>. Dans sa déclaration, Mme Irena Vojackova-Sollorano (Coordonnatrice résidente des Nations Unies et Représentante résidente du PNUD en République de Serbie) a donné un aperçu de la présence de la migration et des questions connexes (telles que les rapatriements de fonds et les diasporas) dans les PNUAD de différentes régions du monde, estimant que ceux-ci constituaient un bon point de départ pour une coopération sur les objectifs de développement durable entre les pays et le système

---

<sup>8</sup> Un PNUAD est un descriptif de programme convenu entre un gouvernement national et une équipe de pays des Nations Unies ; il décrit les contributions apportées collectivement par des organismes des Nations Unies aux fins du développement national.

des Nations Unies. Les équipes de pays des Nations Unies étaient censées intégrer la mobilité humaine dans les cadres nationaux de développement. M. Magdy Martínez-Solimán (Sous-Secrétaire général des Nations Unies, Administrateur assistant et Directeur, Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD) a assuré qu'il promouvait la prise en considération de la migration et des déplacements dans les PNUAD, en collaboration avec l'OIM et d'autres organismes du Groupe mondial sur la migration<sup>9</sup>.

Le Conseil de la Banque mondiale a approuvé une stratégie au titre de laquelle la Banque aidera les Etats à réaliser les objectifs de développement durable en enrichissant l'ensemble des connaissances et des données et en partageant des connaissances (y compris au moyen des médias sociaux). En sa qualité d'acteur majeur du développement, la Banque fournira aussi une assistance technique et financière aux pays qui cherchent à atteindre leurs cibles des objectifs de développement durable, et contribuera à la coordination des efforts des gouvernements nationaux, des organismes donateurs et des institutions financières internationales.

## Le rôle des villes et des autorités locales

Dans un monde de plus en plus urbanisé, les villes sont au cœur de l'activité économique et de la vie sociale et culturelle d'un pays. En raison des possibilités qu'elles offrent, elles sont des destinations attrayantes pour les migrants internes et internationaux. Depuis 2007, elles concentrent plus de la moitié de la population mondiale, et ce chiffre devrait atteindre deux tiers en 2040. Le plus souvent, c'est dans les villes que se concrétise le lien fondamental entre la migration et le développement. Les villes sont donc des vecteurs essentiels de développement, et les autorités locales des partenaires de première importance dans le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Etant donné que c'est vers les villes qu'affluent les migrants, les autorités locales sont à l'avant-scène de la gestion du quotidien

---

<sup>9</sup> Pour plus d'informations, voir <https://undg.org/home/undg-mechanisms/sustainable-development-working-group/country-support/>.

des personnes qui vivent sur leur territoire. Elles connaissent les réalités et les besoins de la population locale, et notamment ceux des migrants internationaux et des groupes vulnérables. Une bonne gestion des migrations exige d'associer les autorités locales à l'élaboration des politiques migratoires et à la planification nationale du développement.



M. Denis Coderre, Maire de Montréal à l'IDM à New York. © IOM 2016

Dans son discours liminaire, M. Coderre (Canada) a dit que la collaboration entre le gouvernement national et le gouvernement régional déterminait dans une large mesure le succès des politiques migratoires. Si la décision d'accepter des migrants dans le pays restait du ressort du gouvernement national, "le gouvernement local avait, quant à lui, pour mission de créer un environnement pour tous." Une coordination des efforts entre les deux niveaux de pouvoir et une participation accrue des gouvernements locaux revêtaient une importance fondamentale pour la bonne intégration des migrants au niveau local.

Le rôle que jouent les villes dans l'intégration des immigrants a été illustré à l'aide de deux exemples éloquentes : Montréal et New York.

M. Coderre, maire de Montréal (Canada), soulignant le lien avéré entre la réalisation des objectifs de développement durable et le rôle des villes, a dit que la migration était d'abord et avant tout un phénomène urbain. Montréal, qui avait une longue tradition d'accueil des nouveaux venus, continuait d'accueillir chaque année 35 000 nouveaux habitants, d'origines et de croyances diverses. Les migrations internationales se transforment en réalités locales. Parvenus à destination, les individus cessent d'être des statistiques pour devenir des femmes, des hommes et des enfants qui cherchent un nouveau foyer. Pour les villes, l'immigration n'est pas un problème mais une ressource, une clé pour la vitalité et le succès des grandes villes mondiales. Certes, les villes doivent faire face aux vulnérabilités qui accompagnent souvent l'exigence de la migration, surtout celles des migrants irréguliers. Cependant, il est faux de considérer la migration uniquement comme une source de difficultés, faute de quoi l'on risque de renforcer les préjugés qui établissent un lien entre l'immigration et les problèmes socioéconomiques. Il est vrai que les immigrants qui viennent d'arriver sont peut-être plus fortement représentés dans les groupes confrontés à des difficultés socioéconomiques. Cependant, il y a lieu de séparer les deux questions : l'intégration des nouveaux arrivants, et l'action sociale en faveur des personnes vulnérables. Si l'intégration est réussie, les immigrants ne seront plus surreprésentés dans les groupes ciblés par les programmes d'aide aux personnes vulnérables. L'exclusion est toujours un risque, et l'inclusion toujours une avancée. La même attention doit être prêtée aux avantages que la migration représente pour les migrants, leurs pays d'origine et leurs nouveaux pays, et pour les communautés dans lesquelles ils résident.

Afin d'assurer la continuité des services d'accueil et d'intégration des migrants, Montréal a récemment décidé d'ouvrir un bureau spécialement chargé de l'intégration des nouveaux arrivants, le BINAM (Bureau pour l'intégration des nouveaux arrivants). Ce bureau, dont la création a été annoncée lors de l'atelier tenu à New York, sera actif sur différents plans : trouver un logement temporaire et permanent pour les nouveaux arrivants, trouver une école pour les enfants, et veiller à l'inclusion socioculturelle dans les quartiers de Montréal et à l'intégration économique.

Mme Nisha Agarwal (Commissaire, Bureau de l'immigration du maire de New York) a dit qu'à New York, comme à Montréal, l'immigration était considérée comme une force. Le Bureau de l'immigration du maire de New York promeut le bien-être des communautés d'immigrants en recommandant des politiques et des programmes qui facilitent la bonne intégration des New-Yorkais immigrés dans la vie civique, économique et culturelle de la ville. En 2016, 60 % des résidents de la ville étaient des immigrés ou des enfants d'immigrés. Le projet du maire « One City Rising Together » (Construisons ensemble notre ville) favorise l'égalité entre tous les habitants de la ville, dans l'esprit de l'objectif de développement durable 10. L'IDNYC, le plus grand programme municipal d'identité du pays, qui compte plus de 770 000 inscrits, est une pratique exemplaire. Son principal objectif est de faire en sorte que les habitants de la ville, quel que soit leur statut au regard de l'immigration, disposent d'un document qui leur permette d'accéder aux bâtiments officiels et aux services municipaux, ainsi qu'aux institutions financières qui exigent un document d'identité délivré par les pouvoirs publics. Afin que la carte ne soit pas considérée comme un document réservé aux seuls immigrants dépourvus de documents, tout résident de New York peut l'obtenir et l'utiliser pour obtenir des avantages dans des institutions culturelles et des commerces, tels que les pharmacies, dans toute la ville. De nombreux groupes de parties prenantes ont été consultés au sujet de la conception de la carte. D'autres programmes à New York permettent aux immigrants de bénéficier de services juridiques, de soins de santé et de possibilités d'accès à des responsabilités. Par exemple, le groupe de travail sur l'accès des immigrants aux soins de santé, créé par le maire en 2014, a réuni des administrations municipales, des fournisseurs de soins de santé, des défenseurs des immigrants et des spécialistes de la santé publique pour identifier les principaux obstacles à l'accès aux soins de santé et recommander des mesures que la ville pouvait prendre pour aider les immigrants à les surmonter. Le groupe de travail avait constaté qu'en 2013, 63,9 % de la population de New York dépourvue de documents n'avait pas d'assurance. Au printemps de 2016, il avait lancé le programme d'accès direct, d'une durée d'un an, dont l'objectif était de coordonner l'accès aux soins pour un millier de New-Yorkais immigrants non assurés. Inspiré de modèles mis en place avec succès dans tout le pays, et notamment des programmes menés à San Francisco et dans le

comté de Los Angeles, le programme d'accès direct entend garantir l'accès aux soins de santé primaire et préventive au moyen d'un réseau spécial de fournisseurs de soins de santé et de services de coordination des soins. Ce premier lancement a permis à la ville de recueillir les données nécessaires pour concevoir un futur modèle efficace à l'échelle de la ville.

Mme Marcelino a indiqué que le Portugal avait, lui aussi, construit son système d'intégration des immigrants autour des municipalités. Les réfugiés sont accueillis dans tout le pays, et 70 municipalités participent déjà au programme, du nord au sud du pays. Les nouveaux arrivants sont installés dans des foyers et non dans des abris, et ils ont immédiatement accès à l'éducation, aux soins de santé et à des cours de langue.

A quelques exceptions près, comme le Canada, les gouvernements nationaux ont le pouvoir exclusif de prendre des décisions concernant l'admission de non-nationaux et leurs conditions de séjour. Il est rare qu'ils mettent à profit l'expertise des autorités locales en matière d'intégration des immigrants ou qu'ils les consultent sur la situation ou les capacités d'absorption sur le terrain. La responsabilité d'intégrer les migrants est souvent déléguée aux municipalités, mais les ressources suivent rarement. Les décisions prises au niveau national ont de lourdes conséquences sur le tissu social des villes. Les processus migratoires pourraient se dérouler plus en douceur si la communication entre les différents niveaux de pouvoir était améliorée.

## **Le rôle de la société civile, y compris les migrants, les communautés de migrants et les diasporas**

Impossible de parler de la mise en œuvre des objectifs de développement durable sans évoquer les efforts considérables déployés par la société civile du monde entier et les gigantesques réseaux qu'elle met en place pour promouvoir le développement. Bien avant l'adoption du Programme 2030, elle était en première ligne pour mettre au point des projets sur le terrain et participer en tant que partenaire d'exécution aux initiatives et programmes nationaux et internationaux. Or, l'énorme potentiel qu'offre une

solide coopération avec la société civile est affaibli par l'absence de communication et la tendance à considérer les partenariats avec la société civile comme une exception vertueuse plutôt que comme une méthodologie de travail.

Associer la société civile au processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable est un casse-tête pour les gouvernements. M. Shahidul Haque (Secrétaire aux affaires étrangères, Ministère des affaires étrangères, Bangladesh ; Président du Forum mondial sur la migration et le développement pour 2016) a fait observer que de nombreux gouvernements avaient leur propre architecture de mise en œuvre et ne comprenaient pas le rôle que la société civile pouvait jouer. Ils avaient tendance à attendre des organisations de la société civile qu'elles se greffent sur des processus déjà en cours, si bien qu'ils passaient ainsi à côté de contributions aptes à améliorer ces processus dès le début. Il était de loin préférable de s'assurer d'entrée de jeu le concours d'acteurs non gouvernementaux. M. William Gois (Coordonnateur régional, Migrant Forum in Asia), souscrivant à ce point de vue, a relevé qu'il était important de coopérer avec la société civile afin de réduire les coûts financiers et sociaux de la migration sur le long terme. Une analyse et une mobilisation de la société civile étaient essentielles pour atteindre les cibles du Programme 2030 concernant, par exemple, la main-d'œuvre et le travail décent, l'élimination de la traite des personnes, la réduction des coûts de la migration et l'égalité des chances pour les femmes et les filles. A l'échelle locale, certains des objectifs de développement durable pouvaient sembler abstraits aux yeux des migrants, mais il était important d'encourager ceux-ci à se voir comme des acteurs du changement, et veiller à ce que leurs points de vue soient représentés d'un bout à l'autre des discussions sur les politiques à mener.

Mme Almojuela (Philippines) a dit que la participation de la société civile à la mise en œuvre des objectifs de développement durable était une priorité pour les Philippines, tout en reconnaissant qu'il fallait repenser le processus de consultation. Depuis l'adoption du Programme 2030, le Gouvernement, et plus particulièrement l'autorité nationale pour le développement économique, avait organisé des séances d'orientation et des consultations à l'intention des comités interorganisations, des ministres et des forums multipartites.

M. Charles Badenoch (Vice-Président chargé des campagnes internationales et de l'action extérieure, World Vision International) a dit que son organisation travaillait en étroite collaboration avec des enfants migrants et avec des communautés des pays d'origine, de transit et d'accueil pour faire en sorte que les droits et la dignité de tous les enfants soient respectés et que leurs besoins immédiats et à long terme soient satisfaits. Pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable, y compris celles relatives à la migration, il y avait lieu de mettre en place des stratégies et des partenariats novateurs et modulables afin de mieux servir les millions de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'action de World Vision International, menée en collaboration avec les gouvernements, les organisations internationales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les communautés confessionnelles locales, est fondée avant tout sur des partenariats avec les communautés touchées. Les communautés d'accueil et les migrants, y compris les enfants et les jeunes, doivent être mobilisés dès le début de l'élaboration des stratégies de migration. Les populations migrantes et les populations d'accueil doivent être dûment informées de tous les processus décisionnels qui concernent leur bien-être, avoir l'occasion d'exprimer leurs points de vue et être encouragées à prendre une part active, en tant que partenaires, à la mise au point de solutions mutuellement avantageuses.

Les organisations de la société civile peuvent permettre aux gouvernements qui les écoutent de mieux connaître les raisons de la migration internationale et les moyens mis en œuvre à cette fin. Pour M. Nabarro (Nations Unies), les migrants sont des acteurs à part entière de la mise en œuvre du Programme 2030, qui vise à ne laisser personne de côté et est axé sur la nécessité de mettre l'individu au cœur du développement durable afin de garantir une vie digne à chacun. Mme Salome Mbuga Henry (Fondatrice et Présidente d'AkiDwa, un réseau national de femmes migrantes vivant en Irlande) et M. Egide Dhala (Coordonnateur de l'action locale, OIM Irlande), tous deux membres de la diaspora africaine vivant en Irlande et cofondateurs de Wezesh, une organisation pilotée par la diaspora, ont présenté deux exemples. Mme Henry a abordé certaines des difficultés rencontrées par les femmes migrantes et demandeuses d'asile, notamment l'isolement, la pauvreté, le traumatisme et le manque d'accès aux services et

à l'emploi. Wezesha et AkiDwa travaillaient avec les migrants pour les autonomiser au lieu d'être dépendants de l'aide sociale. Les deux organisations conseillaient le Gouvernement irlandais sur les politiques concernant la santé, la violence sexiste, la paix et la sécurité, et la violence. Grâce à son expérience personnelle, M. Dhala, qui avait lui-même réussi à vaincre la perte d'identité, la xénophobie et la pauvreté, a pu aider d'autres migrants à s'organiser en vue de s'en sortir eux-mêmes et de permettre l'autonomisation des femmes dans leurs pays d'origine.

Les communautés et organisations de la diaspora ont un double rôle à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable : faciliter l'intégration de leurs compatriotes migrants dans les pays de destination, et contribuer au développement de leurs pays d'origine dans la mesure où elles le veulent et le peuvent. Elles peuvent aussi servir d'intermédiaires de confiance pour relayer l'information aux migrants et à leurs communautés. Certains des délégués gouvernementaux présents à l'IDM ont admis qu'ils ne disposaient pas d'informations complètes sur leurs diasporas et qu'ils n'exploitaient pas pleinement les possibilités de partenariat avec leurs ressortissants de l'étranger et leurs descendants.

Depuis les années 1970, l'OIM collabore avec ses Etats Membres au renforcement de leurs relations avec leur diaspora. En 2012, elle a copublié un manuel sur la mobilisation des diasporas<sup>10</sup> et, en 2013, elle a organisé dans le cadre de l'IDM une conférence ministérielle sur la diaspora<sup>11</sup>. A cette occasion, 55 ministres et fonctionnaires de haut rang du monde entier ont réaffirmé que les diasporas pouvaient être des « passerelles » entre les sociétés, et ont présenté les cadres réglementaires nationaux mis en place pour faciliter la mobilisation des diasporas et les programmes ciblant celles-ci en leur qualité d'acteurs du développement.

---

<sup>10</sup> D. Rannveig Agunias et K. Newland, *Comment associer les diasporas au développement. Manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil* (Genève/Washington, DC, OIM et Migration Policy Institute, 2012). Disponible à l'adresse suivante : [http://publications.iom.int/system/files/pdf/diaspora\\_handbook\\_fr\\_for\\_web\\_28may2013.pdf](http://publications.iom.int/system/files/pdf/diaspora_handbook_fr_for_web_28may2013.pdf).

<sup>11</sup> Pour obtenir davantage d'informations sur la Conférence ministérielle sur la diaspora et ses résultats, voir : <https://diaspora.iom.int/diaspora-ministerial-conference>.

Cette conférence, qui a marqué un tournant dans les relations entre l'OIM et les diasporas, a été l'occasion de lancer la stratégie de l'OIM visant à mobiliser les diasporas, créer des conditions favorables et les autonomiser à des fins de développement. Cette stratégie repose sur plusieurs convictions.

1. Pour mobiliser les communautés transnationales en faveur du développement, il faut bien connaître les diasporas et leurs organisations, et savoir si elles sont disposées à participer à des projets de développement, et comment entrer en contact et communiquer avec elles. Des connaissances sur les diasporas ne suffisent pas pour assurer une collaboration : les stratégies de mobilisation efficaces reposent sur l'instauration d'un climat de confiance.
2. La mobilisation des diasporas exige de créer des conditions favorables. Les membres de diasporas tissent spontanément des réseaux et transfèrent des ressources et des connaissances vers et depuis leur pays d'origine. Cependant, des politiques relatives à l'intégration, à la protection sociale, à la citoyenneté, au droit de vote, ainsi qu'au retour et à la possibilité de nouer des partenariats entre pays d'origine et de destination sont essentielles pour faciliter leur mobilisation et leur permettre de réaliser tout leur potentiel.
3. Les membres de diasporas qui souhaitent s'engager en faveur du développement tirent fortement profit de programmes visant à les autonomiser, en facilitant les conditions permettant aux communautés et aux individus de renforcer leurs liens et d'utiliser les ressources générées par la mobilité humaine pour parvenir eux-mêmes à l'autonomie, de fixer leurs propres priorités et de contribuer à leur propre bien-être.

## Le secteur privé et les objectifs de développement durable

La contribution du secteur privé est fondamentale si l'on veut comprendre la dynamique de la migration et les conditions dans lesquelles elle se déroule. La plupart des migrants quittent leur pays à la recherche de travail et trouvent un emploi dans des entreprises privées, qui emploient des millions de migrants dans le monde. Ce sont également ces entreprises qui fournissent les services dont dépendent les migrants, tels que le recrutement, le voyage ou les transferts d'argent. Pourtant, le secteur privé n'est que rarement associé aux débats sur la migration internationale à l'échelle mondiale ou régionale. Les choses commencent toutefois à changer, et plusieurs orateurs, aux ateliers de l'IDM 2016, ont souligné l'importance de faire participer le secteur privé aux initiatives de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement durable relatifs aux travailleurs migrants. M. Jos Verbeek (Représentant spécial de la Banque mondiale auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce à Genève) a estimé que les institutions devraient mettre un terme à la pratique très courante qui consiste à financer leurs propres projets, et plutôt encourager et exploiter le financement par le secteur privé de projets utiles dans les régions les plus difficiles. De l'avis des orateurs, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), une réunion informelle aux modalités d'organisation et de participation souples, était l'enceinte la plus utile pour des échanges avec le secteur privé. M. Eduard Gnesa (Ambassadeur extraordinaire chargé de la collaboration internationale en matière de migrations, Suisse) a rappelé que la société civile n'occupait qu'une place secondaire lors de la création du Forum mondial, alors qu'aujourd'hui elle faisait partie intégrante du processus. La participation du secteur privé pourrait connaître une évolution similaire. Mme Stéphanie Winet (Conseillère, interface des entreprises du FMMD, Organisation internationale des employeurs (OIE)) a dit que l'OIE avait été chargée de gérer l'interface des entreprises du Forum mondial, créée en 2015 pour « occuper le siège vide à la table ». Le réseau de l'OIE comptait plus de 150 organisations d'entreprises et d'employeurs. Son rôle, au sein du Forum mondial, pourrait servir de modèle à d'autres enceintes qui tentaient d'améliorer le

dialogue avec le secteur privé. L'OIE collaborait déjà étroitement avec l'OIT en vue d'atteindre l'objectif de développement durable 8, sur la croissance économique et le travail décent.

Il est particulièrement important de collaborer avec le secteur privé dans les situations de crise qui touchent des travailleurs migrants. M. Jack Suwanlert (Marriott) a présenté l'expérience de sa société et les enseignements qu'elle avait tirés de la crise en Libye en 2011, lorsqu'elle avait dû évacuer 210 employés de Tripoli. Marriott est l'un des plus grands groupes hôteliers dans le monde, avec près de 5 700 hôtels dans 110 pays et plus de 400 000 employés. Au Moyen-Orient, la plupart de ses salariés sont des travailleurs migrants. S'appuyant sur son expérience en Libye, Marriott a élaboré des directives sur le rôle des employeurs avant, pendant et après une crise, obligeant notamment ceux-ci à aider les employés à se préparer en faisant appel au bon sens, à se concerter avec le gouvernement local et ceux des pays d'origine pour donner des conseils cohérents aux migrants de nationalités différentes, et à fournir des services.

Le partage des enseignements tirés par les entreprises privées dans des situations de crise a été utile pour l'élaboration des directives générales dans le cadre de l'initiative Migrants dans les pays en crise. Il importe que celle-ci bénéficie des informations de tous ceux qui agissent en concertation quand des travailleurs migrants sont pris au piège dans des situations dangereuses, que celles-ci soient d'origine naturelle ou humaine.

Outre les processus afférents aux objectifs de développement durable, le secteur privé influence tous les aspects de Programme 2030 en sa qualité de moteur important, parmi d'autres, de la croissance économique mondiale. Selon le Pacte mondial des Nations Unies – l'initiative de l'organisation qui associe les entreprises pour promouvoir le développement durable – la principale contribution qu'apporte le secteur privé aux objectifs de développement tient à la valeur qu'il crée à long terme sur le plan économique, social, environnemental et éthique. Pour commencer, il était fondamental de veiller au respect des droits de l'homme et à la non-discrimination. Les normes définies en matière de migration imposaient aux entreprises de ne pas garder les documents d'identité des travailleurs migrants, de

veiller à ce que ceux-ci ne soient pas assujettis à des frais de recrutement, et d'embaucher les travailleurs migrants directement ou par l'intermédiaire de recruteurs officiels et agréés, de façon à ce qu'aucun élément de leur chaîne d'approvisionnement ne soit associé à la traite des travailleurs. Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective des travailleurs migrants, et affirmer clairement qu'elles ne tolèrent aucune discrimination, fondée notamment sur la race, l'appartenance ethnique ou la religion, que ce soit sur leurs propres lieux de travail ou dans leur chaîne d'approvisionnement.

Ne se contentant pas seulement d'éviter l'exploitation et la discrimination, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à comprendre que la diversité et l'inclusion sont également bonnes pour les affaires. L'inclusion favorise l'innovation, l'ouverture de nouveaux marchés et l'accroissement de la productivité. Mme Ursula Wynthoven (Juriste principale, Chef, Gouvernance et durabilité sociale, Pacte mondial des Nations Unies) a cité plusieurs exemples de bonnes pratiques suivies par des sociétés telles que Coca Cola, Hewlett Packard, Microsoft ou Unilever, qui aident leurs salariés migrants. Le Pacte mondial se félicitait des bonnes pratiques variées adoptées par des sociétés : signer, avec le HCR, une promesse d'action concernant les réfugiés et contribuer aux efforts des gouvernements et des ONG pour faire face à la crise des réfugiés ; s'entraider dans les méandres des cadres juridiques pour recruter légalement des réfugiés ; recruter et promouvoir avec dynamisme des talents issus de divers contextes raciaux, ethniques et religieux ; donner des cours de langue aux travailleurs migrants et leur inculquer des connaissances en matière de santé et de sécurité et qui leur permettent de développer les compétences nécessaires à la vie courante ; promouvoir une réforme du régime de l'immigration, afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et appuyer les efforts visant à améliorer la protection juridique des migrants ; aider les travailleurs migrants séparés de leur famille à assumer leurs responsabilités parentales à distance ; et introduire de nouveaux produits et services pour mieux répondre aux besoins des migrants, tels que des services de télécommunication et de transfert d'argent bon marché.

## **CHAPITRE 4.**

# **SUIVRE LES PROGRES ACCOMPLIS EN VUE D'ATTEINDRE LES CIBLES DU PROGRAMME 2030 RELATIVES A LA MIGRATION DANS LE CADRE D'ENCEINTES MULTILATERALES**

*« Un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré apportera une contribution essentielle à la mise en œuvre... ». Paragraphe 72 de la Déclaration du Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

La surveillance des progrès accomplis au regard du Programme 2030 sera immanquablement complexe, puisqu'il faut assurer le suivi de 17 objectifs, de 169 cibles et d'innombrables indicateurs à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi que par thème. De multiples enceintes intergouvernementales sont chargées de la surveillance et de l'examen d'aspects particuliers des objectifs de développement durable, dont les modalités devront être conçues avec soin, afin d'éviter les doubles emplois, la confusion et la lassitude à l'égard des objectifs de développement durable.

Dans son rapport sur le processus de suivi et d'examen<sup>12</sup>, le Secrétaire général recommande trois mesures préliminaires qui doivent donner aux organismes et forums intergouvernementaux

---

<sup>12</sup> Organisation des Nations Unies, *Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial - Rapport du Secrétaire général (A/70/684)*, Assemblée générale des Nations Unies, soixante-dixième session, 15 janvier 2016.

les moyens de contribuer avec efficacité au processus d'examen, dont chaque étape se conclut par une réunion annuelle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices de l'ECOSOC. Il ressort de ce rapport que les différents forums doivent :

- Engager une réflexion sur les incidences du Programme à l'horizon 2030 dans leurs domaines de travail respectifs, eu égard au caractère intégré du Programme ;
- Examiner leurs programmes et méthodes de travail à la lumière des objectifs de développement durable ;
- S'interroger sur leur aptitude à mobiliser les acteurs prépondérants pour les associer au processus.

Les participants à l'IDM étaient unanimes à reconnaître que la bonne mise en œuvre du Programme 2030 nécessiterait la création d'un solide cadre de suivi et d'examen pour garantir le respect des engagements au titre des objectifs de développement durable. Mme Karima El Korri (Chef, Section de la population et du développement social, Division du développement social, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations Unies (CESAO)) a néanmoins fait observer que le processus de suivi et d'examen ne serait utile que si les Etats y trouvent un avantage certain pour eux-mêmes. Il serait voué à l'échec s'il était imposé à partir du sommet ou s'il était de nature punitive. En revanche, il susciterait l'adhésion dès lors qu'il permettrait aux Etats d'apprendre de leurs pairs et de mettre en commun leurs pratiques exemplaires. L'examen doit permettre de vérifier si les lois, politiques ou stratégies nationales de mise en œuvre sont conformes aux aspirations de l'Etat en matière de réalisation des objectifs de développement durable. Il doit aussi permettre à ce dernier de faire le point de l'action menée, de déterminer la meilleure façon d'améliorer ses résultats, de susciter des partenariats et de s'assurer un appui plus fort. S'agissant de la migration, il doit lui permettre, ainsi qu'aux autres parties prenantes, de combler les lacunes des politiques et d'évaluer les progrès accomplis au regard des besoins de développement durable de plus en plus variés et de la complexité de la situation sur le plan humanitaire et en matière de développement dans chaque pays et région.

## Le rôle de l'OIM

Le processus de suivi et d'examen mobilisera d'innombrables mécanismes et structures, compte tenu de l'avantage comparatif de chacun d'eux au sein du système des Nations Unies. En ce qui concerne le suivi des aspects des objectifs de développement durable qui ont trait à la migration, l'OIM jouit d'un avantage comparatif évident. La décision de l'incorporer dans le système des Nations Unies a affermi son rôle d'organisation internationale chef de file entièrement consacrée aux questions de migration.

Divers représentants d'Etats présents aux ateliers de l'IDM ont exprimé l'espoir que son nouveau statut d'organisation apparentée au sein du système des Nations Unies permettrait à l'OIM d'assumer un rôle de premier plan lorsqu'il s'agira de veiller à ce que la migration soit dûment prise en considération dans la surveillance de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Mme Sheldon (Etats-Unis d'Amérique) comptait parmi ceux qui ont reconnu que l'OIM avait accompli un travail préparatoire considérable, capable d'éclairer non seulement le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, mais aussi les mesures plus larges visant à aider les Etats à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM donne des orientations susceptibles d'aider les Etats à mettre en place un cadre pour une gestion des migrations efficace et fondée sur les droits. Quant à son Cadre opérationnel en cas de crise migratoire (COCM), il propose une approche globale et multisectorielle pour faire face à une crise migratoire avant, pendant et après son apparition. L'OIM a également mené des travaux innovants pour suivre les tendances migratoires d'un bout à l'autre du parcours migratoire, qui ont mis en lumière les raisons de migrer et les vulnérabilités particulières des migrants. Son projet sur les migrants portés disparus<sup>13</sup>, qui vise à répertorier les décès et les disparitions de migrants le long des routes migratoires du monde entier, a mis en lumière

---

<sup>13</sup> Le projet sur les migrants portés disparus est une initiative conjointe du Centre mondial d'analyse des données sur la migration de l'OIM et de sa division Médias et communication. Le Centre a publié deux rapports sur la question : *Fatal Journeys: Tracking Lives Lost during Migration* et *Fatal Journeys Volume 2: Identification and Tracing of Dead and Missing Migrants*. Pour plus d'informations, voir : <https://missingmigrants.iom.int/about>.

les conséquences les plus graves de la migration irrégulière. Les travaux de recherche qui sous-tendent le projet ont débuté en octobre 2013, au moment des tragédies survenues à Lampedusa (Italie). Depuis, le projet s'est transformé en une importante source d'informations que les médias, les chercheurs, les défenseurs de la cause des migrants et le grand public consultent pour obtenir les données les plus récentes.

Les programmes que l'OIM met actuellement en œuvre aux quatre coins du monde ont aidé les pays à renforcer leur capacité à gérer la migration avec humanité et, ce faisant, à réaliser les objectifs de développement durable. Les Etats-Unis, de leur côté, ont contribué à dix programmes régionaux de migration de l'OIM qui ont été l'occasion d'élaborer un certain nombre de bonnes pratiques, telles que la formation de fonctionnaires aux droits de l'homme des migrants, l'identification des victimes de la traite, et la prise en compte des besoins spéciaux des enfants. L'OIM a également aidé les Etats à ouvrir des centres d'aide aux migrants en Afrique, où ceux-ci peuvent obtenir une assistance d'urgence et un soutien au retour, et à mettre en place des réseaux d'orientation à l'intention des enfants non accompagnés en Afrique australe. Les expériences tirées de ces programmes pourraient servir d'exemples concrets pour éclairer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

M. Gois (Migrant Forum in Asia) a invité l'OIM à élaborer un programme permettant de surveiller la façon dont les migrants sont pris en considération lors de l'utilisation des indicateurs afférents aux objectifs de développement durable, et de s'assurer que les méthodes suivies sont conformes aux principes internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'OIM pourrait contribuer à faire en sorte que les migrants participent à l'élaboration des indicateurs à l'échelle nationale.

Depuis 2001, l'OIM veille à ce que sa principale enceinte de dialogue, l'IDM, soit un lieu de débats en vue de renforcer la gouvernance concertée des migrations internationales. L'IDM 2016 a offert l'occasion de mettre en relief la chance offerte par les objectifs de développement durable pour donner un élan à l'élaboration de meilleures politiques migratoires conformément aux cadres adoptés à l'échelle internationale, notamment les cadres normatifs existants et, depuis peu, le Cadre de gouvernance des

migrations et les Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle, découlant de l'initiative Migrants dans les pays en crise. M. Manservigi (Commission européenne) a dit à propos de l'IDM que le type de dialogue qu'il permettait était nécessaire pour sortir de l'état de « crise permanente ».

Le Directeur général de l'OIM a promis que l'IDM continuerait d'offrir la possibilité de partager, d'exploiter et de mieux mobiliser les ressources en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives à la migration. En 2017 et, si nécessaire, en 2018, l'IDM sera consacré à l'examen des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, et au soutien des préparatifs en vue du pacte mondial sur la migration.

### Autres enceintes

M. Lauber (Suisse) a fait observer que le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement pouvait être un élément important du processus d'examen des objectifs de développement durable. Tous les quatre ans, le Dialogue de haut niveau permet aux Etats de faire un bilan et d'arrêter un programme au niveau politique ; il offre l'occasion de se concentrer de façon explicite et complète sur la migration et le développement et d'introduire cette perspective dans les travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le prochain Dialogue de haut niveau devrait se tenir au plus tard en 2019. Après quoi, sa fréquence devrait être calquée sur le cycle quadriennal du Forum politique de haut niveau, de façon à ce que le Dialogue de haut niveau s'inscrive dans le cadre du processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable.

Des structures externes au système des Nations Unies, telles que les processus consultatifs régionaux sur la migration et le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), devraient être intégrées dans les délibérations relatives au Programme 2030 pour en garantir l'exhaustivité et la cohérence.

Le FMMD a chargé un groupe de travail spécial, coprésidé par la Suisse et le Bangladesh, d'étudier ces questions. Les coprésidents avaient l'intention d'élaborer un ensemble complet de recommandations sur le rôle que doit jouer le Forum mondial dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen des objectifs de développement durable, qui seraient présentées au sommet du Forum mondial qui se tiendrait en décembre 2016 à Dhaka (Bangladesh).

### **La migration dans les examens thématiques des objectifs de développement durable**

Les examens thématiques, tant au sein de l'ONU à New York que dans les autres organismes et forums intergouvernementaux qui possèdent une expertise sur un thème donné, sont l'un des fondements d'un cadre efficace et cohérent de suivi et d'examen du Programme 2030. Au sein du Forum politique de haut niveau, à New York, une analyse approfondie des progrès accomplis dans le monde sera consacrée chaque année à un groupe d'objectifs apparentés. Etant donné que la migration ne fait l'objet d'aucun objectif particulier du Programme 2030, elle devra être examinée dans chaque groupe de thèmes. Les examens thématiques offrent ainsi l'occasion de mettre en lumière les corrélations entre la migration et de nombreux objectifs et cibles du Programme.

Comme l'a expliqué M. Doyle (Initiative politique mondiale de l'Université de Columbia), la communauté internationale doit, de toute évidence, structurer le suivi mondial par thèmes et faire apparaître une cohérence transversale dans les groupes apparentés de trois ou quatre objectifs que l'ECOSOC examinera chaque année. Vouloir établir chaque année un rapport sur l'ensemble des 169 cibles ne ferait que produire de l'incohérence. Ainsi, jusqu'en 2030, les examens thématiques annuels porteront sur plusieurs objectifs. L'objectif 10, relatif à la réduction des inégalités, sera examiné pour la première fois en 2019. Dans l'intervalle, l'évaluation et la mesure de la migration au regard de la cible 10.7 pourront être précisées à l'aide d'un indicateur composite, comme l'OIM et l'Economist Intelligence Unit l'ont proposé dans l'indice de gouvernance des migrations.

En sa qualité de Président du Conseil économique et social, M. Oh Joon (Représentant permanent de la République de Corée auprès des Nations Unies) a rappelé que l'ECOSOC est une plateforme mondiale centrale qui permet aux pays de trouver des solutions collectives aux problèmes de développement. Il a réaffirmé sa détermination à soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et à coordonner les activités du système des Nations Unies en conséquence, en particulier par l'intermédiaire du Forum politique de haut niveau, qui jouera un rôle central en supervisant un ensemble de processus de suivi et d'examen à l'échelle mondiale.

### **La migration dans les examens régionaux des objectifs de développement durable**

La plupart des migrants internationaux restent dans leur région d'origine. La migration Sud-Sud est la composante géographique de la mobilité humaine dont l'accroissement est le plus rapide. Les processus régionaux de suivi et d'examen devront donc favoriser le partage des connaissances et l'apprentissage réciproque, et promouvoir la responsabilité partagée face aux chances et aux défis régionaux et sous-régionaux que représentent, par exemple, les bassins versants communs, les infrastructures régionales ou les mouvements de population.

Les processus régionaux de suivi et d'examen peuvent aussi créer un lien entre l'échelon national et l'échelon mondial, notamment en préparant les contributions pour le Forum politique de haut niveau et d'autres plateformes mondiales de communication d'informations. Les Etats peuvent également tirer profit d'un examen technique approfondi de questions bien précises. Les pays commenceront à travailler sur les objectifs de développement durable en s'appuyant sur des bases de référence différentes, si bien que les enseignements tirés sur la migration dans un pays pourront éclairer les progrès dans d'autres pays. De même, comme l'a fait observer Mme María Andrea Matamoros Castillo (Sous-Secrétaire d'Etat chargée des affaires consulaires et de la Migration, Secrétariat des affaires étrangères et de la

coopération internationale, Honduras, présidence par intérim de la Conférence régionale sur les migrations), les difficultés de mise en œuvre, les lacunes technologiques et concernant les données, les niveaux de développement, les questions culturelles et les réseaux thématiques sont souvent les mêmes dans les différents pays d'une région, comme c'est le cas dans le Triangle du Nord. Dès lors, en reconnaissant que la migration est une priorité régionale, on renforce sa pertinence à l'échelle tant nationale que mondiale, même si, au cours d'une période considérée, elle n'est pas nécessairement au cœur d'un examen mondial. Les participants à l'IDM ont reçu des informations sur trois types d'enceintes s'occupant de l'examen régional : les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), les communautés économiques régionales et les commissions régionales des Nations Unies.

L'OIM apporte son soutien à seize PCR. Ces enceintes permettent aux pays d'aborder des préoccupations d'envergure régionale et de débattre de solutions et de la coopération à l'échelle de la région en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Le dernier né de ces processus est le Processus consultatif régional sur la migration pour les pays arabes, créé en 2014 par la Ligue des Etats arabes. Comme les autres PCR, il s'agit d'une enceinte pilotée par les Etats, non contraignante, souple et informelle, qui a pour objet de faciliter le dialogue et la coopération entre ses membres sur les questions de migration. Les objectifs de développement durable relatifs à la migration figurent dans sa stratégie et dans son plan de travail 2016-2017.

Dans le cadre du processus relatif aux objectifs de développement durable, le Processus consultatif régional pour les pays arabes fera le lien entre l'échelon national et l'échelon mondial ; les contributions et les points de vue nationaux seront examinés à l'échelon régional, puis viendront enrichir le processus mondial. Mme Enas El Fergany (Directrice chargée des politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations, Ligue des Etats arabes) a expliqué comment le Processus aiderait les pays à traduire les objectifs mondiaux en politiques, normes et lignes directrices pouvant être mises en œuvre à l'échelle nationale. Il contribuerait en outre à la mobilisation des partenariats et de la coopération en partageant les informations, les expériences et les pratiques exemplaires, pour assurer la coordination des

politiques migratoires des pays arabes. Le Processus jouerait un rôle important en améliorant la base de connaissances sur les cibles relatives à la migration, en proposant des lignes directrices d'action et en exécutant des programmes de formation. Il s'attacherait à appuyer les efforts de ses membres visant à élaborer des politiques plus efficaces pour harmoniser la migration avec les objectifs régionaux arabes de développement, pour inclure les expatriés dans les plans nationaux de développement et pour créer des passerelles de dialogue dans toute la région. Ce faisant, il tiendrait compte des crises provoquées par les déplacements dans la région arabe. Un des objectifs du Processus doit être de trouver une réponse commune aux défis actuels.

M. Timur Suleimenov (Membre du Bureau de la Commission économique eurasiennne, Ministre de l'économie et des finances, Kazakhstan) a décrit un modèle de coopération régionale revêtant la forme d'un organisme économique régional, à savoir l'Union économique eurasiennne<sup>14</sup>. Les membres de l'Union bénéficient de la liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre. Aucun visa ni permis de travail n'est requis pour se déplacer au sein de l'Union ; les migrants sont soumis au même traitement et aux mêmes taux d'imposition que les nationaux. Les ressortissants des pays membres bénéficient de la reconnaissance mutuelle des diplômes ; et un traité sur la transférabilité des droits à pension devrait normalement être conclu en 2017. L'Union comprend deux grands pays de destination, la Fédération de Russie et le Kazakhstan, et deux grands pays d'origine, l'Arménie et le Kirghizistan. Les niveaux élevés de migration et la complexité des mouvements mettent les pays membres à rude épreuve alors qu'ils s'efforcent d'instaurer un marché du travail unique. Tous les membres souscrivent aux objectifs de développement durable. Le programme d'action commun porte sur le travail décent et la protection des droits des migrants. La liberté de migrer au sein de l'Union est considérée comme un moyen de réduire la pauvreté.

Mme El Korri (CESAO) a expliqué l'approche des examens régionaux que la Commission a entrepris de mettre en place en s'appuyant sur les principes ci-après.

---

<sup>14</sup> Les membres de l'Union économique eurasiennne sont l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Kirghizistan.

- Une interprétation du Programme 2030 sera arrêtée au sein du système et parmi les pays membres de la CESAO. A cette fin, un renforcement des capacités sera assuré, des informations seront diffusées et des services de conseil technique seront fournis en arabe, en 2016 et en 2017, qui couvriront aussi la migration.
- La mise en œuvre des objectifs de développement durable sera stimulée à la faveur d'un certain nombre d'activités mettant en relief la migration et promouvant les cibles et objectifs relatifs à la migration dans toute l'action de la CESAO, ainsi que par la mise en œuvre des activités de mécanismes interorganisations tels que le groupe de travail sur les migrations internationales dans la région arabe.
- Le processus d'examen sera sans exclusive, comme le reste du Programme 2030. L'approche multipartite devra déboucher sur l'inclusion et la participation d'organisations de la société civile, du secteur privé, de parlementaires et d'institutions universitaires.
- L'approche sera axée sur les besoins et les pays. Eu égard aux niveaux élevés des déplacements dans la région, au système de parrainage (*kafala*) en vigueur dans de nombreux pays arabes et au rôle considérable des rapatriements de fonds dans les économies régionales, la migration sera probablement une priorité importante pour de nombreux pays.
- La CESAO doit également veiller à ce que ses méthodes de travail tiennent compte des corrélations entre les différents objectifs de développement durable, en apportant un appui unifié et fonctionnel, étant entendu que la migration est une question essentielle et indissociable des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Le cadre d'examen régional doit être fondé sur des points d'ancrage régionaux, sur la base desquels la région évaluera ses propres progrès, dégagera les enseignements tirés, mettra en évidence les difficultés et les solutions communes, et favorisera l'apprentissage entre pairs. Après leur approbation par les

gouvernements des Etats Membres et les autres groupes de parties prenantes, ces cibles régionales pourraient former la base d'un examen régional régulier revêtant la forme d'un forum arabe sur le développement durable. Celui-ci évaluerait les réalisations de chaque Etat membre au regard des cibles régionales, ainsi que les réalisations collectives au niveau régional. Cet examen, qui serait également l'occasion de tirer des enseignements et de partager des expériences, pourrait faire l'objet d'un rapport régional qui serait soumis à des organisations intergouvernementales clés telles que la Ligue des Etats arabes, examiné par le Sommet arabe du développement économique et social, et présenté au Forum politique de haut niveau.



## CHAPITRE 5.

### LE TEMPS EST VENU D'AGIR

*« Les défis mis en évidence dans ces grandes conférences et réunions au sommet étant intimement liés, tout comme les engagements pris, ils supposent des solutions intégrées. Une approche nouvelle est donc nécessaire pour les relever. » Paragraphe 13 de la Déclaration du Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

Les participants à l'IDM 2016 ont tous exprimé leur déception face au déséquilibre entre les discours et les résultats obtenus à ce jour au titre du Programme 2030. Le processus de négociation des objectifs de développement durable avait été exhaustif et épuisant – si bien que tout le monde s'accordait à estimer que le temps était venu d'agir. Comme l'a fait observer M. Gibril Faal (Directeur de GK Partners, Directeur par intérim de la Plateforme de développement de la diaspora Afrique-Europe), il y a trop de principes et pas assez de résultats. Mme Isata Kabia (Deuxième Ministre d'Etat, Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, Sierra Leone) a relevé que la situation de départ avait beaucoup changé en dix ans : elle était à la fois meilleure, dans le sens où le rôle central du couple migration et développement est reconnu, mais aussi plus difficile, étant donné le nombre de migrants forcés et les épreuves que traversent de nombreux migrants et certains pays d'accueil. Le discours sur la migration est aujourd'hui extrêmement clivant dans de nombreux endroits, ce qui met en relief l'urgence d'une impulsion politique pour faire pièce à cette négativité.



Table ronde dans le cadre de l'IDM à Genève. © OIM 2016 (Photo: Amanda Nero)

Des orateurs ont lancé un appel au pragmatisme. Selon Mme Kabia, il faut mettre en œuvre des mesures déjà convenues et inverser la régression par rapport aux normes existantes. On peut intervenir à partir de nombreux points de départ pratiques qui remportent une large adhésion et sur lesquels on a déjà commencé à bien travailler. On peut, par exemple, réduire le coût des rapatriements de fonds et les frais de recrutement, mettre en œuvre les lignes directrices de l'initiative Migrants dans les pays en crise, resserrer les liens entre les communautés de la diaspora et leurs pays d'origine ou de leurs ancêtres, renforcer les mesures de sauvetage en mer et de lutte contre la traite, et prendre d'autres initiatives avantageuses pour tous.

### **Réduire le coût des rapatriements de fonds et du recrutement**

M. Amadou Cisse (Directeur exécutif de l'Institut africain des transferts de fonds) a relevé que le montant des fonds rapatriés était supérieur à la totalité des investissements étrangers directs ou de l'aide publique au développement en Afrique et dans

d'autres régions du monde. M. Verbeek (Banque mondiale) a dit que les rapatriements de fonds représentaient plus de 10 % du PIB de certains pays bénéficiaires, voire 30 % dans des pays tels que le Népal ou Haïti. Réduire les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants est l'une des mesures les plus importantes et les plus avisées que l'on ait prises pour accroître les revenus dans les pays en développement. Tant le G-8 que le G-20 appellent depuis longtemps à abaisser à 5 % au plus de la valeur de la transaction le coût moyen des envois de fonds dans le monde. L'objectif de développement durable 10.c est plus ambitieux, puisqu'il vise, d'ici à 2030, à faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction moyens des envois de fonds et à éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %. Au début de 2016, le coût de transaction moyen se situait à 7,7 % (9,7 % pour l'Afrique subsaharienne)<sup>15</sup> des montants des fonds rapatriés. Pour M. Mahmoud Mohieldin, (Premier Vice-Président pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats, Groupe de la Banque mondiale), un coût aussi élevé est injustifiable. Les dispositions visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont souvent accusées de faire grimper le coût des transactions. Cependant, M. Mohieldin a cité au moins 56 sociétés de transfert de fonds qui respectent parfaitement la loi tout en facturant moins de 3 % pour un envoi de 200 dollars E.-U. n'importe où dans le monde. Certains gouvernements essaient d'imposer des charges supplémentaires aux expéditeurs de fonds, en créant de nouveaux frais et de nouveaux impôts. Des études rigoureuses ont montré que les mécanismes de ce type étaient voués à l'échec. En effet, plutôt que de générer des recettes, ils réduisent et perturbent les flux de rapatriement de fonds par les voies officielles.

M. Dilip Ratha (Economiste en chef, Département des migrations et des envois de fonds, et Chef de l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement, Groupe des indicateurs mondiaux de la Banque mondiale), évoquant les obstacles qui entravent habituellement un abaissement du coût

---

<sup>15</sup> Groupe de la Banque mondiale, *Remittance Prices Worldwide. An analysis of trends in the cost of migrant remittance services*, n° 14 (juin 2015). Disponible à l'adresse : [https://remittanceprices.worldbank.org/sites/default/files/rpw\\_report\\_june\\_2015.pdf](https://remittanceprices.worldbank.org/sites/default/files/rpw_report_june_2015.pdf).

des envois de fonds, a expliqué qu'ils pouvaient être surmontés par des techniques bien connues telles que l'accroissement de la concurrence entre les fournisseurs de services d'envois, la publication des frais de façon à en permettre la comparaison, l'utilisation de technologies intelligentes pour les transferts électroniques, ou une généralisation de l'éducation financière.

Plusieurs orateurs ont décrit les mesures que leur gouvernement avait prises grâce à ces techniques et à d'autres interventions politiques pour réduire les coûts des rapatriements de fonds. M. Vallini (France) a expliqué que les autorités françaises recouraient aux quatre solutions précitées. Mme Imelda Nicolas (Secrétaire, Commission des Philippins d'outre-mer, Philippines) a décrit les dispositions ambitieuses sur les rapatriements de fonds contenues dans le plan de développement des Philippines, qui impose au Gouvernement de faire en sorte que l'environnement politique soit propice à l'utilisation des fonds rapatriés aux fins d'investissement. Son Gouvernement a également institué le Conseil pour les rapatriements de fonds aux fins de développement, premier du genre dans le monde, qui est une enceinte de dialogue entre les parties prenantes sur les questions relatives aux rapatriements de fonds coprésidée par la Banque centrale et la Commission des Philippins d'outre-mer. Un portail en ligne a également été créé à l'intention de la diaspora. Il permet aux membres de la diaspora d'investir, de faire des dons ou du volontariat ou d'effectuer des transactions en ligne avec des organismes publics et des autorités locales. M. Faal (GK Partners) a présenté trois mécanismes novateurs du secteur privé, conçus pour amener davantage de fonds vers les flux collectifs de rapatriements de fonds, qui pourraient servir pour des investissements publics ou à des fins philanthropiques.

Il existe de multiples synergies entre les rapatriements de fonds et les autres objectifs de développement durable. Les fonds rapatriés contribuent de manière déterminante à la satisfaction des besoins fondamentaux des ménages dans de nombreux pays en développement, permettant de payer la nourriture, le logement, l'éducation et les soins de santé. Ils contribuent à la protection de nombreuses familles contre certains des dangers inhérents aux Etats fragiles et aux économies en difficulté et, ce faisant, protègent aussi nombre de gouvernements contre les effets néfastes de dépenses insuffisantes en matière de sécurité

sociale. Cependant, une diminution du coût des rapatriements de fonds a été constatée dans plusieurs pays et circuits – autant d’expériences dont les enseignements méritent d’être largement diffusés. Comme l’a souligné M. Ratha, un abaissement de 5 % du coût des rapatriements représente un gain de 20 milliards de dollars E.-U. pour les migrants et leur famille.

Bien que l’impact économique considérable des rapatriements de fonds soit reconnu, plusieurs orateurs ont mis en garde contre toute euphorie, expliquant que le sous-développement des marchés financiers, la lourdeur des réglementations, le caractère oligopolistique des acteurs et l’absence de possibilités d’investissement étaient autant de facteurs qui limitaient les effets des fonds rapatriés sur le développement. D’autres orateurs ont rappelé que les fonds rapatriés sont des ressources privées qui ne peuvent être utilisées pour financer la réalisation des objectifs de développement durable. On pourrait toutefois affirmer que ces fonds financent déjà la réalisation des objectifs de développement durable. En effet, dans la mesure où ils sortent les familles de la pauvreté, garantissent l’accès à l’éducation et aux soins de santé ou éliminent l’obligation de faire travailler les enfants, ils promeuvent les objectifs de développement durable sans l’intervention des pouvoirs publics.

A l’instar des coûts des rapatriements de fonds, les frais de recrutement élevés qui sont imposés aux migrants peuvent et doivent être réduits. Certains sont abusifs, et il faut immédiatement mettre un terme à ceux qui sont illégaux. M. Alexander Trepelkov (Directeur du Bureau du financement du développement, DAES) a rappelé que la réduction des frais de recrutement en vue d’accroître les gains nets pour les travailleurs est un engagement clair qui figure dans le Programme d’action d’Addis-Abeba adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. On peut agir directement sur les frais de recrutement par l’adoption de réglementations sur l’emploi et d’autres réglementations dans les pays de destination, même si les ressources sont souvent insuffisantes pour les appliquer. Cependant, les frais de recrutement ont fait l’objet de travaux de recherche et d’expérimentation beaucoup moins nombreux que les rapatriements de fonds, et il reste beaucoup à faire pour comprendre ces marchés, légaux et illégaux, et pour y intervenir.

## Financer la mise en œuvre des objectifs de développement durable afférents à la migration

Les « donateurs du développement » sont des « acteurs non traditionnels » sous l'angle du financement des objectifs de développement durable. M. Atsushi Hanatani (Directeur du Bureau pour la consolidation de la paix et la reconstruction, Département des infrastructures et de la consolidation de la paix, Agence japonaise de coopération internationale (JICA)) a présenté l'expérience du Gouvernement japonais et de la JICA – qui met en œuvre les programmes d'aide publique au développement du Japon – lors de l'atelier tenu à Genève. M. Hanatani a expliqué que, dans le droit fil de son engagement à s'atteler aux questions de sécurité humaine, le Gouvernement japonais avait fait des questions relatives aux réfugiés et à la migration l'un des principaux thèmes du Sommet du G-7 tenu à Ise-Shima en mai 2016. Il avait une nouvelle fois rappelé son engagement en annonçant une série de mesures d'aide destinées aux réfugiés et aux migrants au Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, tenu à New York en septembre 2016.

S'attaquer aux causes profondes des déplacements était l'un des objectifs initiaux de l'aide au développement que la JICA avait été chargée de fournir. Au Soudan du Sud, par exemple, avant l'éclatement de la guerre civile, en 2013, la JICA avait contribué au renforcement des capacités des services douaniers du pays, tandis que le Gouvernement japonais avait apporté un appui multilatéral au bureau de l'immigration par l'intermédiaire de l'OIM. Par ailleurs, en réponse à la crise syrienne, la JICA a fourni une aide financière à la Jordanie et à la Turquie sous la forme de prêts à des conditions libérales, afin d'alléger le fardeau que représente l'accueil des réfugiés et des migrants.

La JICA contribue en outre à l'autonomisation des populations déplacées. Dans le contexte des déplacements et de la migration, elle applique le principe qui consiste à « aider ceux qui s'aident eux-mêmes ». La JICA aide les gouvernements d'accueil qui sont déterminés à apporter un soutien aux réfugiés et aux migrants, les communautés d'accueil qui sont attachées à une coexistence pacifique avec les réfugiés et les migrants, et les personnes

déplacées désireuses de se prendre en main pour devenir autonomes.

Un grand nombre d'Etats ont mis sur pied des programmes – plus ou moins couronnés de succès – visant à associer les populations de la diaspora au développement de leur pays d'origine. Le Mali et les Philippines comptaient parmi les pays qui ont présenté leurs mesures. A l'instar des fonds rapatriés, les ressources de la diaspora sont des fonds privés. Leurs détenteurs peuvent souhaiter les investir dans leur pays d'origine, mais ne peuvent y être obligés. Les investissements de la diaspora sont néanmoins l'une des sources que les pays espèrent exploiter pour financer la mise en œuvre du Programme 2030. Ils auront plus de chances d'y arriver dans un environnement attrayant pour tout autre type d'investisseur, mais dans lequel les membres de la diaspora pourraient être des « pionniers » quelque peu plus tolérants face aux risques inhérents au pays.

Dans son intervention à l'atelier tenu à New York, Mme Lourdes Ortiz Yparraguirre (Représentante permanente de la République des Philippines auprès des Nations Unies) a présenté l'initiative « La diaspora pour le développement », ciblée sur la diaspora philippine considérée comme un partenaire stratégique pour aider les migrants philippins pris dans une crise et pour définir et mettre en œuvre le programme de développement. Elaborée en 2011 par la Commission des Philippins d'outre-mer, cette initiative fournit le cadre et les stratégies nécessaires pour mobiliser la diaspora philippine aux fins du développement. Son programme vedette est d'organiser un sommet mondial biennal des Philippins de la diaspora. Tenu pour la première fois en 2011, ce sommet réunit des organisations de Philippins des quatre coins du monde, des organismes publics et le secteur privé, en vue de faire connaître et d'échanger des pratiques exemplaires en matière de mobilisation de la diaspora. L'initiative collabore également avec la diaspora sur des moyens innovants de réduire les coûts de la migration, notamment les frais de recrutement et de rapatriement de fonds, ainsi que sur l'inclusion financière des migrants.

## Lutte contre la traite

De nombreux intervenants, parmi lesquels M. Vallini (France), Mme Matamoros Castillo (Honduras) et M. Gnesa (Suisse), ont souligné que le travail forcé et la traite d'êtres humains étaient deux fléaux contre lesquels les pouvoirs publics devaient prendre des mesures de toute urgence. Le travail forcé et la traite érodent les acquis du développement et sont contraires à tout ce qui fonde les droits de l'homme. Mme Sheldon (Etats-Unis d'Amérique) a rappelé que les migrants risquent plus que d'autres d'être exploités par des passeurs ou des employeurs sans scrupules, faute d'un cadre délimitant les responsabilités des Etats et des autres acteurs. L'élimination des réseaux criminels qui se livrent à la traite de migrants fait partie du processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Cet engagement a été affirmé à plusieurs reprises et de différentes façons dans le Programme 2030, au titre des objectifs 5, 8, 10 et 16.

Mme Yu Ping Chan (Spécialiste de la gestion des programmes, Bureau de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) à New York) a décrit l'action menée par le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes (ICAT) que présidait l'ONUDD en 2016. L'ICAT est un forum politique chargé par l'Assemblée générale des Nations Unies de coordonner les efforts des 17 organismes des Nations Unies et autres organisations internationales qui y participent, y compris l'OIM. Son objectif est d'élaborer une approche globale de la lutte contre la traite permettant aux organismes du système des Nations Unies et au-delà de s'exprimer d'une seule voix afin de prévenir et de combattre la traite des personnes.

L'absence d'autorisation légale de se déplacer est un problème de taille qui fait le lit des trafiquants et des criminels. Un resserrement de la solidarité internationale sur ce front permettrait d'augmenter les fonds destinés aux programmes de prévention de la traite, à la refonte du cadre de l'accès légal à la migration, et à la promotion de migrations sûres et régulières.

## Parler de la migration

Le Directeur général de l'OIM a souligné que les migrants sont souvent invisibles - ou simplement ignorés - dans les plans de développement locaux, nationaux et régionaux. Il est trop facile d'oublier que les droits, la dignité et les besoins des migrants comptent autant que ceux des nationaux. Avant d'exploiter le potentiel que les migrants recèlent pour le développement de leurs communautés d'origine et d'adoption, il est essentiel de reconnaître leurs droits.

Ces dernières années, les migrants sont souvent sortis de l'ombre pour se trouver sous le feu des projecteurs, qui jettent une lumière crue sur leur réalité. Il y a lieu de s'attaquer aux images négatives, aux stéréotypes et aux préjugés qui sont monnaie courante et alimentés par de nombreux politiques partout dans le monde. En soulignant les contributions formidables que les migrants apportent à leur société d'accueil, il ne faut pas oublier les sources de l'hostilité. Si la migration apporte des avantages nets aux sociétés d'accueil, elle peut aussi avoir de graves conséquences d'ordre budgétaire et, à court terme, en matière de redistribution, si bien qu'elle restera un sujet controversé.



## **CHAPITRE 6.**

# **VERS UN PACTE MONDIAL SUR LA MIGRATION – COMMENT ARRIVER A DESTINATION**

*« Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés. » Paragraphe 29 de la Déclaration du Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

Entre les deux ateliers de l'IDM s'est tenu le Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, le 19 septembre 2016, au début de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. C'est pourquoi le premier atelier était plus particulièrement axé sur le Sommet, alors que le second était l'occasion de réfléchir à ses conséquences.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée lors du Sommet recommande l'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Tandis qu'elle s'engage dans ce processus, la communauté internationale doit saisir cette occasion sans précédent pour faire preuve de la volonté politique nécessaire pour tenir les engagements ambitieux pris au titre des objectifs de développement durable.

M. Haque (Bangladesh) et le Directeur général de l'OIM ont dit que l'introduction de la migration dans le Programme 2030 offrait un cadre pour progresser sur la voie d'une gouvernance

plus efficace des migrations internationales. Ce cadre devait être solidement ancré dans la protection des droits de l'homme des migrants, indépendamment de leur statut juridique, et s'appuyer sur une planification nationale et inclusive du développement. Les objectifs de développement durable renforçaient d'autres cadres internationaux importants créés ces dernières années, tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, les Modalités d'action accélérées des petits Etats insulaires en développement<sup>16</sup> et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il convenait que le pacte mondial sur la migration réunisse bon nombre de ces éléments dans un document d'orientation sur la gouvernance des migrations internationales.

Plusieurs orateurs se sont dits convaincus que la mise en œuvre des objectifs de développement durable serait grandement facilitée s'il existait une architecture institutionnelle internationale de coopération sur les migrations internationales plus cohérente et plus engagée. M. Sachs (Earth Institute, Université de Columbia) a souligné l'importance d'aboutir à un pacte sur la migration qui énonce des normes arrêtées d'un commun accord. Selon lui, ce pacte devrait être axé sur l'ouverture, sans toutefois laisser les frontières grandes ouvertes. M. Doyle (Initiative politique mondiale de l'Université de Columbia) a émis l'hypothèse que cette architecture pourrait comprendre un ensemble de traités sur la mobilité fondés sur des pratiques exemplaires à l'égard des réfugiés, des migrants forcés et vulnérables, et des migrants économiques. Il a souligné le rôle revenant à l'OIM, en tant qu'organisation apparentée des Nations Unies, dans le processus de mise en œuvre, qui consisterait à veiller à ce que les migrants reçoivent une aide et une attention de même nature que celles offertes par le HCR aux réfugiés, ce qui comblerait les lacunes dans la couverture des migrants. M. Eliasson (Nations Unies) a estimé qu'un système de gouvernance des migrations internationales fondé sur des règles, du même genre que ceux que la communauté internationale a négociés pour le commerce,

---

<sup>16</sup> Les Modalités d'action accélérées des petits Etats insulaires en développement (Orientations de Samoa) sont le document final adopté par la troisième Conférence internationale sur les petits Etats insulaires en développement, tenue en septembre 2014.

la finance et (avec la conclusion de l'Accord de Paris en 2016) l'environnement, permettrait d'atteindre plus facilement la cible relative à des migrations sûres, ordonnées et régulières. L'objectif qui appelle à la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes a des incidences importantes sur la migration, au niveau tant mondial que national. M. José Antonio Alonso (Professeur d'économie appliquée à l'Université Complutense de Madrid et membre du Comité des politiques de développement de l'ECOSOC) a soutenu que la migration devait être régulée à l'échelle internationale, afin de réduire l'asymétrie entre les pays d'origine et de destination et de redistribuer une partie des avantages de la migration aux pays d'origine. On avait besoin d'un ensemble de normes minimales, complétées par un réseau dense d'accords bilatéraux et régionaux.

L'autorité universelle des objectifs de développement durable pourrait être mise à profit pour mettre sur pied des campagnes visant à promouvoir la cohérence autour de certains thèmes, tels que la migration et le développement, les droits des migrants ou la mobilisation des diasporas, éventuellement sous l'égide du Forum mondial sur la migration et le développement.

Le processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable ne devrait pas seulement mesurer les résultats obtenus au regard des indicateurs, mais aussi mettre en évidence les pratiques exemplaires qui favorisent les retombées positives de la migration sur le développement. A cette fin, l'attention serait portée à des aspects tels que les procédures d'admission, la délivrance des visas, les refoulements et mesures coercitives (le cas échéant) et, surtout, l'intégration des nouveaux migrants.

Certaines questions migratoires urgentes ne figurent pas dans le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, parmi lesquelles on citera les problèmes afférents aux déplacements forcés et aux migrations engendrées par une crise. D'où l'importance de progresser parallèlement sur les deux pactes mondiaux qui doivent être achevés en 2018, l'un sur les réfugiés et l'autre sur les migrants. Etant donné que la distinction entre ces deux catégories de population est moins claire en pratique qu'en théorie, il faudra veiller à faire étroitement concorder les deux pactes pour faire ressortir les nuances.

Le principal résultat concret du Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016 a été l'entrée officielle de l'OIM dans le système des Nations Unies, accueillie avec une grande satisfaction par de nombreux orateurs et qui, comme l'a fait observer M. Gnesa (Suisse), conférait aux Nations Unies un mandat et une compétence explicites en matière de migration.

Malgré l'importance de la question, il n'existe aucun cadre largement accepté qui présente une approche cohérente et équilibrée permettant des migrations sûres et ordonnées. Les négociations relatives au pacte mondial réussiront peut-être à créer un tel cadre. Le pacte lui-même consistera probablement en un ensemble de principes, d'engagements et de conceptions en matière de coopération sur toutes les questions liées à la migration. Dans la Déclaration de New York, les Etats ont clairement affirmé qu'ils attendaient de l'OIM qu'elle apporte les compétences techniques et stratégiques nécessaires pour les négociations, un point de vue qui a été maintes fois réitéré aux ateliers de l'IDM 2016. L'OIM a déjà pris des mesures préliminaires pour énoncer certains éléments essentiels à l'appui de migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment dans le Cadre de gouvernance des migrations, fondé sur les normes existantes (il n'en crée pas de nouvelles) et sur le principe voulant que la responsabilité des politiques migratoires incombe au premier chef aux Etats.

Mme Karen AbuZayd (Conseillère spéciale du Secrétaire général pour le Sommet sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants), qui s'est exprimée au premier atelier, a dit que le Programme 2030 serait l'un des principaux cadres et points de référence pour le Sommet, et que celui-ci donnerait aux Etats Membres une première occasion de réfléchir aux divers modes de coopération sur les questions de migration. Tout en prenant acte des propos négatifs souvent tenus au sujet des réfugiés et des migrants, elle a néanmoins dégagé les éléments d'un nouveau discours politique à l'échelle internationale que, selon elle, le Sommet contribuerait à faire progresser, à savoir : l'importance de s'attaquer aux causes profondes des déplacements massifs ; le rôle fondamental que les réfugiés et les migrants pourraient jouer en matière de développement si on leur en donnait les moyens ; le potentiel que recèle une collaboration plus étroite entre les Etats en vue de trouver des solutions pratiques ; et les nouvelles

approches mondiales de la mobilité qui associent non seulement les États, mais aussi le secteur privé, les partenaires sociaux et la société civile. Ces éléments définissent les chances et les défis qui se présentent au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et à toutes les parties prenantes qui contribueront à son élaboration.

## Conclusion et recommandations

L'IDM 2016 a été l'occasion de braquer les projecteurs sur les aspects du Programme 2030 relatifs à la migration, d'étudier les mécanismes existants permettant de surveiller les progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement durable, et d'évaluer les premières mesures des processus de mise en œuvre.

L'IDM a ainsi pu, une nouvelle fois, démontrer son utilité et son efficacité, en permettant de débattre à un moment opportun de questions de premier plan concernant la migration, et s'affirmer comme une plateforme appropriée pour discuter de l'élaboration d'un pacte mondial sur la migration.

Plus particulièrement, l'IDM 2016 a été l'occasion de réfléchir à l'articulation entre la migration et le développement à la lumière du Programme 2030, et aux conséquences qui découlent de l'incorporation de la migration dans une stratégie mondiale de développement. Il est ressorti des deux ateliers que l'on s'accorde généralement à reconnaître que la migration est une question transversale, présente dans tout le Programme. La pertinence de la migration pour la réalisation du Programme 2030 va bien au-delà des références explicites qui y sont faites dans les objectifs et cibles. Comme l'ont amplement démontré les participants aux deux ateliers, la migration sous-tend la quasi-totalité des cibles, qu'elles concernent l'éducation ou la santé, et se trouve au cœur du Programme lui-même. Comment, en effet, peut-on « ne laisser personne de côté » en ignorant les 244 millions de migrants internationaux<sup>17</sup> que l'on dénombre actuellement dans le monde ?

---

<sup>17</sup> Voir DAES, [www.un.org/development/desa/en/news/population/global-forum-migration-development.html](http://www.un.org/development/desa/en/news/population/global-forum-migration-development.html).

Si, un an à peine après l'adoption des objectifs de développement durable, il était trop tôt pour une évaluation sérieuse et complète de leur état de mise en œuvre, les Etats Membres et les participants à l'IDM ont néanmoins pu expliquer où ils en étaient dans leurs plans en vue d'atteindre les cibles relatives à la migration. Ils ont toutefois insisté sur le fait qu'il était temps de dépasser le stade de la conceptualisation et de la définition des processus, et de commencer à agir concrètement pour mettre en œuvre les aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration.

Au cours du premier atelier de l'IDM, on a présenté les outils et les mécanismes disponibles pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, tels que la cible 10.7.2 (élaborée conjointement par l'OIM et le DAES), le Cadre de gouvernance des migrations et l'indice de gouvernance des migrations. Le second atelier, quant à lui, a été l'occasion de se pencher sur des exemples concrets et des bonnes pratiques de toutes les régions du monde. Etant donné l'articulation multidimensionnelle et complexe entre la migration et le développement et ses différentes manifestations dans des contextes variés partout dans le monde, les ateliers se sont concentrés sur les questions transversales et sur les mesures susceptibles d'aider à aborder la migration comme la tendance lourde du siècle et comme un facteur clé du développement.

Les discussions ont débouché sur de nombreuses recommandations. Celles qui sont revenues le plus souvent sont exposées ci-après:

### **Innovations dans la collecte de données et les outils pour mesurer les progrès**

Pour suivre une approche fondée sur les faits et mesurer et surveiller les progrès, il y a lieu de collecter et d'analyser des données sur les migrants et la migration qui soient ventilées et de meilleure qualité. La plupart des orateurs ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine et ont livré d'utiles réflexions sur les défis à relever à cet égard. Des outils novateurs, tels que l'utilisation des mégadonnées, ont

été présentés. L'OIM a réitéré sa détermination à aider les Etats Membres à renforcer leurs capacités dans ce domaine grâce à son nouveau Centre mondial d'analyse des données sur la migration à Berlin.

### **Adaptation des objectifs de développement durable aux particularités locales**

Les participants ont souligné qu'une mise en œuvre réussie du Programme 2030 exigeait d'adapter les objectifs de développement durable aux particularités locales et de traduire la liste mondiale des indicateurs en listes nationales applicables au contexte propre à chaque pays. Cela suppose d'inclure la migration dans les plans et projets nationaux de développement, comme de nombreux pays ont affirmé le faire, et de veiller à ce que tous les échelons des pouvoirs publics – des ministères nationaux aux autorités locales – œuvrent en synergie à la mise en œuvre. Il faut en outre que les politiques de développement tiennent compte des effets à court et à long terme de la migration sur le développement : la migration volontaire existera toujours et est généralement profitable au développement, mais il est dans l'intérêt de chacun de s'attaquer aux facteurs de répulsion – éléments déterminants ou causes profondes – de la migration forcée, afin de lutter contre celle-ci. Concrètement, il faudra donc avancer au regard d'objectifs acceptés, tels que ceux qui concernent la lutte contre la traite, les mineurs non accompagnés, l'amélioration de la gestion des frontières et le renforcement des voies légales pour la mobilité de la main-d'œuvre. Pour bien mettre en œuvre les objectifs et les cibles concernant la migration, il faut s'assurer la participation de parties prenantes locales capables de traduire les objectifs de développement durable dans des politiques locales de développement. D'un point de vue pratique, cette participation devrait prendre la forme de meilleures consultations avec les autorités locales et d'une meilleure maîtrise des fonds pour que celles-ci puissent élaborer leurs propres projets sur le terrain.

## Partenariats sans exclusive

La réalisation des objectifs de développement durable passe par de nouveaux partenariats et le renforcement de ceux qui existent déjà. Dans notre monde globalisé et complexe, aucun pays ni aucune organisation n'est capable, seul, de gérer la migration de façon ordonnée, sûre et responsable et d'arriver à un développement durable. C'est, au contraire, en renforçant de précieux partenariats que l'on contribuera à la mise en œuvre de ces objectifs. Les deux ateliers ont offert l'occasion de présenter des exemples concrets de partenariats solides et efficaces à tous les niveaux, tels que des accords bilatéraux, des projets interorganisations conjoints, la participation de la société civile, des engagements du secteur privé ou encore la participation de la population locale. Comme l'ont fait observer de nombreux orateurs, les migrants et les communautés de la diaspora sont des partenaires essentiels, qui doivent être autonomisés afin qu'ils deviennent les acteurs de leur propre développement. Les Etats doivent donc encourager la participation civique des migrants dans leur société d'accueil et renforcer leur sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée en vue de construire un destin commun.

## Financer les objectifs relatifs à la migration

La question du financement du développement a été examinée en détail. Au-delà de l'aide publique au développement traditionnelle, les deux ateliers ont porté une attention particulière aux coûts du rapatriement de fonds et aux moyens de les réduire conformément à la cible 10.c ; aux mesures propres à encourager les investissements de la diaspora ; à la nécessité de revoir le processus de recrutement afin de le rendre plus transparent et moins coûteux ; et, à l'aide d'exemples concrets, à l'intérêt que présentent ces initiatives pour toutes les parties.

## La voie à suivre

Les participants à l'IDM se sont félicités du statut d'organisation apparentée des Nations Unies acquis par l'OIM, et de sa détermination à jouer un rôle moteur, à s'appuyer sur des partenariats et à veiller à ce que la réalisation des objectifs de développement durable concernant la migration se fasse selon un processus sans exclusive. Ils ont estimé que cette évolution renforçait la capacité technique et analytique du système des Nations Unies à répondre aux besoins des Etats à l'heure où ils élaboraient et mettaient en œuvre leurs plans en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et qu'elle comblait une lacune dans l'expertise mise à la disposition des Etats et des autres organismes qui avaient besoin de collaborer à l'effort monumental requis pour atteindre les cibles fixées.

Les participants ont également accueilli avec satisfaction l'appel lancé dans la Déclaration de New York en faveur d'un pacte mondial sur la migration qui, selon eux, devrait susciter des engagements précis et pratiques autour d'une stratégie mondiale cohérente visant à gérer à la fois la promesse offerte par les migrations internationales et les problèmes que celles-ci engendrent dans le cadre des objectifs de développement durable. Si une stratégie axée sur le développement et visant à des migrations sûres, régulières et ordonnées est en place d'ici à 2019 et commence à déployer ses effets, la mise en œuvre du Programme 2030 sera assurément plus facile.



# **ORDRE DU JOUR FINALE**

**Atelier d'intersession  
29 février-1er mars 2016  
Siège des Nations Unies, New York**





Dialogue international sur la migration 2016

**SUIVI ET EXAMEN DE LA MIGRATION DANS LES  
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE -  
ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

Atelier d'intersession, 29 février-1er mars 2016  
Siège des Nations Unies, New York

**ORDRE DU JOUR FINALE**

En 2016, le Dialogue international sur la migration (IDM), qui est la principale enceinte de dialogue politique de l'OIM, aura pour but de stimuler des discussions approfondies sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen des cibles des objectifs de développement durable relatives à la migration. Deux ateliers de l'IDM seront consacrés à cette question. Le premier, qui se tiendra à New York les 29 février et 1er mars 2016, sera l'occasion d'examiner les outils et mécanismes en place permettant aux Etats Membres de mesurer les progrès accomplis pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives à la migration. Il pourrait aussi être l'occasion de se pencher sur des possibilités « d'examen thématique » de ces cibles. Ce premier atelier à New York permettra d'avoir des échanges avec la communauté diplomatique chargée des questions liées au Programme 2030 ainsi que de son suivi et de son examen, de même qu'avec des praticiens, des universitaires, des statisticiens, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes.

Les conclusions de l'IDM 2016 seront réunies dans une publication qui constituera une première contribution à l'examen des aspects du Programme 2030 relatifs à la migration.

Pour plus d'informations sur l'atelier, prière de consulter le site Web de l'IDM [www.iom.int/idm](http://www.iom.int/idm) ou d'écrire à l'adresse [idmworkshop@iom.int](mailto:idmworkshop@iom.int).

Première journée – 29 février 2016	
9h00 – 10h00	<i>Enregistrement</i>
<b>Session 1 : Mise en situation</b>	
10h00 – 10h30	<i>Remarques liminaires</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S.E. William Lacy Swing</b>, Directeur général de l'OIM (Remarques liminaires)</li> <li>• <b>Hon. Denis Coderre</b>, Maire de Montréal, Président de Métropolis (Invité spécial)</li> </ul>
10h30 – 13h00	<b>Panel 1 – Migration et développement durable – Nouvelles chances</b>
	<p>La première session s'ouvrira sur un examen des incidences de l'inclusion de la migration dans les objectifs de développement durable, en particulier sous l'angle du développement.</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les incidences de la migration sur le développement durable ?</li> <li>• Quelles sont les nouvelles chances qu'offre l'inclusion de la migration dans les objectifs de développement durable ?</li> <li>• Que fait déjà la communauté internationale pour atteindre les cibles relatives à la migration ?</li> <li>• Quel reste-t-il à faire ? Quels sont les défis à venir ?</li> </ul> <p><b>Modérateur : S.E. William Lacy Swing</b>, Directeur général de l'OIM</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Peter Sutherland</b>, Représentant spécial du Secrétariat général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement (vidéo)</li> <li>• <b>S.E. David Donoghue</b>, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de l'Irlande auprès des Nations Unies</li> <li>• <b>S.E. Mwaba Patricia Kasese-Bota</b>, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente de la République de Zambie auprès des Nations Unies</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S.E. Lourdes Ortiz Yparraguirre</b>, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente de la République des Philippines auprès des Nations Unies</li> <li>• <b>David Nabarro</b>, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030</li> <li>• <b>Karen AbuZayd</b>, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour le Sommet de haut niveau sur la gestion des grands mouvements des migrants et des réfugiés</li> </ul>
13h00 – 15h00	<i>Pause</i>
15h00 – 16h30	<b><i>Panel 2 – De l'élaboration à la mise en œuvre des politiques</i></b>
	<p>Cette table ronde sera l'occasion d'étudier l'importance d'instituer un solide mécanisme de suivi et d'examen, et de débattre de l'architecture mise en place dans le rapport du Secrétaire général (à venir).</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels enseignements avons-nous tirés du suivi et de l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement ?</li> <li>• Comment assurer un suivi et un examen rigoureux de tous les aspects relatifs à la migration des objectifs de développement durable ?</li> <li>• Comment s'articulent les différents niveaux de surveillance ?</li> </ul> <p><b>Modérateur : S.E. William Lacy Swing</b>, Directeur général de l'OIM</p> <p><b>Allocation de l'orateur principal: S.E. Jan Eliasson</b>, Secrétaire général adjoint des Nations Unies</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S.E. Md. Shahidul Haque</b>, Secrétaire aux affaires étrangères, Ministère des affaires étrangères, Gouvernement de la République populaire du Bangladesh, Présidente du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)</li> <li>• <b>S.E. Oh Joon</b>, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la République de Corée auprès des Nations Unies à New York, Président du Conseil économique et social (ECOSOC)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S.E. João Vale de Almeida</b>, Ambassadeur, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès des Nations Unies</li> <li>• <b>Prof. Michael W. Doyle</b>, Directeur de l'Initiative politique mondiale de l'Université de Columbia et professeur à l'Université de Columbia</li> </ul>
<b>Session 2 : Méthodes permettant d'assurer le suivi des cibles des objectifs de développement durable relatives à la migration</b>	
16h30 – 18h00	<b>Panel 1 – Mesurer la mise en œuvre de politiques migratoires bien gérées (objectif 10.7)</b>
	<p>La cible 10.7, « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées », constitue la pierre angulaire de la migration dans les objectifs de développement durable. L'un des défis majeurs à relever dans les années à venir sera de savoir comment évaluer une bonne gouvernance des migrations. Les orateurs présenteront différentes méthodes et de nouveaux outils pour mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre cette cible.</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment mesurer la mise en œuvre d'une politique de migration bien gérée ?</li> <li>• Comment déterminer si des migrations sont sans danger et ordonnées ?</li> <li>• Quels sont les points de référence pour définir une « politique de migration bien gérée » ?</li> <li>• Quels sont les outils disponibles, et que reste-t-il à faire ?</li> <li>• Quelles sont les conséquences de cette cible pour les gouvernements sous l'angle des capacités de collecte de données et d'établissement de rapports annuels ?</li> </ul> <p><b>Modératrice : S.E. Laura Thompson</b>, Directrice générale adjointe de l'OIM</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>John R. Wilmoth</b>, Directeur de la Division de la population, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies</li> <li>• <b>Leo Abruzzese</b>, Directeur des prévisions mondiales, The Economist Intelligence Unit</li> <li>• <b>Andrew Rzepa</b>, Consultant principal, Gallup</li> <li>• <b>Robert Kirkpatrick</b>, Directeur de l'initiative Global Pulse des Nations Unies</li> <li>• <b>Frank Laczko</b>, Directeur, Centre mondial d'analyse des données sur la migration, Berlin, OIM</li> </ul>

Deuxième journée - 1er mars 2016

10h00 - 11h30

*Panel 2 - Autres cibles pertinentes se rapportant à la migration*

Un grand nombre de cibles des objectifs de développement durable touchent à la migration, notamment celles relatives à l'élimination de la traite d'êtres humains (5.2 / 8.7 / 16.2), à la réduction des coûts des rapatriements de fonds (10.c), et aux villes résilientes (objectif 11). Cela dit, tous les aspects de la migration ne sont pas explicitement pris en considération dans les objectifs de développement durable. C'est notamment le cas de la migration forcée. Les panélistes examineront les moyens de faire en sorte que tous les aspects de la migration soient dûment pris en considération lors du processus de suivi et d'examen.

Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :

- Comment mesurer la réalisation de différentes cibles relatives à la migration ?
- Quels sont les méthodes et les outils qui existent déjà, et que faut-il encore améliorer ?
- Que devront faire les gouvernements pour établir des rapports sur la réalisation de ces cibles ?

**Modérateur : Vinicius Pinheiro**, Représentant spécial auprès des Nations Unies et Directeur du Bureau de l'OIT à l'Organisation des Nations Unies

**Orateurs :**

- **Suzanne Sheldon**, Directrice du Bureau des Migrations Internationales, Bureau de la population, des réfugiés et des migrations, Département d'Etat des Etats-Unis
- **Yu Ping Chan**, Spécialiste de la gestion des programmes, Bureau de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) à New York, Présidente du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes (ICAT)
- **Dr Phusit Prakongsai**, Directeur du Bureau de la santé internationale (BIH), Ministère de la santé publique, Thaïlande
- **Dilip Ratha**, Economiste en chef, Département des migrations et des envois de fonds, et Chef de l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD), Groupe des indicateurs mondiaux de la Banque mondiale

<i>Session 3 – Examens thématiques et régionaux en matière de migration</i>	
11h30 – 12h45	<b>Panel 1 – Structure des examens thématiques et régionaux</b>
	<p>Des examens thématiques et régionaux permettront de s’assurer que tous les aspects de la migration feront l’objet d’une surveillance rigoureuse au cours des quinze prochaines années. Ce panel sera l’occasion d’examiner les conséquences d’une surveillance thématique et régionale pour les points relatifs à la migration dans les objectifs de développement durable, ainsi que les mécanismes en place qui peuvent être utiles à cette fin.</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les conséquences d’un suivi et d’un examen sur le plan thématique pour les aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration ?</li> <li>• Quels sont les mécanismes et les structures en place qui peuvent être mobilisés ?</li> <li>• Quels sont les domaines d’activité à développer ?</li> <li>• De quelle manière les processus régionaux peuvent-ils assurer un suivi et un soutien efficaces de façon à garantir la cohérence des politiques à l’échelle régionale ?</li> <li>• Quels sont les mécanismes et les outils régionaux appropriés en matière de suivi et d’examen ?</li> </ul> <p><b>Modérateur : Thomas Gass</b>, Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S.E. Abdramane Sylla</b>, Ministre des Maliens de l’Extérieur, République du Mali</li> <li>• <b>S.E. Jürg Lauber</b>, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la Suisse auprès des Nations Unies</li> <li>• <b>S.E. Juan Jose Gomez Camacho</b>, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Mexique auprès des Nations Unies</li> <li>• <b>Karima El Korri</b>, Chef, Section de la population et du développement social, Division du développement social, Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale des Nations Unies (CESAO)</li> </ul>

12h45 – 13h00	<i>Remarques du Directeur général</i>
13h00 – 15h00	<i>Pause</i>
15h00 – 16h30	<b>Panel 2 – Rôle des parties prenantes</b>
	<p>Pour atteindre les objectifs de développement durable, les parties prenantes d'horizons différents devront établir de nouveaux partenariats et renforcer leur collaboration sur les questions de migration. Il peut s'agir, entre autres, d'une collaboration entre enceintes internationales, organisations de la société civile, villes, organisations internationales et autorités nationales. Ce panel sera l'occasion d'aborder la question du rôle des partenariats pour faire avancer tous les aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration.</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En quoi les villes/enceintes/organisations internationales/OSC/Etats peuvent-ils contribuer aux objectifs de développement durable ?</li> <li>• Comment renforcer les partenariats sur les aspects des objectifs de développement durable se rapportant à la migration ?</li> <li>• Quels exemples de bonnes pratiques existe-t-il en matière de collaboration entre différents niveaux de gouvernance ?</li> </ul> <p><b>Moderatrice : Lakshmi Puri</b>, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Directrice exécutive adjointe d'ONU-femmes, Présidente du Groupe mondial sur la migration</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Imelda M. Nicolas</b>, Secrétaire, Commission des Philippins d'outre-mer</li> <li>• <b>Ashley William Gois</b>, Coordonnateur régional, Migrant Forum in Asia</li> <li>• <b>Nisha Agarwal</b>, Commissaire, Bureau de l'immigration du maire de New York</li> <li>• <b>Ursula Wynhoven</b>, Juriste principale, Chef, Gouvernance et durabilité sociale, Pacte mondial des Nations Unies</li> </ul>
16h30 – 17h00	Synthèse
<i>Fin de la conférence</i>	



# **DOCUMENT DE TRAVAIL**

**Atelier d'intersession  
29 février-1er mars 2016  
Siège des Nations Unies, New York**





Organisation internationale pour les migrations  
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Dialogue international sur la migration 2016

**ATELIER SUR LE SUIVI ET L'EXAMEN  
DE LA MIGRATION  
DANS LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Atelier d'intersession, 29 février-1er mars 2016  
Siège des Nations Unies, New York

DOCUMENT DE TRAVAIL

## **Introduction**

Après plus de trois années de négociations inter-gouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015, le texte qui énonce un nouveau programme de développement durable – y compris un ensemble de 17 objectifs de développement durable accompagnés de 169 cibles – a été adopté en septembre dernier à New York. Avec cet accord historique, la migration figure désormais dans la politique de développement mondiale. La déclaration politique qui figure dans le document final adopté par le Sommet, intitulé Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, prend acte de « la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive », et constate que les migrations internationales constituent une « réalité pluridimensionnelle ».

La référence centrale à la migration se trouve dans la cible 10.7 « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées », qui apparaît sous

l'objectif 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ». Cette cible engage davantage encore les gouvernements à adopter des politiques migratoires « optimales » qui facilitent des migrations sûres, ordonnées et respectueuses de la dignité dans l'intérêt de tous.

D'autres cibles se rapportant à la migration affirment la nécessité d'éradiquer le travail forcé et la traite d'êtres humains, de promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et d'assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, d'abaisser le coût des fonds rapatriés par les migrants, et de réduire fortement le nombre de personnes touchées par des catastrophes.

## **La migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

Le Programme 2030 comporte plusieurs références à la migration. Plus particulièrement, la déclaration :

- Souligne les incidences des crises humanitaires et des déplacements forcés de personnes sur les progrès accomplis en matière de développement ;
- Recommande d'autonomiser les groupes vulnérables, y compris les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les migrants ;
- Recommande d'assurer à tous – y compris les migrants – des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Affirme la détermination à supprimer le travail forcé et à mettre fin à la traite d'êtres humains et au travail des enfants ;
- Prend acte de la contribution positive des migrants à une croissance inclusive et au développement durable.

Le tableau ci-après récapitule les références à la migration et aux migrants dans les objectifs et les cibles du Programme 2030 et les autres points d'ancrage possibles.

La migration dans les objectifs et les cibles	
Références	 <p>4.b: BOURSES D'ETUDES (MOBILITE DES ETUDIANTS)</p>
	 <p>5.2: TRAITE (PLUS PARTICULIEREMENT DES FEMMES ET DES FILLES)</p>
Autres points d'ancrage	 <p>8.7: TRAITE 8.8: DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (EN PARTICULIER DES FEMMES)</p>
	 <p>10.7: POLITIQUES MIGRATOIRES PLANIPIRES ET BIEN GERES 10.c: RAPATRIEMENTS DE FONDS</p>
Références	 <p>16.2: TRAITE</p>
	 <p>17.16: PARTENARIATS MONDIAUX 17.17: PARTENARIATS AVEC LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE ET AVEC LA SOCIETE CIVILE 17.18: VENTILATION DES DONNEES (Y COMPRIS SELON LE STATUT MIGRATOIRE)</p>
Autres points d'ancrage	 <p>1.5: RESILIENCE AUX PHENOMENES CLIMATIQUES ET AUX CHOC D'ORDRE ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL</p>
	 <p>3.8: ACCES-AUX SERVICES MEDICAUX ESSENTIELS</p>
Autres points d'ancrage	 <p>11.b: MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES INTEGREES PAR LES VILLES</p>
	 <p>13.1-3: RESILIENCE AUX ALIAS CLIMATIQUES ET AUX CATASTROPHES NATURELLES</p>

Le texte intégral des cibles faisant référence à la migration et aux migrants est reproduit ci-après :

**Cible 4.b:** D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

**Cible 5.2:** Eliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

**Cible 8.7:** Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants,

y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

- Cible 8.8:** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
- Cible 10.7:** Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.
- Cible 10.C:** D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.
- Cible 16.2:** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- Cible 17.18:** D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

## Suivi et examen du Programme 2030<sup>1</sup>

Comme ce fut le cas pour les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme 2030 envisage un mécanisme de suivi volontaire et multiniveau pour examiner les progrès accomplis en vue de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable au cours des quinze prochaines années. Ces informations nourriront les délibérations du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui se réunit chaque année sous les auspices du Conseil économique et social et fera office de plateforme centrale pour le suivi et l'examen du Programme 2030. Les examens nationaux constitueront la clef de voûte du suivi et de l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et seront complétés par des examens régionaux et mondiaux.

*Examens nationaux* – Il serait bon que les objectifs de développement durable soient traduits dans des principes et des objectifs que les pays s'approprient et qu'ils s'emploient à réaliser au cours des quinze prochaines années. Les données brutes utilisées pour cet exercice devraient être constituées d'informations produites à l'échelle nationale sur la base des indicateurs applicables aux cibles des objectifs de développement durable, avec l'aide d'organisations internationales. Un indicateur spécifique pour la cible 10.7 est en cours d'élaboration (voir *infra*).

*Examens régionaux* – Les examens régionaux seront l'occasion de mener des discussions et de mettre en commun des informations sur des questions propres à une région, tout en stimulant les partenariats et la coopération régionale. Les mécanismes et enceintes d'examen existants, y compris les commissions économiques régionales, des organes subsidiaires et d'autres organes et groupes intergouvernementaux, seront probablement associés au processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable. Les processus consultatifs régionaux sur la migration sont autant de moyens et de mécanismes en place qui pourront également contribuer aux examens régionaux.

---

<sup>1</sup> Ces aspects seront abordés en détail dans un prochain document de l'Assemblée générale, sous la forme d'un rapport du Secrétaire général sur les étapes importantes à franchir en vue d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et sans exclusive à l'échelle mondiale.

*Examens thématiques* – Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable procédera à un certain nombre d'examens thématiques annuels qui mettront en lumière les aspects transversaux du Programme 2030 afin d'en souligner la nature intégrée. L'ensemble du Programme 2030 devrait être ainsi passé en revue en l'espace de quatre ans. Etant donné les incidences intersectorielles de la migration, les cibles se rapportant à la migration pourraient être abordées à l'occasion de ces examens thématiques.

## **Indicateurs relatifs à la migration**

S'appuyant sur l'expérience tirée des objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme 2030 suivra et examinera les progrès accomplis en vue d'atteindre les cibles sur la base d'une liste d'indicateurs précis. Les discussions en cours au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable devraient déboucher sur un rapport présenté à la quarante-septième session de la Commission de statistique de l'ONU, qui énoncera une série d'indicateurs qui devront être utilisés pour examiner les progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement durable. Dans l'idéal, il devrait y avoir un indicateur pour chaque cible.

Avec la cible 10.7, le Programme 2030 reconnaît que des « politiques migratoires bien gérées » sont importantes pour améliorer les conditions dans lesquelles se déroulent les migrations, la cible étant de faciliter la migration de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable. La Commission de statistique de l'ONU discute actuellement d'un indicateur permettant de mesurer l'adoption de politiques de migration globales par les gouvernements. Cet indicateur s'appuie sur une évaluation des six domaines d'action énoncés dans le Cadre de gouvernance des migrations<sup>2</sup>, adopté par le Conseil de l'OIM en 2015. Il s'inspire en outre du travail réalisé par l'OIM en collaboration avec l'Economist Intelligence Unit pour mettre en place un indice de gouvernance des migrations.

---

<sup>2</sup> Voir le document du Conseil C/106/40.

D'autres indicateurs ont été suggérés pour mesurer les progrès concernant la migration telle qu'elle est abordée dans le Programme 2030, qui visent à évaluer l'évolution des coûts de recrutement supportés par les migrants, le nombre de migrants tués ou blessés, ou encore le nombre de victimes de la traite d'êtres humains.

## **Cartographie du bien-être des migrants**

Un certain nombre de méthodologies ont été expérimentées ces dernières années pour tenter d'apprécier le bien-être des migrants. L'OIM et Gallup ont entamé en 2011 une collaboration portant sur la réalisation d'enquêtes relatives au bien-être des migrants dans toutes les régions du monde, qui ont débouché sur un ensemble de conclusions publiées dans l'édition 2013 du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, consacrée au bien-être des migrants et au développement. Il sera important d'étudier la corrélation entre ces conclusions et les évaluations des « politiques migratoires bien gérées » mentionnées plus haut.

Le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2013* a exploité les résultats d'une source de données unique en son genre, à savoir les enquêtes de Gallup World Poll – menées dans plus de 150 pays – pour réaliser la première évaluation du bien-être des migrants dans le monde sous l'angle de six dimensions essentielles du bien-être : la situation financière, la satisfaction professionnelle, les relations sociales, le bien-être communautaire, la santé et le bien-être subjectif.

## **Mobilisation de sources de données novatrices**

La communauté internationale a lancé un appel en faveur d'une amélioration de la disponibilité et de la qualité des statistiques relatives à la migration, ainsi que de méthodes fondées sur des données provenant de sources autres que les sources officielles. Par exemple, on constate un fort intérêt pour les « big data » (données massives), encore inexploitées, que produisent les

informations émanant de milliards d'utilisateurs de téléphones mobiles et d'usagers d'Internet. Dans le domaine de la migration, des applications pourraient permettre d'évaluer l'utilisation de « l'argent mobile » aux fins de rapatriements de fonds, ou de prédire des mouvements de masse à l'aide de dispositifs de repérage installés sur les téléphones mobiles.

## **Partenariats mondiaux de mise en œuvre**

*Société civile et secteur privé* - Une solide participation de la société civile et du secteur privé sera essentielle si l'on veut atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives à la migration. C'est en grande partie grâce à ces acteurs que le Programme 2030 est exhaustif et intégré, de sorte qu'ils devraient pouvoir contribuer aux discussions du Forum politique de haut niveau sur le développement durable relatives aux progrès accomplis. Des acteurs de la société civile ont déjà commencé à réfléchir à la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'examen parallèle, fondé sur leur propre ensemble d'indicateurs.

*Villes* - A l'heure actuelle, la migration est essentiellement un phénomène urbain. Cinquante pour cent des migrants internationaux vivent dans dix pays fortement urbanisés. En outre, les flux migratoires internes en direction des villes ne cessent d'augmenter dans toutes les régions du monde. L'intégration des migrants, qui se fait à l'échelon local, est une variable essentielle pour la réalisation de l'objectif 10, qui est de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Dans ce contexte - et comme il l'avait été constaté à la Conférence de l'OIM sur les migrants et les villes tenue en octobre 2015 - les autorités locales peuvent être des parties prenantes clés au partenariat mondial pour la mise en œuvre du Programme 2030, en raison du rôle central qu'elles jouent en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques sans exclusive qui facilitent l'intégration des migrants. Celle-ci devrait être prise en considération dans tous les aspects de la planification des politiques publiques et du développement à l'échelle locale, car les effets positifs de la mobilité humaine sur les villes dépendent de la mesure dans laquelle les migrants sont inclus dans la planification des politiques.

*Enceintes* – Les enceintes internationales, comme le Forum mondial sur la migration et le développement ou des forums de l’OIM, tels que le Dialogue international sur la migration (IDM) et le Conseil, offrent aux parties prenantes l’occasion de mettre en commun des pratiques exemplaires et de débattre des progrès et des difficultés concernant la réalisation des aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration, mais aussi de proposer des approches sur la manière de mieux répondre aux besoins des migrants. Il est plus que probable que ces enceintes joueront un rôle important dans l’examen thématique des questions de migration figurant dans les objectifs de développement durable.

### **Questions à aborder lors des discussions de l’atelier**

Les discussions de l’atelier pourraient aborder les questions suivantes :

- Quelles sont les nouvelles possibilités offertes par l’incorporation de la migration dans les objectifs de développement durable ?
- Quelles sont les mesures déjà prises par la communauté internationale pour atteindre les cibles relatives à la migration ?
- Comment garantir un suivi et un examen rigoureux de tous les aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration ?
- Comment définir des « politiques migratoires bien gérées » ?
- Comment mesurer des politiques migratoires bien gérées ?
- Quels sont les méthodologies et les outils qui existent déjà et que faut-il encore améliorer ?
- Quelles peuvent être les conséquences de l’examen thématique pour les aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration ?

- Quel rôle les villes/enceintes/organisations internationales/organisations de la société civile/processus consultatifs régionaux sur la migration/Etats peuvent-ils jouer pour atteindre les objectifs de développement durable ?
- Comment renforcer les partenariats sur les aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration ?

De plus amples informations sont affichées sous la rubrique de l'IDM du site Web de l'OIM consacrée à l'[atelier](#).

# **RESUME DES CONCLUSIONS**

**Atelier d'intersession  
29 février-1er mars 2016  
Siège des Nations Unies, New York**





Organisation internationale pour les migrations  
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Dialogue international sur la migration 2016

**SUIVI ET EXAMEN DE LA MIGRATION DANS LES  
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE -  
ORDRE DU JOUR PROVISoire**

Atelier d'intersession, 29 février-1er mars 2016  
Siège des Nations Unies, New York

**RESUME DES CONCLUSIONS**

La première session de 2016 du Dialogue international sur la migration (IDM), qui est la principale enceinte de dialogue politique sur la migration de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), s'est tenue du 29 février au 1er mars au siège de l'ONU à New York. Il s'agissait du premier des deux ateliers prévus en 2016, consacrés au suivi et à l'examen des points relatifs à la migration dans les objectifs de développement durable. Le second atelier aura lieu à Genève les 11 et 12 octobre 2016.

L'atelier a réuni environ 300 participants, dont des représentants de haut niveau des Nations Unies, des représentants gouvernementaux de niveau ministériel, des hauts fonctionnaires gouvernementaux, des parlementaires, ainsi que des spécialistes des questions de migration et des objectifs de développement durable d'organisations internationales, d'ONG, des milieux universitaires, du secteur privé et des médias.

Après l'ouverture de la session par le Directeur général de l'OIM, Denis Coderre, Maire de Montréal a, en sa qualité d'invité spécial, fait une déclaration dans laquelle il a mis en relief les synergies entre la Conférence sur les migrants et les villes organisée par l'OIM en octobre 2015 dans le cadre de l'IDM, et l'accent mis cette année sur les objectifs de développement

durable. Jan Eliasson, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, l'orateur principal, a consacré son allocution aux chances et aux défis que présente l'incorporation de la migration dans les objectifs de développement durable. Abdramane Sylla, Ministre des Maliens de l'Extérieur, a exposé les conséquences de la migration pour le Mali et les stratégies suivies par son Gouvernement pour que les migrants soient pris en considération dans les plans de développement national.

L'atelier s'est articulé autour de trois sessions comportant deux tables rondes chacune. Les débats étaient menés par 32 orateurs – responsables politiques, spécialistes des questions de migration et de développement, universitaires, secteur privé et fonctionnaires d'organisations internationales. La composition des tables rondes reflétait un bon équilibre géographique et entre les sexes, puisque les orateurs comprenaient dix femmes et représentaient presque toutes les régions du monde.

Le présent document résume les grandes conclusions et les principaux résultats des discussions menées pendant ces deux jours.

## **Liens entre la migration et le développement dans le Programme 2030 :**

### **1. La migration et les migrants sont, et ont toujours été, des acteurs clés du développement.**

- Les participants ont souligné que la période actuelle est caractérisée par une mobilité humaine sans précédent dans le monde. La migration, qui est une tendance de fond de notre époque, n'est pas un problème à régler, mais une question appelant une gestion efficace.
- La migration et les migrants contribuent de manière déterminante à la réduction des inégalités. Dans le contexte de l'objectif 10, qui vise clairement à « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre », les migrants occupent une place centrale dans la solution.

- Pendant l'atelier, de nombreux orateurs ont évoqué la nécessité de faire en sorte que les migrants soient au cœur des politiques de développement nationales, et que les mouvements massifs de réfugiés et de migrants soient gérés dans le respect des droits de l'homme fondamentaux, quel que soit le statut juridique.
- Des participants ont lancé un appel pour que les engagements énoncés dans le Programme 2030 se traduisent par des mesures concrètes. A cet égard, ils se sont félicités du Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM, qui constitue un outil complet permettant de mettre en pratique une politique de migration mondiale performante.

**2. L'adoption du Programme 2030 et l'introduction de la migration dans les objectifs de développement durable viennent à point nommé pour créer une dynamique de collaboration en vue d'élaborer des politiques migratoires performantes et fondées sur les droits de l'homme, et de faire en sorte que les migrants soient pleinement pris en compte dans les plans et cadres de développement nationaux.**

- Avec l'adoption des objectifs de développement durable, la migration est désormais intégrée dans les politiques nationales, ce qui offre la possibilité de modifier l'image de la migration pour qu'elle devienne un élément positif et naturel des politiques nationales de développement. Cet aspect revêtira une importance particulière l'année prochaine, lorsque les Etats Membres des Nations Unies débattront de la manière de promouvoir des stratégies fondées sur les droits plus performantes pour relever les défis actuels de la migration.
- A cet égard, et comme l'ont rappelé de nombreux orateurs, le Programme 2030 offre un cadre général permettant de formuler, de mettre en œuvre et de surveiller les politiques migratoires nationales. Pour sa part, David Nabarro, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, a rappelé l'importance d'appréhender les objectifs de développement durable selon le point de vue de ceux qui sont laissés pour compte.

**3. Les aspects de la migration qui sont importants pour le développement n'ont pas tous été pris en considération dans les objectifs de développement durable.**

- Il est aujourd'hui fondamental que la communauté internationale s'intéresse aux cibles des objectifs de développement durable relatives à la migration, tout en s'efforçant de trouver une manière de prendre en considération des questions quelque peu négligées dans le programme. Par exemple, les déplacements et les migrations provoqués par une crise ne sont pas mentionnés, alors même que les déplacements prolongés - si rien n'est fait pour y remédier - aggravent la marginalisation, les inégalités, la fragilité et la vulnérabilité des personnes et amenuisent leur résilience, ce qui entrave la réalisation des trois piliers du développement durable, tant pour les personnes déplacées que pour les communautés d'accueil.
- Les indicateurs et plans nationaux, ainsi que les rapports thématiques à l'intention du Forum politique de haut niveau sur le développement durable permettent aux pays de rendre compte et de s'occuper de questions qui ne sont pas pleinement prises en considération dans les objectifs de développement durable mais qui, néanmoins, revêtent une importance primordiale pour des politiques migratoires bien gérées et le développement durable.

**4. Des approches globales s'imposent, qui s'appuient sur le Programme 2030 et sur d'autres cadres importants, et qui intègrent les migrants dans les discussions et les mesures de politique générale.**

- De nombreux orateurs ont évoqué les multiples crises concomitantes, complexes et prolongées, sans issue en vue, auxquelles le monde assiste aujourd'hui. La solution réside dans l'élaboration d'approches coordonnées et globales. Certains ont estimé que, dans ce contexte, le Sommet mondial sur l'action humanitaire arrivait à un moment critique et qu'il permettrait de promouvoir des politiques migratoires plus globales et soucieuses des besoins des migrants dans

des situations de crise, et de bien articuler les efforts visant à articuler des migrations sûres, ordonnées et régulières avec les interventions humanitaires et de développement.

- En outre, les participants ont cité d'importants cadres adoptés au cours des deux dernières années, tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba, les Orientations de Samoa (le document final de la Conférence internationale sur les petits Etats insulaires en développement), les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Pris ensemble, ils peuvent constituer une base d'action idéale.

## **Suivi et rapport sur les progrès accomplis en matière de gouvernance des migrations**

### **5. Pour pouvoir suivre les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance des migrations et en rendre compte, de meilleures données, y compris des données ventilées, ainsi qu'un solide cadre de surveillance des migrations sont nécessaires.**

- De nombreux orateurs ont relevé que, malgré l'augmentation de la demande de données fiables ces dernières années, les données ventilées sur la migration, récentes et de qualité sont souvent rares, si bien qu'il est difficile pour les décideurs d'élaborer des politiques migratoires efficaces et bien documentées.
- L'OIM s'est efforcée d'augmenter les sources de données existantes en créant, à Berlin, un Centre mondial d'analyse des données sur la migration. Pour combler l'insuffisance de données, un travail considérable est actuellement fait par un certain nombre d'autres acteurs présents à l'atelier.
- L'initiative Global Pulse a montré que les nouvelles technologies pourront peut-être fournir des informations

essentielles sur la migration dans les prochaines années, en raison des quantités considérables de données produites quotidiennement par ceux qui parlent de leur vie sur Internet. Étant donné que des schémas mesurables concernant ces données permettent d'évaluer le comportement humain, les mégadonnées constituent un outil formidable pour élaborer des politiques performantes.

- A propos de la nécessité d'avoir un cadre de surveillance, l'agence Gallup a abordé la question de savoir comment évaluer l'amélioration du bien-être des migrants. Pour sa part, l'Economist Intelligence Unit a donné un aperçu de l'évaluation de politiques migratoires « bien gérées ». Ces deux exercices pourraient être très utiles pour suivre et examiner la migration à l'échelle nationale ou par thème.
- Plusieurs partenaires, notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Banque mondiale, ainsi que des gouvernements et d'autres parties prenantes ont informé les participants de leur action dans ces domaines.
- L'OIM et ses partenaires au sein du système des Nations Unies s'emploient, par ailleurs, à développer les données et les connaissances sur la migration. Ainsi, conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES-ONU), l'OIM travaille à la mise au point d'un indicateur mondial permettant de suivre les progrès accomplis dans d'importants domaines d'action des pouvoirs publics considérés comme constitutifs d'une bonne politique migratoire.

### **Partenariats :**

- 6. Les participants ont confirmé l'importance de nouer de solides partenariats pour la réalisation du Programme 2030.**
  - Comme l'ont relevé un certain nombre de panélistes, et notamment Karen AbuZayd, Conseillère spéciale du

Secrétaire général pour le Sommet de haut niveau sur la gestion des grands mouvements de migrants et de réfugiés, la réunion de haut niveau qui se tiendra le 19 septembre prochain offrira aux gouvernements l'occasion de renforcer les partenariats existants et d'en nouer de nouveaux.

- Il a été rappelé qu'aucun pays ne peut s'attaquer avec efficacité aux défis de la migration en agissant seul. C'est pourquoi les Etats devraient avoir à l'esprit un cadre concret permettant un partage effectif des responsabilités en cas de mouvements massifs, ainsi que de solides partenariats pour promouvoir des migrations bien gérées.
- Rappelant les résultats de la Conférence sur les migrants et les villes de l'OIM, organisée en 2015, le Maire de Montréal a estimé qu'il est fondamental de reconnaître le rôle des autorités locales, puisque l'intégration a lieu, le plus souvent, à l'échelon local. Les dirigeants locaux sont aux avant-postes de la gestion des migrations, si bien qu'il est impératif d'articuler des politiques nationales inclusives avec leur mise en œuvre au niveau local.

Le présent résumé ne prétend pas à l'exhaustivité. Etant donné que les discussions sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable relatifs à la migration se poursuivront à Genève en octobre prochain, pendant l'atelier d'intersession consacré aux bonnes pratiques, aux progrès et aux enseignements tirés un an après l'adoption du Programme 2030, un rapport unique sera établi après ces deux ateliers de l'IDM.

Le rapport complet sera établi sous la direction de Kathleen Newland, du Migration Policy Institute, et de Jill Helke, Directrice du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM. Il apportera des contributions à une série de manifestations, dont le prochain Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), organisé par le Gouvernement du Bangladesh.



# **ORDRE DU JOUR FINAL**

**Atelier d'intersession  
11 et 12 octobre 2016  
Palais des Nations, Genève**





Organisation internationale pour les migrations  
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Dialogue international sur la migration 2016

**EVALUER LES PROGRES ENREGISTRES EN VUE DE LA  
MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE SE RAPPORTANT A LA MIGRATION**

Atelier d'intersession, 11 et 12 octobre 2016  
Palais des Nations, Genève

**ORDRE DU JOUR FINAL**

Première journée – 11 octobre 2016	
9h – 9h 30	<b>Enregistrement</b>
<b>SESSION D'OUVERTURE</b>	
9h 30 – 10h	<b>Remarques liminaires</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>William Lacy Swing</b>, Directeur général de l'OIM (Remarques liminaires)</li> <li>• <b>Jill Helke</b>, Directrice du Département de la coopération internationale et des partenariats, OIM (Présentation générale)</li> <li>• <b>Kathleen Newland</b>, Directrice de recherche et Cofondatrice du Migration Policy Institute (Compte rendu du premier atelier)</li> </ul>
10h – 11h 40	<b>Session 1 : La migration dans les objectifs de développement durable – Où en sommes-nous ? Où voulons-nous aller ?</b>
	<p>Cette session sera l'occasion de faire le point des politiques migratoires en place, d'examiner les données de référence à l'aune desquelles seront évalués les progrès réalisés au cours des 14 prochaines années, jusqu'en 2030, et de discuter des moyens permettant de progresser sur toutes les cibles relatives à la migration qui figurent dans les objectifs de développement durable.</p>

	<p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est l'état de la migration aujourd'hui ?</li> <li>• Que savons-nous de la migration de main d'œuvre, des rapatriements de fonds, de l'urbanisation sans exclusive, de l'accès des migrants à la santé ainsi que de leur incorporation dans les plans de réduction des risques de catastrophe ?</li> <li>• Sur la base de nos connaissances, que faut-il faire au cours des 14 prochaines années pour atteindre les objectifs de développement durable se rapportant à la migration ? Quels sont les obstacles que nous pourrions rencontrer sur cette voie ?</li> <li>• Comment représenter les progrès enregistrés sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable se rapportant à la migration ?</li> </ul> <p><b>Modérateur : William Lacy Swing</b>, Directeur général de l'OIM</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Isata Kabia</b>, Deuxième Ministre d'Etat, Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, Sierra Leone</li> <li>• <b>André Vallini</b>, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du développement et de la francophonie, France</li> <li>• <b>Stefano Manservigi</b>, Directeur général, Direction générale de la coopération internationale et du développement (DEVCO), Commission européenne</li> <li>• <b>María Andrea Matamoros Castillo</b>, Sous-Secrétaire d'Etat chargée des relations extérieures et de la coopération internationale, Honduras, présidence par intérim de la Conférence régionale sur les migrations</li> <li>• <b>Eduard Gnesa</b>, Ambassadeur extraordinaire chargé de la collaboration internationale en matière de migrations, Suisse</li> <li>• <b>Mahmoud Mohieldin</b>, Premier Vice-Président pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats, Groupe de la Banque mondiale</li> </ul>
--	---

11h 40 -12h 30	<b>Voix de migrants : Les objectifs de développement durable à travers les yeux des laissés pour compte</b>
	<p>Les migrants et leurs organisations jouent un rôle central dans le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable, et ce rôle doit être reconnu. Cette session serait l'occasion d'entendre des migrants et des organisations de la diaspora présenter leur façon de voir et leur éclairage, d'examiner les aspects des objectifs de développement durable se rapportant à la migration de leur point de vue, et de prendre conscience de leur contribution fondamentale à la mise en œuvre de ces objectifs.</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment associer au mieux les migrants et les communautés de la diaspora au processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration ?</li> <li>• Quelles mesures faut-il prendre pour que le processus de mise en œuvre tienne dûment compte de toutes les parties intéressées ?</li> </ul> <p><b>Présenté par : Azzouz Samri</b>, Chef, Division des organes directeurs, OIM</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Salome Mbuga Henry</b>, Fondatrice et Présidente d'AkiDwA, un réseau national de femmes migrantes vivant en Irlande, et Cofondatrice et Chef de mission de Wezesha, une organisation de développement pilotée par la diaspora africaine</li> <li>• <b>Egide Dhala</b>, Cofondateur de Wezesha et Coordonnateur de l'action locale, OIM Irlande</li> </ul>
12h 30 -15h	<i>Pause</i>
13 h 15 -14 h 45	<p><b>Manifestation parallèle</b></p> <p><i>« Coopération transnationale aux fins de mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration »</i></p>
15h – 18h	<b>Session 2 : Point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs de développement durable se rapportant à la migration : lacunes et réponses</b>

15h – 16h 30	<i>Panel 1 : Rapports des pays</i>
	<p>La cible 10.7 des objectifs de développement durable accorde une place particulièrement importante à la migration, invitant les pays à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ». La migration est présente dans diverses autres cibles, notamment dans celles qui concernent l'éducation (objectif 4), l'égalité des sexes (objectif 5), l'emploi et le travail décent (objectif 8), la réduction des inégalités (objectif 10), des sociétés pacifiques et inclusives (objectif 16), la lutte contre la traite d'êtres humains (cibles 5.2, 8.7 et 16.2) et le partenariat mondial (objectif 17). Cette session offrira aux Etats l'occasion de rendre compte des progrès enregistrés sur la voie de la mise en œuvre des différents objectifs de développement durable se rapportant à la migration, et de mettre en relief les difficultés rencontrées.</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles pratiques exemplaires peuvent être mises à profit pour atteindre les objectifs de développement durable se rapportant à la migration ?</li> <li>• Quelles sont les lacunes et comment les combler ?</li> <li>• Comment promouvoir la migration et en faire une priorité dans les stratégies de développement national ?</li> </ul> <p><b>Modérateur : Sönke Lorenz</b>, Chef d'unité, Questions migratoires, Ministère fédéral des affaires étrangères, Allemagne</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>El Habib Nadir</b>, Secrétaire général, Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Maroc</li> <li>• <b>Sara Gabriela Luna Camacho</b>, Directrice générale adjointe, Direction générale des droits de l'homme et de la démocratie, Mexique</li> <li>• <b>Maria Theresa T. Almojuela</b>, Représentante permanente adjointe, Mission permanente des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève</li> </ul>

16h 30 – 18h	<p><i>Panel 2 : Renforcement des capacités pour atteindre les objectifs de développement durable se rapportant à la migration</i></p>
	<p>Tous les Etats ne disposent pas des mêmes capacités pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable se rapportant à la migration et rendre compte des progrès accomplis à cette fin. Il reste encore beaucoup à faire pour que les pays aient la capacité de rendre compte de leurs réalisations en ce qui concerne les cibles relatives à la migration, surtout sous l'angle de la collecte et de l'analyse de données sur la migration, mais aussi de leur compréhension de ce qu'implique l'incorporation de la migration dans les objectifs de développement durable. Ce panel dégagera les domaines dans lesquels des améliorations s'imposent, et recommandera des solutions pour renforcer les capacités institutionnelles.</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont, sur le plan des capacités institutionnelles, les principaux défis pouvant faire obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable se rapportant à la migration, et quelles sont les solutions pouvant être proposées ?</li> <li>• Comment stimuler la coopération entre les pays dotés d'institutions solides et ceux dont les capacités institutionnelles sont plus faibles ?</li> <li>• Comment renforcer les capacités institutionnelles permettant de rendre compte de la réalisation des cibles relatives à la migration ? Par exemple, comment améliorer le processus de collecte de données ?</li> </ul> <p><b>Moderateur : Nikhil Seth</b>, Sous-Secrétaire général des Nations Unies, Directeur général, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Abdramane Sylla</b>, Ministre des Maliens de l'extérieur, Mali</li> <li>• <b>Catarina Marcelino</b>, Secrétaire d'Etat à la citoyenneté et à l'égalité, Portugal</li> <li>• <b>Magdy Martinez-Soliman</b>, Sous-Secrétaire général des Nations Unies, Administrateur assistant et Directeur, Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</li> <li>• <b>Karine Kuyumjyan</b>, Chef de la Division Recensement de la population et démographie, Arménie</li> <li>• <b>José Antonio Alonso</b>, Professeur d'économie appliquée à l'Université Complutense de Madrid et membre du Comité des politiques de développement, Conseil économique et social des Nations Unies</li> </ul>
<i>Fin de la première journée</i>	

Deuxième journée - 12 octobre 2016	
10h – 10h 10	<i>Remarques générales concernant le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Jeffrey Sachs</b>, Conseiller du Secrétaire général des Nations unies sur les enjeux de développement et Directeur de l'Earth Institute à l'Université de Colombia</li> </ul>
10h 10 – 11h 30	<b>Session 3 : Repenser les partenariats pour réaliser les objectifs de développement durable se rapportant à la migration</b>
	<p>La mise en œuvre des objectifs de développement durable mobilisera un certain nombre d'acteurs représentant diverses structures et venant d'horizons variés. D'où la nécessité d'instaurer des synergies et de bien coordonner la coopération à l'échelle nationale et internationale pour atteindre les résultats voulus. Cette session sera consacrée aux partenariats noués entre divers acteurs et à tous les niveaux pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle mettra en relief l'importance d'associer tous les niveaux de gouvernance, la société civile et le secteur privé, et tentera d'identifier des partenariats émergents ainsi que des partenariats potentiels avec des acteurs non traditionnels.</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels partenariats sont actuellement en place pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration à l'échelle nationale, régionale et mondiale ?</li> <li>• Comment associer tous les niveaux de gouvernance à l'établissement de tels partenariats ?</li> <li>• Quel rôle incombe à la société civile dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration ?</li> <li>• Comment associer plus étroitement le secteur privé au processus de mise en œuvre ?</li> <li>• Avec quels acteurs non traditionnels des partenariats pourraient-ils être noués à l'appui du processus de mise en œuvre ?</li> <li>• Quels sont les partenariats émergents et potentiels qu'il conviendrait d'envisager ?</li> </ul>

	<p><b>Modératrice : Laura Thompson</b>, Directrice générale adjointe de l'OIM</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suzanne Sheldon</b>, Directrice du Bureau des migrations internationales, Bureau de la population, des réfugiés et des migrations, Département d'Etat des Etats-Unis</li> <li>• <b>Enas El Fergany</b>, Directrice chargée des politiques concernant la population, Département des expatriés et des migrations, Ligue des Etats arabes (LEA)</li> <li>• <b>Charles Badenoch</b>, Vice-Président chargé des campagnes internationales et de l'action extérieure, World Vision</li> <li>• <b>Jack Suwanlert</b>, Directeur des renseignements et de l'appui à l'échelle mondiale, Département de la sécurité internationale, Marriott International Inc.</li> <li>• <b>Stéphanie Winet</b>, Conseillère de liaison - Interface des entreprises du FMMD, Organisation internationale des employeurs (OIE)</li> </ul>
11h 30 – 13h	<p><b>Session 4 : Outils de nouvelle génération permettant de faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration</b></p>
	<p>Un an après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, cette session permettrait à des acteurs nationaux et internationaux d'examiner/évaluer le processus de mise en œuvre des aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration, et de débattre des chances et des défis que présentent des améliorations. Plus particulièrement, s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, cette session pourrait passer en revue les outils de nouvelle génération nécessaires pour une bonne mise en œuvre, tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ou les stratégies de réduction de la pauvreté, et étudier comment ils peuvent appuyer au mieux les efforts nationaux déployés pour mettre en œuvre le Programme 2030.</p>

11h 30 – 13h	<i>Panel 1 : Outils permettant de faciliter la mise en œuvre des aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration</i>
	<p>La mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement s’est heurtée à des difficultés qui ont mis en relief la nécessité, à l’échelle nationale, d’une architecture institutionnelle plus cohérente et plus déterminée, au sein de laquelle tous les ministères et services compétents œuvrent en concertation.</p> <p>Une telle concertation est encore plus nécessaire pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable qui, en raison de leur caractère pluridimensionnel, requièrent une cohérence politique et l’identification de synergies entre les divers domaines d’action publique. Ce panel offrirait à des acteurs clés de la mise en œuvre des objectifs de développement durable l’occasion de se pencher sur les difficultés et d’identifier de nouveaux outils institutionnels susceptibles de renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration.</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment améliorer la cohérence politique et la participation de tous en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration ?</li> <li>• Quels outils sont déjà en place pour renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable ?</li> <li>• Quels outils institutionnels pourraient être envisagés pour renforcer la coordination du processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration et pour rationaliser ce processus ?</li> <li>• Comment intégrer la migration dans les plans-cadres des Nations Unies pour l’aide au développement ? Quels sont les principaux défis qui se posent à cet égard ?</li> </ul> <p><b>Modérateur : Joakim Palme</b>, Président de Delmi (Migration Studies Delegation), Suède</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Esther Cuesta Santana</b>, Vice-Ministre de la mobilité humaine, Equateur</li> <li>• <b>Timur Suleimenov</b>, Membre du Bureau de la Commission économique eurasiennne, Ministre de l’économie et des finances</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gabriela Agosto</b>, Secrétaire exécutive, Conseil national de coordination des politiques sociales, Argentine</li> <li>• <b>Irena Vojackova-Sollorano</b>, Coordinatrice résidente des Nations Unies et Représentante résidente du PNUD en République de Serbie</li> <li>• <b>Suleiman Mziray</b>, Sous-Directeur, Département des services aux réfugiés, Ministère de l'intérieur, République-Unie de Tanzanie</li> </ul>
13h – 15h	<i>Pause</i>
13h 15 –14h 45	<p><b>Manifestation parallèle</b></p> <p><i>« S'appuyer sur les Lignes directrices de l'Initiative MICIC pour promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »</i></p>
15h – 16h 30	<i>Panel 2 : Financer la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration</i>
	<p>En raison de leur portée ambitieuse, les objectifs de développement durable nécessiteront un financement important et fiable. Des mécanismes novateurs doivent être mis en place pour pouvoir assurer le financement de ces objectifs. Les sources de financement traditionnelles doivent être optimisées et complétées par toutes sortes de nouvelles sources, y compris par de nouveaux acteurs du développement capables de s'engager à apporter un financement.</p> <p>Ce panel permettrait à des acteurs clés de la mise en œuvre des objectifs de développement durable de débattre des difficultés que pose l'identification de sources de financement fiables pour les objectifs de développement durable, et de recommander de nouveaux outils permettant de financer la mise en œuvre des aspects de ces objectifs qui se rapportent à la migration.</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les sources de financement non traditionnelles pouvant être envisagées ?</li> <li>• Quels sont les risques éventuels d'un recours à des sources de financement non traditionnelles pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable ?</li> <li>• Quels autres outils permettraient de financer la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration ?</li> </ul>

	<p><b>Modérateur : Alexander Trepelkov</b>, Directeur du Bureau du financement du développement, DAES</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Atsushi Hanatani</b>, Directeur du Bureau pour la consolidation de la paix et la reconstruction, Département des infrastructures et de la consolidation de la paix, Agence japonaise de coopération internationale</li> <li>• <b>Amadou Cisse</b>, Directeur exécutif de l'Institut africain des transferts de fonds, Union africaine</li> <li>• <b>Jos Verbeek</b>, Représentant spécial de la Banque mondiale auprès de l'ONU et de l'OMC en Genève</li> <li>• <b>Gibril Faal</b>, Directeur de GK Partners, Directeur par intérim de la Plateforme de Développement de la Diaspora Afrique-Europe (ADEPT)</li> </ul>
16h 30 – 17h	<p><b>Synthèse et conclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>William Lacy Swing</b>, Directeur général de l'OIM</li> </ul>
<i>Fin de l'atelier</i>	

# **DOCUMENT DE TRAVAIL**

**Atelier d'intersession  
11 et 12 octobre 2016  
Palais des Nations, Genève**





Dialogue international sur la migration 2016

**EVALUER LES PROGRES ENREGISTRES EN VUE DE LA  
MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE RELATIFS A LA MIGRATION**

Atelier d'intersession, 11 et 12 octobre 2016  
Palais des Nations, Genève

DOCUMENT DE TRAVAIL

**Suite donnée aux engagements du Programme  
de développement durable à l'horizon 2030  
relatifs à la migration : Chances et défis**

Le premier atelier du Dialogue international sur la migration (IDM) 2016 de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), tenu du 29 février au 1er mars au Siège des Nations Unies à New York, avait pour thème « Suivi et examen des points relatifs à la migration dans les objectifs de développement durable »<sup>1</sup>. Il avait été l'occasion de débattre des aspects des objectifs de développement durable qui concernent la migration, ainsi que des mécanismes disponibles pour les mettre en œuvre.

Le second atelier de l'IDM 2016 se tiendra les 11 et 12 octobre au Palais des Nations à Genève sur le thème « Evaluer les progrès enregistrés en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration ». Cet

---

<sup>1</sup> Des informations sur le premier atelier de l'IDM « Suivi et examen des points relatifs à la migration dans les objectifs de développement durable » sont affichées à l'adresse [www.iom.int/international-dialogue-migration-2016-follow-and-review-migration-sdgs](http://www.iom.int/international-dialogue-migration-2016-follow-and-review-migration-sdgs).

atelier se propose d'analyser et d'examiner les bonnes pratiques suivies, les progrès enregistrés et les enseignements tirés un an après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030) – une année au cours de laquelle les Etats, les organisations internationales et d'autres parties prenantes ont dû affronter les premiers défis de mise en œuvre. Le présent document examine le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration, en s'intéressant aux principaux défis non abordés dans les recommandations du premier atelier.

## Contexte

En intégrant la migration dans les objectifs de développement durable, la communauté internationale a fait sienne l'idée communément admise selon laquelle des migrations bien gérées peuvent être un vecteur de développement, les migrants jouant à cet égard un rôle moteur. D'importantes références à la mobilité humaine figurent dans l'ensemble des 17 objectifs du Programme 2030, dont la plus importante apparaît dans une cible à part entière, la cible 10.7, dans laquelle les Etats sont engagés à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ». Un certain nombre d'autres cibles concernent également la migration dans sa relation à la santé (cible 3.8), aux droits du travail (cible 8.8), à la traite (cibles 5.2, 8.7 et 16.2), aux rapatriements de fonds (cible 10.c), à la réduction des risques de catastrophe, à la résilience et à l'environnement (objectifs 1, 11 et 13) ainsi qu'aux villes (objectif 11), tandis que dans l'objectif 17, le statut migratoire doit être pris en considération pour la ventilation des données.

Si l'introduction — qui fera date — de la migration dans la politique de développement traditionnelle est une avancée en soi, le vrai défi consistera à faire en sorte que toutes les parties prenantes mettent en œuvre et atteignent les objectifs et les cibles énoncés dans le Programme 2030 lorsque se tiendra le Forum

politique de haut niveau en 2030<sup>2</sup>. A cette fin, il y a lieu de mobiliser l'attention et les ressources, de créer de nouveaux partenariats et d'améliorer considérablement les mécanismes permettant de recueillir et d'examiner les données sur la migration ainsi que les progrès accomplis en vue de mettre en œuvre les objectifs et les cibles se rapportant à la migration. Le présent document abordera certains de ces défis et examinera les solutions pouvant être envisagées.

### **Défi 1: Besoin de créer une synergie institutionnelle pour suivre et examiner les points relatifs à la migration dans les objectifs de développement durable**

Le Programme 2030 prévoit une structure de suivi et d'examen à quatre niveaux : mondial, régional, national et thématique. Il sera important, ces prochaines années, de tirer le meilleur parti possible de cette structure complexe pour faire en sorte que les aspects des objectifs de développement durable se rapportant à la migration fassent l'objet d'un suivi et d'un examen minutieux, tout en évitant la confusion et les doubles emplois parmi les différents acteurs et forums.

L'illustration ci-dessous donne un aperçu des références à la migration et aux migrants qui figurent dans les objectifs et les cibles du Programme 2030.



<sup>2</sup> Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est la plateforme centrale d'examen et de suivi des Nations Unies qui doit tenir l'inventaire des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.

Au niveau mondial, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a établi une liste de 230 indicateurs, adoptés par la Commission de statistique en mars 2016, qui sont censés surveiller les progrès, éclairer les politiques et garantir l'obligation redditionnelle de tous les acteurs associés au processus de suivi et d'examen. Le Groupe d'experts, composé de 27 Etats Membres et auquel participent des organismes régionaux et internationaux en tant qu'observateurs, poursuit son travail en vue de renforcer les méthodologies pour les indicateurs de la catégorie III (à savoir, ceux pour lesquels des méthodologies sont en cours d'élaboration). Tel est le cas de l'« indicateur de la politique migratoire internationale » (10.7.2). En ce qui concerne d'autres indicateurs en rapport avec la migration — y compris ceux concernant la traite d'êtres humains (16.2.2) et les dépenses de recrutement (10.7.1) — des méthodologies ont déjà été établies, et des données pertinentes sont régulièrement recueillies et analysées par des organismes statistiques nationaux et d'autres entités. Pour chaque indicateur, un certain nombre d'organes responsables sont chargés d'aider les Etats Membres à rassembler les informations requises pour rendre compte des progrès accomplis.

Au niveau régional, la résolution 70/299 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial » « Engage les Etats Membres à déterminer quelles instances ou structures régionales et sous-régionales, selon le cas, permettraient à l'avenir de contribuer au mieux au suivi et à l'examen de la mise en œuvre effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau, sachant qu'il est nécessaire d'éviter les chevauchements d'activités, et se félicite des mesures prises à cet égard » (paragraphe 10)<sup>3</sup>. Des forums multipartites, tels que les processus consultatifs régionaux sur la migration, qui font office d'enceintes de dialogue et d'échange d'informations sur des questions relatives à la migration, pourraient utilement contribuer à l'examen et à la mise en commun des succès, des obstacles et des défis rencontrés à l'occasion du suivi et de l'examen des objectifs de développement durable.

---

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse [www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/L.60&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/L.60&Lang=F).

Au niveau national, les pays sont chargés de transposer les indicateurs mondiaux en indicateurs nationaux. Plusieurs d'entre eux ont déjà atteint l'indicateur relatif aux coûts des rapatriements de fonds (10.c.1, « Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré ») et l'ont utilisé pour renforcer leurs engagements. Ils ont, par exemple, pu s'efforcer d'améliorer les connaissances financières en s'appuyant sur des indicateurs nationaux tels que ceux visant à déterminer si les dispositions prises en vue d'améliorer les connaissances financières des bénéficiaires de rapatriements de fonds sont intégrées dans la stratégie nationale de migration.

Au niveau thématique, les thèmes annuels du Forum politique de haut niveau offrent l'occasion d'examiner non seulement des questions transversales (résolution 70/1 de l'Assemblée générale, paragraphe 85)<sup>4</sup>, mais aussi les nouveaux enjeux (projet de résolution 70/L.60, paragraphe 2)<sup>5</sup>. Chaque année, un ensemble de cinq ou six objectifs seront examinés en détail au titre d'un thème précis. Les thèmes retenus pour les trois prochaines années sont les suivants :

Année	Thème	Objectifs
2017	Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation	1, 2, 3, 5, 9 et 14
2018	Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes	6, 7, 11, 12 et 15
2019	Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité	4, 8, 10, 13 et 16

<sup>4</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 25 septembre 2015 « Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », disponible à l'adresse <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/89/PDF/N1529189.pdf?OpenElement>.

<sup>5</sup> Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale, 26 juillet 2016, Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, disponible à l'adresse <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/N16/237/30/pdf/N1623730.pdf?OpenElement>.

Le 19 septembre, le Sommet des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants a adopté une déclaration politique – la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants – assortie de deux appendices : l’appendice I, qui définit un cadre d’action global pour les réfugiés et ouvre la voie à un pacte mondial sur les réfugiés ; et l’appendice II, intitulé Vers un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce pacte sera probablement constitué d’un ensemble de principes, d’engagements et d’accords concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects – aide humanitaire, développement, droits de l’homme, entre autres – s’inscrivant dans un cadre de coopération internationale global en matière de migration et de mobilité humaine fondé sur le Programme 2030 et le Programme d’action d’Addis-Abeba, qui doit être adopté à une conférence internationale en 2018. Ainsi qu’il est indiqué à l’appendice II, le Secrétariat des Nations Unies et l’OIM assureront conjointement le service des négociations, l’un fournissant des capacités et un appui, l’autre apportant les compétences nécessaires sur les plans technique et stratégique.

## **Défi 2: Besoin de renforcer les capacités institutionnelles**

Pour mettre en œuvre les mesures et les stratégies propres à aider les pays à réaliser les aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration, il y a lieu de redoubler d’efforts pour que les Etats Membres connaissent et comprennent mieux les cibles relatives à la migration. Le Cadre de gouvernance des migrations de l’OIM, par exemple, peut servir de point de départ pour former les pays de façon à ce qu’ils sachent ce que signifient des politiques migratoires bien gérées. A ce jour, le Cadre est le premier et seul document convenu à l’échelle internationale qui indique comment gérer au mieux les migrations, de manière cohérente et globale. Il a été adopté par les Etats Membres de l’OIM par la résolution du Conseil n° 1310 du 24 novembre 2015<sup>6</sup>, qui encourage les Etats à l’utiliser pour renforcer leur propre gouvernance des migrations et de la mobilité, avec l’appui de l’OIM. Cet outil permet aux pays de mettre en lumière les insuffisances ou les lacunes des politiques qui ont une incidence sur les migrants et la gouvernance des migrations, de prendre

---

<sup>6</sup> Disponible à l’adresse <https://governingbodies.iom.int/system/files/fr/council/106/C-106-RES-1310%20MIGOF.pdf>.

des décisions quant aux priorités politiques et de déterminer la chronologie des initiatives en vue d'obtenir des résultats durables compte tenu des tendances migratoires nationales.

Parallèlement à un approfondissement de leur compréhension des enjeux énoncés dans les objectifs, les Etats doivent renforcer leurs capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données sur la migration afin d'être à même de dûment identifier les lacunes, de prendre les mesures appropriées pour mettre en œuvre les aspects des objectifs qui se rapportent à la migration et pour examiner les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs qui se rapportent à la migration. Les données actuelles sur la migration et les déplacements sont souvent rares, si bien que les décideurs ont du mal à élaborer des politiques migratoires efficaces et fondées sur des faits. Même lorsqu'il existe des statistiques sur la migration, les responsables politiques ne sont pas toujours en mesure de les exploiter pleinement parce qu'elles peuvent être dispersées entre différentes parties prenantes et pays ou qu'elles ne sont pas fiables.

Il est aussi important d'élaborer ou d'améliorer les outils et les méthodologies permettant d'aider les Etats à identifier les lacunes et à suivre les progrès concernant la mise en œuvre des aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration. L'OIM et l'Economist Intelligence Unit ont mis au point un indice de gouvernance des migrations à l'aune duquel les pays évalueront leurs institutions et politiques de gouvernance des migrations du point de vue de la cible 10.7. Cet indice s'appuie sur 73 questions qualitatives pour mesurer les résultats obtenus dans cinq domaines, qui s'inspirent du Cadre de gouvernance des migrations. Il s'agit d'un outil d'analyse des lacunes qui fait fonction de cadre d'étalonnage des politiques, dont le but n'est pas tant d'établir un classement des pays sur la base de leurs politiques migratoires, mais plutôt d'informer ceux-ci sur les leviers politiques qu'ils peuvent actionner pour renforcer leur gouvernance des migrations, et de leur permettre d'identifier des pratiques exemplaires en vue d'une programmation future.

### **Défi 3: Créer de nouveaux partenariats**

*« Nous devons jeter des passerelles entre toutes les entités des Nations Unies car c'est là le sens même des 17 objectifs du nouveau Programme ». – David Nabarro, Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

S'il est évident que chaque pays est invité à transposer les objectifs de développement durable dans des engagements nationaux, aucun ne pourra, seul, mettre en œuvre avec succès l'ensemble des objectifs. De même, ceux-ci ne peuvent être appréhendés par les organisations internationales et les autres acteurs pertinents selon une approche territoriale. Face à la complexité des cibles et des objectifs, il n'est plus de mise que les parties prenantes fassent cavaliers seuls.

Ce constat suppose aussi d'associer davantage les organisations de la société civile et le secteur privé. Des enceintes consacrées à la migration, telles que le Conseil de l'OIM, le Dialogue international sur la migration ou le Forum mondial sur la migration et le développement, ont fait apparaître un intérêt plus marqué et une participation plus active d'acteurs non gouvernementaux depuis quelques années. Tel a aussi été le cas lors des consultations menées dans le cadre de l'initiative Migrants dans les pays en crise — pour laquelle l'OIM assure le secrétariat — qui a organisé des consultations spéciales pour les organisations de la société civile et le secteur privé.

La collaboration doit également être renforcée à tous les niveaux de gouvernance, en particulier avec les autorités locales, qui sont à l'avant-scène de la gestion des chances et des défis que présente la migration. Comme l'avait relevé le Maire de Montréal, M. Denis Coderre, lors du premier atelier de l'IDM à New York, la « migration est avant tout une réalité locale et urbaine — quitter un endroit dans l'espoir de s'enraciner dans un autre. C'est donc à l'échelle locale que se joue la réussite ou l'échec de la migration. Et c'est dans nos villes que la diversité devient une ressource féconde pour construire un avenir plus radieux. Mais c'est aussi là qu'elle peut devenir une source de tensions ». Le Nouveau Programme pour les villes renforcera le rôle des acteurs locaux pour mettre en œuvre les objectifs. De plus, il envisage de doter les villes

d'un cadre politique à l'appui de leurs efforts de mise en œuvre nationaux, ce qui renforcera l'efficacité des objectifs.

#### **Défi 4: Affecter de nouvelles ressources au financement de projets de migration et développement**

Lors du premier atelier de l'IDM à New York, des panélistes ont fait observer que les cibles 10.b et 10.c, qui visent respectivement à stimuler les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, et à faire baisser les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants, ouvrent toutes deux la voie à une diversification du financement. Il est toutefois important de comprendre les limites des rapatriements de fonds et de prendre en considération les conditions dans lesquelles ces derniers sont acquis et utilisés. Pour que les fonds rapatriés contribuent de façon positive au développement durable, sans l'entraver, il est fondamental de garantir un recrutement éthique et le plein respect des droits des migrants. En effet, en œuvrant en faveur d'une suppression ou de la réduction au minimum des coûts de recrutement supportés par les travailleurs, l'on permettra à ceux-ci d'augmenter leurs revenus nets, ce qui pourrait se traduire par une augmentation des transferts de fonds<sup>7</sup>. Selon l'Organisation internationale du Travail, si les frais de recrutement étaient entièrement supprimés, en accord avec les règles de l'Organisation, les migrants pourraient économiser jusqu'à huit fois le montant des frais de recrutement acquittés<sup>8</sup>.

Les rapatriements de fonds sont des transferts monétaires internationaux multidirectionnels, volontaires et privés, que les migrants effectuent individuellement ou collectivement à l'intention de personnes avec lesquelles ils entretiennent d'étroites relations. Ils peuvent contribuer de manière significative au développement durable. Néanmoins, l'utilisation de ces fonds privés, y compris en faveur d'initiatives de développement, relève de la liberté fondamentale des expéditeurs et des bénéficiaires. En

---

<sup>7</sup> D. Ratha, 2014, Reducing migration costs. Disponible à l'adresse <http://blogs.worldbank.org/peoplemove/reducing-migration-costs>.

<sup>8</sup> Organisation internationale du Travail, 2015, Promoting decent work for migrant workers. Disponible à l'adresse [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms\\_344703.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_344703.pdf).

conséquence, à moins que ceux-ci ne le souhaitent expressément, les rapatriements de fonds ne devraient pas servir à financer des projets relatifs aux objectifs de développement durable, et ne sauraient se substituer directement à l'aide publique au développement.

Encourager les investissements de la diaspora est un moyen d'accroître les fonds et d'intégrer les migrants dans des projets de développement. Les pays d'origine des migrants peuvent s'associer à des programmes bénéficiant d'une mobilisation de la diaspora et, ce faisant, financer, lorsque cela est possible, la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les diasporas contribuent depuis longtemps au développement durable grâce aux transferts de ressources, de connaissances et d'idées dans leurs pays d'origine, et en favorisant l'intégration de ces derniers dans l'économie mondiale. Outre les fonds rapatriés, les diasporas disposent d'un important patrimoine financier sous la forme, par exemple, de comptes d'épargne et de retraite, de biens immobiliers, d'emprunts et de fonds propres. Mobiliser ces avoirs à la faveur d'un investissement des diasporas est une manière novatrice et fondamentale de lever des fonds pour promouvoir la réalisation des objectifs qui se rapportent à la migration et, plus généralement, d'autres cibles.

## Conclusions : La voie à suivre

Lors du premier atelier de l'IDM, les orateurs ont réaffirmé l'importance que revêtent la migration et les migrants pour le développement, et ont reconnu que le Programme 2030 avait créé une dynamique pour collaborer à une approche de la migration fondée sur les droits de l'homme, et pour faire en sorte que les migrants soient pleinement pris en considération dans les plans et cadres de développement nationaux. Les débats avaient en outre fait apparaître qu'une approche globale s'imposait pour parvenir aux objectifs de développement durable, et qu'il fallait améliorer la collecte des données, y compris des données ventilées, établir un cadre solide de surveillance des objectifs relatifs à la migration, et nouer des partenariats forts pour réaliser le Programme 2030<sup>9</sup>.

Le second atelier de l'IDM 2016 se propose d'aborder la mise en œuvre des objectifs relatifs à la migration d'un point de vue global, en tenant compte du rôle des pouvoirs publics à tous les niveaux et de celui du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales — autant d'acteurs qui devraient être associés aux processus consultatifs régionaux sur la migration pilotés par les Etats et aux processus internationaux.

Enfin, il offre aux Etats l'occasion de réfléchir à des possibilités de partenariats et de financement novatrices pour mettre en œuvre les cibles relatives à la migration. Ce faisant, il est possible d'élargir l'éventail des moyens permettant de s'atteler aux multiples difficultés et questions qui se posent, qu'elles concernent directement ou non la migration. Dans ce contexte, des partenariats de vaste portée et une planification détaillée s'imposent. Cette table ronde a pour ambition d'y contribuer.

---

<sup>9</sup> Voir le document intitulé « Résumé des conclusions », disponible à l'adresse [www.iom.int/sites/default/files/our\\_work/ICP/IDM/2016\\_IDM/R%C3%A9sum%C3%A9%20des%20discussions.pdf](http://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/IDM/2016_IDM/R%C3%A9sum%C3%A9%20des%20discussions.pdf).



# **RESUME DES CONCLUSIONS**

**Atelier d'intersession  
11 et 12 octobre 2016  
Palais des Nations, Genève**





Organisation internationale pour les migrations  
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Diálogo Internacional sobre la Migración 2016

**EVALUER LES PROGRES ENREGISTRES EN VUE DE LA  
MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE SE RAPPORTANT A LA MIGRATION**

Second atelier d'intersession, 11 et 12 octobre 2016  
Palais des Nations, Genève

**RESUME DES CONCLUSIONS**

Le second atelier du Dialogue international sur la migration (IDM) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'est tenu les 11 et 12 octobre 2016 au Palais des Nations, à Genève. Le premier des deux ateliers prévus en 2016, tenu du 29 février au 1er mars au siège des Nations Unies à New York, avait été consacré au suivi et à l'examen des points relatifs à la migration dans les objectifs de développement durable.

Ce second atelier, intitulé « Evaluer les progrès enregistrés en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant la migration », a réuni plus de 300 participants représentant des gouvernements, des organisations internationales et régionales, les milieux universitaires, le secteur privé, des organisations de la diaspora et de migrants, ainsi que la société civile. Pendant deux jours, ils ont examiné tous les aspects de la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration, faisant part de leurs expériences et des enseignements tirés à cet égard.

La session a débuté par des remarques liminaires du Directeur général de l'OIM, M. William Lacy Swing, suivies

d'une présentation générale par Mme Jill Helke, Directrice du Département de la coopération internationale et des partenariats, et d'un compte rendu succinct du premier atelier par Mme Kathleen Newland, Directrice du Programme Migrants, migration et développement du Migration Policy Institute.

Les discussions, menées dans le cadre de sept tables rondes, ont été dirigées par 36 orateurs – responsables politiques et spécialistes des questions de migration et développement – qui ont apporté de précieux éclairages sur la question. La composition des tables rondes reflétait un bon équilibre géographique et entre les sexes, puisque les orateurs comprenaient 14 femmes et représentaient presque toutes les régions du monde.

Le présent document résume les principales conclusions des discussions menées pendant ces deux jours.

## **1. D'importants progrès ont été enregistrés ces dernières années en ce qui concerne des questions liées au couple migration et développement.**

- Plusieurs pays ont commencé à mettre en œuvre de nouvelles mesures visant à concrétiser les engagements pris au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en matière de recrutement éthique des travailleurs migrants et de réduction des coûts des transferts de fonds.
- Les interventions des participants ont fait apparaître que le rôle central joué par la migration dans le développement était de plus en plus largement admis, ce qui expliquait sa prise en considération dans les enceintes et processus internationaux les plus importants. Le Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a réuni des chefs d'Etat autour du thème de la migration pour la première fois en 71 ans, en est un excellent exemple. Surtout, la migration figure désormais dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, alors qu'elle était absente des objectifs du Millénaire pour le développement.
- Autre indicateur notable de progrès : la décision prise par des dirigeants du monde entier d'établir un processus

qui débouchera sur la création d'un pacte mondial pour des migrations sûres et ordonnées, qui sera un moyen important de faire avancer la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration.

- Enfin, les participants ont considéré que l'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies a constitué une avancée importante, faisant d'elle l'organisme chef de file pour les questions de migration dans le monde.

## **2. Les défis migratoires croissants freinent les progrès des Etats en matière de migration.**

- Les orateurs ont attiré l'attention sur les nombreux défis migratoires complexes qui freinent les progrès des Etats en vue de la réalisation des objectifs et nécessitent des mesures sans tarder. De nombreux représentants ont relevé que le travail forcé, la traite d'êtres humains et la migration de mineurs non accompagnés sont des problèmes majeurs dans plusieurs régions du monde qui appellent des réponses internationales davantage fondées sur la solidarité et la collaboration, ainsi que des dispositifs plus efficaces pour promouvoir des migrations sûres et régulières.
- Comme l'a relevé le Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les gouvernements doivent s'attaquer aux défis migratoires non seulement en gérant les migrations de façon sûre, ordonnée et régulière, mais aussi en s'employant à réduire les pressions migratoires. Les défis migratoires ne pourront être surmontés que si le Programme de 2030 est réalisé. Celui-ci permettra donc de réduire les facteurs d'incitation à la migration.

## **3. Il est fondamental d'autonomiser les migrants pour que ceux-ci puissent pleinement contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.**

- Plusieurs panélistes, durant l'atelier, ont mis en lumière le rôle important que les diasporas peuvent jouer dans la mise en œuvre de mesures concrètes permettant d'améliorer le bien-être des migrants. Le Ministre des Maliens de l'extérieur

et la Ministre d'Etat de la Sierra Leone ont souligné que les diasporas participent de plus en plus à la gouvernance des migrations et qu'elles peuvent apporter une contribution considérable à la réalisation des cibles et objectifs de développement durable se rapportant à la migration.

- La session intitulée « Voix de migrants » a offert l'occasion à des orateurs de faire part de leur expérience de migrants et de fondateurs d'organisations de la diaspora qui élaborent des projets destinés aux migrants et à leur famille en Europe et en Afrique. Le potentiel des diasporas est rarement exploité, notamment parce que les pays ne disposent pas de données à leur sujet.
- Pour que les migrants et les diasporas puissent être des acteurs du développement, les pays d'origine et de destination doivent encourager leur participation civique et renforcer leur sentiment d'appartenance, ainsi que leur coresponsabilité dans la construction d'un avenir commun. Par exemple, les migrants et les demandeurs d'asile devraient être associés à la création de services respectueux des différences culturelles dans les pays d'accueil. L'engagement des décideurs politiques à l'échelle infranationale (états, municipalités, etc.) est extrêmement important car c'est là que se joue l'intégration.

#### **4. Renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données sur la migration.**

- Plusieurs participants ont mis en relief la nécessité d'élaborer de nouveaux outils permettant d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur la migration, y compris des outils novateurs d'analyse comparative pour recenser les lacunes et suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de politiques migratoires bien gérées.
- Lors des discussions, les participants ont réaffirmé la nécessité de comprendre le phénomène migratoire et de s'appuyer sur des données précises pour bien parler de ses aspects. De nombreux orateurs se sont déclarés préoccupés par le discours délétère et xénophobe sur la migration, et ont noté qu'il faut renforcer les capacités permettant aux Etats de

recueillir et d'analyser les données sur la migration pour pouvoir apporter des réponses fondées sur des faits aux déclarations fallacieuses sur la migration.

- Les participants ont relevé le rôle important du dialogue à l'échelle régionale et mondiale, qui favorisait une meilleure compréhension des tendances migratoires et l'élaboration de politiques migratoires avisées.

## **5. Des politiques proactives s'imposent en matière de migration.**

- Maintenant que la migration figure dans les objectifs de développement durable, les politiques de développement ne peuvent plus se limiter à la réduction des inégalités et de la pauvreté, mais doivent prendre en considération les migrants en tant qu'agents du développement. Nous devons mettre en évidence non seulement ce que les migrants peuvent apporter au développement, mais aussi ce que le développement peut apporter aux migrants. Les experts ont fait valoir que les politiques de migration ne peuvent plus rester sur la défensive et tendre à empêcher les migrants d'entrer dans les pays, mais qu'elles doivent agir en amont en prenant acte du fait que la migration est une tendance de notre époque et en permettant aux migrants de jouer leur rôle d'agents du développement. A cette fin, les orateurs étaient unanimes à estimer qu'il faut impérativement s'efforcer de réduire au minimum les « facteurs de répulsion », qui forcent à migrer, tout en reconnaissant qu'il existera toujours des « facteurs d'attraction ».

## **6. Le moment est venu de passer de la conceptualisation à la mise en œuvre.**

- La nécessité de concrétiser les objectifs de développement durable en amorçant la phase de mise en œuvre a été maintes fois affirmée tout au long de cet atelier de deux jours.
- Pour garantir la mise en œuvre effective des objectifs, les pays doivent transposer leurs engagements internationaux en engagements nationaux, adaptés à leur contexte particulier. Par ailleurs, plusieurs orateurs ont souligné que la mise en œuvre des objectifs de développement durable dépend de

la participation d'acteurs locaux, auxquels il incombe de concrétiser ces objectifs par des politiques de développement local.

- Les gouvernements ont présenté les mesures qu'ils mettent en place pour réaliser les objectifs de développement durable se rapportant à la migration à l'aide d'outils novateurs, dont le Cadre de gouvernance des migrations, l'indice de gouvernance des migrations, le système IRIS, ainsi que l'initiative « Migrants dans les pays en crise » (MICIC), dont les lignes directrices commencent à être mises en œuvre. Ils ont estimé que le renforcement des capacités et les partenariats – avec des acteurs traditionnels et nouveaux – sont indispensables pour accroître l'efficacité du processus de mise en œuvre.
- Les participants se sont accordés à reconnaître que le pacte mondial sur la migration jouera un rôle de premier plan pour la gouvernance des migrations et la réalisation des objectifs de développement durable.

#### **7. Les Etats et les acteurs de la migration doivent collaborer pour concrétiser leurs engagements.**

- Les participants se sont félicités de l'intégration, dans la Déclaration de New York, d'une proposition visant à établir un pacte mondial sur la migration. Celui-ci facilitera la mise en œuvre des aspects des objectifs de développement durable se rapportant à la migration grâce à l'élaboration d'un cadre global de coopération internationale en matière de migration et de mobilité humaine.
- De nombreux orateurs ont estimé que l'OIM doit jouer un rôle moteur dans ce processus. En outre, ils ont souligné que pour enregistrer des progrès significatifs sur les aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration, il faudra nouer des partenariats transparents et sans exclusive, associant l'ensemble des acteurs, y compris le secteur privé, la société civile et les migrants eux-mêmes.

- A l'échelle régionale, les organes et plateformes en place doivent collaborer pour multiplier les synergies. Par exemple, les processus consultatifs régionaux pourraient resserrer leurs liens avec les commissions économiques régionales des Nations Unies et avec d'autres organes régionaux.
- La migration est un élément important du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Cependant, dans un contexte de ressources publiques limitées, il sera difficile aux Etats de fournir les financements nécessaires pour mettre en œuvre leurs engagements en matière de migration. Tout en admettant que les rapatriements de fonds contribuent de façon significative au bien-être et aux moyens de subsistance de millions de personnes, les orateurs ont souligné qu'il s'agit de ressources privées qu'il ne faut pas comparer aux APD, aux IED ou à d'autres sources officielles de financement du développement.
- Les orateurs ont noté que pour disposer des fonds nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, il est impératif de renforcer la collaboration entre les gouvernements ainsi qu'avec les acteurs commerciaux compétents. Il faudra à cet effet réunir des ressources tant publiques que privées.

## **Conclusions :**

Le présent résumé ne prétend pas à l'exhaustivité. Un rapport analytique complet regroupant les conclusions des discussions menées lors des deux ateliers organisés en 2016 est en cours d'élaboration. Il apportera des contributions à une série de processus, dont le prochain Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2017, et les préparatifs engagés dans la perspective de la conférence internationale de 2018 pour l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres et ordonnées.

L'OIM tient à remercier les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Australie pour le soutien financier apporté à l'IDM 2016, qui a permis d'organiser les deux ateliers.

# Série Dialogue international sur la migration

1. 82e session du Conseil; 27-29 novembre 2001 (français, espagnol, anglais), 2002
2. Compendium of Intergovernmental Organizations Active in the Field of Migration 2002 (anglais), 2002
3. Le droit international et la migration : tour d'horizon (français, espagnol, anglais), 2002
4. 84th Session of the Council; 2-4 December 2002 (anglais), 2003
5. Significant International Statements: A Thematic Compilation (anglais), 2004
6. Health and Migration: Bridging the Gap (anglais), 2005
7. Gestion du Mouvement des Personnes : Enseignements Utiles pour le Mode 4 de l'AGCS (français, espagnol, anglais), 2005
8. Intégration du Phénomène Migratoire dans les Objectifs Stratégiques de Développement (français, espagnol, anglais), 2005
9. Migrations et ressources humaines au service de la santé De la prise de conscience à l'action (français, espagnol, anglais), 2006
10. Séminaire d'experts : sur la migration et l'environnement (français, espagnol, anglais), 2008
11. Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs (français, espagnol, anglais), 2008
12. Making Global Labour Mobility a Catalyst for Development (anglais), 2010
13. La libre circulation des personnes dans les processus d'intégration régionale (français, espagnol, anglais), 2010
14. Gestion de la migration de retour (français, espagnol, anglais), 2010
15. Le renforcement du rôle de la migration de retour dans les efforts de développement (français, espagnol, anglais), 2010
16. Droits de l'homme et migration : Œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque (français, espagnol, anglais), 2010
17. Migration et mutations sociales (français, espagnol, anglais), 2011
18. Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration (français, espagnol, anglais), 2012
19. Cycles économiques, évolution démographique et migration (français, espagnol, anglais), 2012
20. Déplacements vers un lieu sûr : conséquences migratoires des crises complexes (français, espagnol, anglais), 2012
21. La protection des migrants en périodes de crise : Réponses immédiates et stratégies durables (français, espagnol, anglais), 2012
22. Les Diasporas et le développement : Trait d'union entre la société et l'état (Conférence ministérielle sur la diaspora Centre International de Conférences, Genève, 18 et 19 juin 2013) (arabe, français, espagnol, anglais), 2013
23. Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement (français, espagnol, anglais), 2014
24. Migration et Famille (français, espagnol, anglais), 2014
25. Conférence sur les migrants et les villes (français, espagnol, anglais), 2015
26. Suivi et examen de la migration dans les objectifs de développement durable (français, espagnol, anglais), 2016

Les titres de cette série sont disponibles auprès de :  
Organisation internationale pour les migrations  
17 Route des Morillons, 1211 Genève 19  
Suisse  
Tel : +41.22.717 91 11; Fax : +41.22.798 61 50  
E-mail : [pubsales@iom.int](mailto:pubsales@iom.int)  
Internet : [www.iom.int](http://www.iom.int)



Organisation internationale pour les migrations  
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

